

NAMUR 77 — 9 - 11 septembre

**DES SITUATIONS CONCRETES
EN WALLONIE ET A BRUXELLES
ECLAIREES PAR L'EVANGILE**

- La situation sociale, politique, économique, culturelle, en Wallonie et à Bruxelles
- La situation religieuse en Wallonie et à Bruxelles
- Le bilan du C.G.A.L.

Dossiers publiés à l'occasion

du week-end de réflexion organisé par le Conseil général de l'apostolat des laïcs (CGAL) avec la collaboration du conseil de la jeunesse catholique (CJC) et de la commission d'étude et de pastorale ouvrière (Cepo)

La situation sociale, politique, économique, culturelle en Wallonie et à Bruxelles.

Introduction.

- I. *Qui sont les Wallons et les Bruxellois?*
- II. *Le travail et la situation économique.*
- III. *L'école.*
- IV. *Presse et media.*
- V. *Logement.*
- VI. *Santé.*
- VII. *Les Mouvements syndicaux.*
- VIII. *Les Mouvements wallons.*
- IX. *La vie politique.*

Quelques questions en guise d'amorce de réflexions.

EN WALLONIE ET A BRUXELLES, DES HOMMES, DES GROUPES ET UNE VIE QUI NOUS INTERPELLENT.

Le travail présenté ici par le Conseil Général de l'Apostolat des Laïcs n'a rien d'original. Il s'est inspiré de travaux existants (CRISP - Cahiers de sociologie wallonne U.C.L. etc.) dont proviennent la plupart des statistiques citées ici. Elles ne touchent pas toutes la même période, cela en fonction même des sources utilisées. Le document a surtout pour objectif de susciter la réflexion.

Depuis la grève générale de 1960-1961, la prise de conscience de l'identité propre et de la communauté que constituent les francophones de Belgique. Le déclin économique structurel de la Wallonie et de Bruxelles (dans une moindre mesure) a accentué, en liaison avec les revendications successives du mouvement flamand, la conscience régionale et bruxelloise. Les lois linguistiques de 1962-1963, les événements de 1968 (Louvain), la révision constitutionnelle de 1971 et la recherche difficile d'une régionalisation définitive ont traduit politiquement, juridiquement, économiquement et culturellement, l'existence du peuple wallon et le caractère propre de Bruxelles. Quelques indications très sommaires permettent de tracer la toile de fond sur laquelle se dessinent les traits fondamentaux de la vie des francophones de Belgique.

Nous examinerons successivement les aspects suivants: population wallonne et bruxelloise, le travail et l'économie, la presse, la radio, la TV, l'école, le logement, la santé et la vie politique.

I. QUI SONT LES WALLONS ET LES BRUXELLOIS.

A) Des populations en faible croissance de plus en plus minoritaires en Belgique: de 1930 à 1973: la Wallonie passe de 3.062.825 à 3.192.000 habitants, de 37,8 de la population belge à 32,7.

Bruxelles (pourcentage de francophones non connus officiellement 80 environ) passe de 889.516 à 1.063.270 de 11 à 10,9 de la population belge.

A travers le faible accroissement des populations wallonne et bruxelloise se manifeste (en Wallonie surtout) un vieillissement de la population:

de 1961 à 1970 (avec une forte remontée en 1970) les couches d'âges évoluent comme suit en Wallonie:

0 - 19 de 29 à 25,6

20 - 38 de 25,9 à 26,6

40 - 59 de 25,4 à 25,8

60 - 79 de 17,5 à 19,5

80 de 2,2 à 2,8

Les déficits de la pyramide des âges de Bruxelles par rapports à celle de la Belgique se situent surtout entre 0 et 25 ans.

B) Une population qui se maintient ou croît légèrement grâce aux immigrés.

En Wallonie, de 1961 à 1970, le pourcentage d'immigrés passe de 9,1 à 12,2;

à Bruxelles, de 1965 à 1974 la population étrangère passe de 125.600 à 202.961 (8.500 étrangers en plus par an).

Le pourcentage total en 1974 est de 19,2.

En Wallonie (1970), les étrangers se répartissent comme suit:

Italie	196.676
France	49.490
Espagne	22.093
Pologne	13.324
Pays-Bas	7.835
Turquie	7.100
Maroc	6.248
Allemagne	5.875
Luxembourg	3.466
Grande-Bretagne	3.449
Autres	38.991

II. LE TRAVAIL ET LA SITUATION ECONOMIQUE.

A) Les travailleurs en activité.

1) les secteurs (emploi)

	Wallonie	Bruxelles	Belgique
secteur primaire	5,3	0,2	4,6
secteur secondaire	41,3	25,1	41,4
énergie	2,8	1,2	2,3
secteur tertiaire	49,6	62,7	49,6
mal désigné	1	10,8	2,1
	100	100	100

2) part dans le produit des régions.

selon les statistiques du Ministère des affaires économiques (1976) de 1955 à 1971, l'évolution a été la suivante:

	Wallonie	Bruxelles
primaire	-10,9	-2,2
secondaire	+ 7	-5,8
tertiaire	+ 5,4	+ 9,4

3) part de la Wallonie dans le produit intérieur brut de la Belgique. De 1955 à 1975: de 34,2 à 27,9.

4) statut professionnel.

	Wallonie	Bruxelles	Belgique
employeur - indépendants	15,1	11,3	15,1
employés	37	53,3	36,8
ouvriers	43,9	31,7	44,7
aidants et inconnus	4	3,1	3,4

5) Statut professionnel, hommes et femmes – Wallonie.

	Femmes		Hommes	
		%		%
employeur et indép.	44.180	13,9	121.179	15,6
employés	147.495	46,4	257.112	33,2
ouvriers	96.184	30,2	389.177	49,5
aidants et inconnus	30.087	9,5	12.958	1,7
	317.946		775.326	

6) Répartition socio-professionnelle - Bruxelles
(salariés et appointés).

	1970	1973
ouvriers	224.315	
	naveteurs: 37,12	209.102
	étrangers: 18,7	
employés	365.489	397.249
	naveteurs: 47	
	étrangers: 6,3	

7) Les principaux secteurs professionnels de Wallonie et de Bruxelles.

En général	Wallonie	Bruxelles	
1. Services en général	241.799		114.763
2. Métal	188.106	commerce	97.350
3. Commerce	187.176	Non clairement désig.	48.124
4. Manufactures diverses	113.430		43.620
5. Construction	86.546	Inst. de service	41.705
6. Transport	70.959	Métal	29.175
7. Agriculture	58.463	Transport	25.564
8. Non métalliques	42.421	Construction	23.921
9. Institutions de serv.	41.976	Chimie	12.609
10. Energie	30.751		5.579

8) Les secteurs par sous-régions.

BRABANT WALLON: emploi total: 25 000

arrondissement de *Nivelles*:

- Bois, papier (22.3 %)
- Métallurgie (21.0 %)
- Fabrications métalliques non mécaniques (15.7 %)

PROVINCE DE HAINAUT: emploi total: 147 000

arrondissement d'*Ath*: 3 % de l'emploi industriel de la province

- Textile, cuir, habillement (42,3%)
- Alimentation (13,8 %)
- Chimie et activités connexes (13,0 %)

- arrondissement de *Charleroi*: 47 % de l'emploi industriel de la province
 - Métallurgie (32,2 %)
 - Construction électrique et instrument de précision (16,4 %)
 - Fabrication non métallique (11,5 %)
- arrondissement de *Mons*: 13 % de l'emploi industriel de la province
 - Fabrications non métalliques (27,1 %)
 - Métallurgie (13,7 %)
 - Chimie et activités connexes (12,3 %)
- arrondissement de *Mouscron*: 8 % de l'emploi industriel de la province
 - Textile - cuir - habillement (75,7 %)
 - Fabrications non métalliques (7,3 %)
 - Bois - papier (6,2 %)
- arrondissement de *Soignies*: 13 % de l'emploi industriel de la province
 - Fabrications non métalliques (29,3 %)
 - Métallurgie (27,2 %)
 - Fabrications métalliques non mécaniques (15,3 %)
- arrondissement de *Tbuin*: 6 % de l'emploi industriel de la province
 - Textile, cuir, habillement (35,5 %)
 - Fabrications métalliques non mécaniques (20,8 %)
 - Fabrications non métalliques (11,8 %)
- arrondissement de *Tournai*: 10 % de l'emploi industriel de la province
 - Text ile - Cuir - habillement (41,7 %)
 - Bois, papier (14,1 %)
 - Fabrications non métalliques (12,7 %)

PROVINCE DE LIEGE: emploi total: 125 400

- arrondissement de *Huy*: 6 % de l'emploi industriel de la province
 - Fabrications non métalliques (22,6 %)
 - Fabrications métalliques non mécaniques (22,3 %)
 - Métallurgie (18,1 %)
- arrondissement de *Liège*: 72 % de l'emploi industriel de la province
 - Métallurgie (36,6 %)
 - Construction de machines et matériaux de transport (19 %)
 - Fabrications métalliques non mécaniques (12,2 %)
- arrondissement de *Verviers*: 20 de l'emploi industriel de la province
 - Textile - cuir - habillement (32,5 %)
 - bois - papier (15,3 %)
 - Alimentation (14,3 %)
- arrondissement de *Waremm*: 2 % de l'emploi industriel de la province
 - Alimentation (41,9 %)
 - Construction mécanique (18,3 %)
 - Textile - cuir - habillement (12,8 %)

PROVINCE DE LUXEMBOURG: emploi total: 9 900

- arrondissement d'*Arlon*: 37 % de l'emploi industriel de la province
 - Sidérurgie (74 %)
 - Alimentation (6,3 %)
 - Bois - papier (6,3 %)

arrondissement de *Bastogne*: 10 % de l'emploi industriel de la province

- Bois - papier (42,6 %)
- Alimentation (23,9 %)
- Fabrications métalliques non-mécaniques (8,6 %)

arrondissement de *Marche-en-Famenne*: 16 % de l'emploi industriel de la province

- Bois - papier (32,9 %)
- Alimentation (22,5 %)
- Fabrications non métalliques (13,3 %)

arrondissement de *Neufchâteau*: 24 % de l'emploi industriel de la province

- Bois - papier (23,6 %)
- Alimentation (21,6 %)
- Fabrications non métalliques (15,9 %)

arrondissement de *Virton*: 16 % de l'emploi industriel de la province

- Bois - papier (58,8 %)
- Alimentation (12,5 %)
- Fabrications non métalliques (8,6 %)

PROVINCE DE NAMUR: emploi total: 29 500

arrondissement de *Dinant*: 14 % de l'emploi industriel de la province

- Fabrications non métalliques (28,8 %)
- Fabrications métalliques non-mécaniques (17,3 %)
- Alimentation (17,0 %)

arrondissement de *Namur*: 69 % de l'emploi industriel de la province

- Fabrications non métalliques (35,6 %)
- Fabrications métalliques non mécaniques (12,9 %)
- Bois et papier (11,6 %)

arrondissement de *Philippeville*: 17 % de l'emploi industriel de la province

- Fabrications métalliques non mécaniques (36,7 %)
- Bois - papier (17,2 %)
- Fabrications non métalliques (11,6 %)

B) Le chômage 1977.

1. Phénomène global.

Au cours du mois de janvier, le nombre de chômeurs complets indemnisés a augmenté de 4.636 unités et dépasse de 35.990 unités le niveau de janvier 1976. Le taux national de chômage atteint 10,8, c'est-à-dire 10,0 pour la région flamande, 12,7 pour la région wallonne et 9,9 à Bruxelles, (sur la base des données de l'I.N.A.M.I.).

Le chômage s'aggrave dans la plupart des secteurs d'activité et en particulier dans le commerce, les fabrications métalliques, la construction, l'hôtellerie et l'alimentation. A noter une certaine diminution des jeunes demandeurs d'emploi.

De janvier 1975 à janvier 1977, l'évolution a été la suivante: (pourcentage de la population active).

Wallonie	7,7	12,7
Flandres	5,8	10
Bruxelles	4,5	9,9

Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois	Janvier 1976	Décembre 1976	Janvier 1977
Chômeurs complets indemnisés	229.236	260.590	265.226
– aptitude normale	171.689	202.483	206.353
– aptitude partielle	34.420	36.501	37.144
– aptitude très réduite	23.127	21.606	21.729
– région flamande	123.389	140.906	142.356
– région wallonne	81.800	92.006	94.181
– arrondissement de Bruxelles	24.047	27.678	28.689
Occupés par les pouvoirs publics	12.250	16.895	16.867
Autres chômeurs inscrits obligatoirement	12.268	16.269	14.603
Demandeurs d'emploi libres inoccupés	10.452	12.849	12.707
Chômeurs partiels		113.659	99.035
...			
Offres d'emploi insatisfaites	3.609	3.370	3.578

2. Le chômage des jeunes.

De janvier 1975 à mars 1976, il est passé de 59.621 à 93.625 (soit de 34,90 à 36,64).

3. Le chômage des femmes.

De 27 en 1964, le chômage des femmes est passé dans l'ensemble du pays à 59,5 en 1976. (voir E. Foucart-Flocq, Les femmes et le chômage, les femmes et l'emploi - Librairie des Equipes populaires - 30 F).

4. Le chômage et le taux de scolarisation.

Les moins scolarisés sont de plus en plus victimes du chômage (Wallonie).

Parmi les chômeurs:

	1970	1975	
		Hommes	Femmes
1) n'ont fait que les primaires, n'ont pas achevé les secondaires inférieures	76,6	83	76,6
2) secondaires inférieures	12,7	8,7	14,0
3) secondaires supérieures	6,3	4	4,3
4) normal inférieur	1,2	0,3	2,2
5) supérieures et universitaires	3,2	2,8	1,9

III. L'ECOLE (voir cahiers de sociologie wallonne)

Nous ne traiterons pas le problème des divers réseaux d'enseignement; nous nous contenterons de poser les questions de la scolarisation en Wallonie et à Bruxelles.

A. Le niveau d'instruction de la population globale 1970.

1) *par région en Belgique*

	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Primaire et secondaire inférieur non achevé	72,7	69,1	73
Secondaire inférieur	13,4	10,9	12,6
Secondaire supérieur	6,7	9,7	7,6
Normal inférieur	2,0	1,8	2
Supérieur non universitaire	3,1	3,9	2,9
Universitaire	2,1	4,7	1,9
	100	100	100

2) *par sexe en Wallonie*

	Hommes	Femmes	Total
Primaire et secondaire inférieur non achevé	68,6	76,5	72,7
Secondaire inférieur	14,7	12,1	13,4
Secondaire supérieur	8,5	5,1	6,7
Normal inférieur	1,3	2,7	2
Supérieur non universitaire	3,3	2,9	3,1
Universitaire	3,6	0,7	2,1
	100	100	100

3) *les immigrés (sixième primaire).*

	Avancés	Normaux	Retardés	Total
Belges	3,6	64,8	31,6	100
Etrangers nés en Belgique	1,4	47,6	51	100
Etrangers nés hors Belgique	1,4	28,3	70,3	100

4) *Groupes sociaux (sixième primaire).
les extrêmes*

a) Avancés:

+ médecins	21,7
cadres supérieurs	6,9
commerçants	6,9
- agriculteurs	2,0
cadres inférieurs	1,8
ouvriers non qualifiés	1,6

b) Normaux:

+ enseignants	82,6
cadres supérieurs	82,2
médecins	82,2
- commerçants	63,2
agriculteurs	60,2
ouvriers non qualifiés	55,4

c) Retardés:

+ ouvriers non qualifiés	43,0
agriculteurs	37,2
commerçants	29,2
- enseignants	14,3
cadres supérieurs	10,9
médecins	4,4

5) *Les régions et sous-régions*

taux de scolarisation des jeunes de 5 à 25 ans et
niveau de scolarité.

a) Bruxelles et Wallonie (taux de scolarisation)	
Bruxelles:	52,5
Wallonie:	50,7
b) les sous-régions wallonnes:	
- taux de scolarisation: les extrêmes:	
1) Brabant Wallon:	53,4
2) Hainaut	
Tournai	50,6
Mouscron	45,5
3) Liège	
Huy	52,7
Verviers	49,4
4) Luxembourg	
Virton	53,1
Bastogne	51,2
5) Namur	
Dinant	53,2
Philippeville	50,8
- niveau de scolarisation	
primaire et secondaire non achevé	
Mouscron	66,5
Liège	54,2
secondaire moyen	
Nivelles	19,9
Charleroi	14,7
secondaire technique et professionnel	
Charleroi	25,6
Mouscron	11,8
normal	
Arlon	1,6
Charleroi	0,6
technique supérieur	
Liège	3,2
Mouscron	2,1
universitaire	
Liège	5,6
Charleroi	3

IV. PRESSE ET «MEDIA».

A) La presse quotidienne, selon des chiffres diversément contrôlés ou non contrôlés se présente comme suit:

1) Groupe Rossel:	
Le Soir	270.259
La Meuse - La Lanterne	185.324
La Nouvelle Gazette - La Province	75.552
Le Progrès	
2) Groupe Brebart et Jourdain-Zeegers.	
La Dernière Heure	140.000
La Libre Belgique - La Gazette de Liège	140.000
Le Rappel, Journal de Mons, Echo du Centre	69.000
3) Groupe Vers l'Avenir.	
Vers l'Avenir, Le Courrier, l'Avenir du Luxembourg, Courrier de l'Escaut	111.843
4) La presse socialiste	
Le Peuple, le Monde du Travail, Le Travail,	40.000
La Wallonie	39.000
Le Journal et Indépendance	40.000
5) Nord Eclair	41.460
6) L'Echo de la Bourse	30.000
7) La Cité	24.500
8) Le Jour (Verviers)	21.500
9) Grenz-Echo (langue allemande)	13.900
10) Le Drapeau Rouge	10.000

B) TELEVISION.

Les conflits divers autour de la Radiotélévision belge: objectivité, publicité, création éventuelle d'une chaîne commerciale etc. n'ont pas manqué dans l'opinion publique et dans le monde politique et social.

Information et culture sont un des enjeux important de l'avenir de la Wallonie et de Bruxelles. Chacun sera appelé à prendre ses responsabilités.

La brochure du CGAL ne peut entrer dans de longues considérations.

Nous voudrions simplement souligner un aspect important.

L'extension de la télédistribution permet aux francophones de Belgique de capter plusieurs chaînes: 98 % reçoivent la RTB, 79 % TF1, 78 % A2, 56 % Fr. 3 et 53 % RTL.

Selon une enquête R.T.B. au premier trimestre 1976, le francophone de Belgique suit la R.T.B. 78 minutes par jour, T.F.1.: 23 minutes, l'A.2.: 27 minutes, Fr.3: 7 minutes, RTL: 14 minutes et la BRT: 3 minutes.

Dans l'ensemble des temps de vision, la RTB est passée de 1972 à 1976 de 69 % à 50 % alors que T.F.1 monte de 12 à 15 %, l'A2 de 7 à 17 % et RTL de 7 à 9 %.

Selon cette même enquête, les grandes émissions concurrentes de la RTB sont à l'A2.: Système 2 et l'Ecran témoin, à Fr. 3 les films, à T.F.1 Samedi est à vous et Au théâtre le soir. La RTB a comme émission à succès: le journal télévisé, le film du jeudi, Chansons à la carte, shows, Voulez-vous jouer, Visa pour le monde et le Jardin extraordinaire.

V. LE LOGEMENT (voir cahiers de sociologie wallonne)

A) Situation: (1971 - 1972).

	Wallonie	Bruxelles	Flandres	Belgique
Logements salubres	35,16	47,01	48,75	43,91
Logements fonctionnellement inadaptés	19,55	24,48	13,62	17,07
Logements insalubres améliorables	30,56	20,07	24,21	25,82
Logements insalubres non améliorables	14,73	8,44	13,42	13,20

B) Accroissement du nombre de logements: (1961 - 1970).

Wallonie: 6,6 Bruxelles: 13,7 Flandres: 79,7 Belgique: 100.

VI. LA SANTE.

Sans pouvoir toucher l'ensemble des problèmes de santé, il nous est possible de dégager quelques grands traits de la situation:

A) Bruxelles.

Caractérisée par son statut de capitale et de grande ville, la région bruxelloise et spécialement le centre de l'agglomération sont caractérisés par un vieillissement prononcé, une forte concentration d'immigrés, une fréquence des troubles de relations et d'insertion dans la communauté urbaine.

Face à cette situation, les équipements ont été conçus bien davantage en fonction du statut de capitale que des besoins des gens. Les institutions de soins intensifs se sont multipliées aux dépens de la médecine proche des gens. Les quartiers les plus populaires connaissent un sous-équipement manifeste.

Personnes âgées et immigrés sont les plus mal servis. La médecine bruxelloise est plus que toute autre une médecine de riches.

B) La Wallonie.

A partir des statistiques de dépenses de soins de santé de l'Alliance Nationale des Mutualités chrétiennes (assurance obligatoire), on peut constater que les sous-régions wallonnes se situent toutes sauf le Luxembourg au-dessus de la moyenne nationale par personne. Charleroi, La Louvière et Mons sont à un très haut niveau de dépenses. Incontestablement, la situation démographique de la Wallonie (vieillissement), ses caractéristiques socio-professionnelles (métiers dangereux, etc.), les conditions d'habitat etc. ont une influence sur l'état de santé de la population et la consommation.

En indemnités, on se retrouve devant une situation presque aussi caractéristique, des sous-régions wallonnes se trouvent en dessous de la moyenne nationale: Liège et Verviers.

Conclusion: l'absence d'une politique cohérente de santé aboutit à des distorsions régionales et sous régionales importantes et à des situations qui compromettent surtout l'action en faveur des plus dévavorisés: par exemple sous-équipement hospitalier des deux Flandres et d'Anvers, sous équipement du Brabant (notamment par rapport à Bruxelles) et des provinces de Namur, Luxembourg; Liège (voir M.L. *La prolifération des hôpitaux*, dans *Revue Nouvelle*, 1976, n° 4 p. 459-474).

VII. LES MOUVEMENTS SYNDICAUX.

A) Les travailleurs salariés et appointés.

1) Un taux de syndicalisation très élevé.

En 1970, malgré un léger tassement, il est de 61,20 des travailleurs syndiqués. (CSC et FGTB) et de 65,48, avec le Syndicat ... (CG. S.L.B).

Pour les ouvriers, le taux était de 74,33 et de 79,99.

Pour les employés, le taux était de 32,23 et de 34,92.

Pour les services publics, le taux était de 62,27 et de 64,99.

La Belgique connaît le taux de syndicalisation des plus élevés

2) Deux grands syndicats ont la confiance massive des travailleurs: la CSC (légèrement plus importante) et la FGTB ont plus d'un million de syndiqués.

3) Leurs caractéristiques régionales.

	Wallonie	Flandres	Bruxelles	Total
Salariés et appointés	27,5	43,7	28,8	100
FGTB	41,9	44,2	13,9	100
CSC	18,0	73,0	9	100

4) Leur représentativité aux élections sociales (Belgique).

Toutes catégories		Conseil d'entreprises		Jeunes	Ensemble
		Ouvriers	Employés		
F.G.T.B.	1954	63,26	45,49		59,53
	1975	49,20	41,97	44,88	46,17
C.S.C.	1954	33,89	48,61		36,98
	1975	44,42	51,61	50,27	47,69
C.G.S.L.B.	1954	2,84	5,89		
	1975	6,30	6,42	4,85	6,14

B) Les agriculteurs.

En Wallonie, on trouve l'**Alliance agricole belge**, mouvement syndical d'inspiration chrétienne, avec la volonté de prendre en compte la globalité de la vie des agriculteurs et de leurs familles. L'A.A.F. (femmes) le SPJA et le SPJAF (jeunes) et des fédérations de coopératives et de caisses d'épargnes.

Les **U.P.A.** (unions professionnelles agricoles, mouvement syndical neutre avec ses diverses branches U.P.A.F. (jeunes) J.A.R.C. et ses services.

Ces deux grandes organisations semblent regrouper un nombre de membres à peu près égal. L'U.D.E.F. (union des exploitants familiaux) très minoritaire est considérée comme d'inspiration socialiste et communiste.

Par scission d'avec la JAP et du SPJA, un groupe de jeunes dirigeants a fondé le FUJA (Front uni de jeunes agriculteurs) qui affirme sa solidarité avec les jeunes travailleurs et conteste les grandes organisations parce qu'elles sont marquées par les plus gros agriculteurs.

Le Boerenbond belge est présent au Brabant Wallon, dans le monde adulte.

C) Les classes moyennes.

Union syndicale des classes moyennes: comportant d'une part, une aile interprofessionnelle: Fédération nationale des Unions des Classes Moyennes et une aile professionnelle: Union syndicale des associations professionnelles et une aile pour les professions libérales.

Fédération générale Travail indépendant.

Confédération nationale des travailleurs indépendants de Belgique.

Ces organisations mettent en place le 14 novembre 1967, l'Entente wallonne des classes moyennes qui sera représentée au Conseil Supérieur des Classes moyennes.

D) Le patronat.

La FEB et ses fédérations professionnelles couvrent toute la Belgique. Le 1er mars 1968, on met en place l'Union Wallonne des entreprises (qui assure la participation patronale au Conseil économique wallon) et le 4 mars 1971 naît l'Union des entreprises de Bruxelles (U.E.B.). Il y a en plus une concertation brabançonne: Fédération des Unions d'Entreprises du Brabant.

1) U.W.E. (Union wallonne des entreprises).

Née le 1er mars 1968 en fonction de la nécessité d'une représentation patronale au Conseil économique wallon.

1972 $\pm$ 470 entreprises membres (60).

2) U.E.B. (Union des entreprises à Bruxelles).

Le 4 mars 1971 naît l'Union des entreprises à Bruxelles en fonction du projet de création d'un Bureau économique bruxellois et d'un conseil économique pour le Brabant $\pm$ 270 entreprises affiliées en 1972.

Les deux organismes ont des représentants au Conseil d'administration de la FEB.

VIII. LES MOUVEMENTS WALLONS

1. Wallonie libre

Ce mouvement créé dès juin 1940 et qui fut au point de départ essentiellement une organisation de résistance à l'occupation compte actuellement encore quelques milliers de membres.

Il a pour caractéristique de mettre surtout l'accent sur les aspects politiques et culturels de l'action wallonne étant très radical sur ces deux plans, réclamant un État wallon, dans le cadre de la Belgique ou en dehors d'elle s'il le faut.

Avec une association québécoise, une association jurassienne et une association valdotaine, Wallonie libre a constitué l'Association des minorités ethniques francophones.

Du point de vue philosophique et politique, Wallonie libre se dit pluraliste et compte en effet comme membres des hommes politiques appartenant aux cinq partis ayant des élus en Wallonie.

2. Rénovation wallonne.

Ce mouvement créé en 1945 n'a jamais eu un caractère de masse, mais son influence a été réelle dans les milieux intellectuels et dans certaines franges du mouvement ouvrier chrétien. Compte-tenu de la réalité sociologique de la Wallonie et de Bruxelles, il s'est préoccupé à la fois de s'adresser comme mouvement chrétien à des chrétiens et d'autre part d'être une présence chrétienne dans l'ensemble du mouvement wallon: congrès national wallon, directoire de Wallonie, etc...

Depuis quelques années, il a rejoint le M.P.W. dans la revendication simultanée du fédéralisme et de réformes de structures économiques et sociales.

3. Mouvement populaire wallon.

Ce mouvement, créé comme on le sait par André RENARD au lendemain de la grande grève de 1960-1961, est caractérisé par des affiliations collectives d'organisations syndicales, notamment celle des métallurgistes liégeois. Il est par conséquent très proche de la F.G.T.B. Au fil des années, du fait de l'intransigeance du P.S.B., le nombre de ses membres et militants, donnant la priorité à l'action wallonne sur l'action politique dans le cadre du P.S.B., ou syndicale dans le cadre de la F.G.T.B., n'a pas cessé de s'amenuiser.

L'un ou l'autre de ses dirigeants garde pourtant une certaine influence et le M.P.W. reste un symbole de ce qu'avait voulu André RENARD.

Non sans difficulté, les trois mouvements ont tenu en décembre 1976 une assemblée générale commune et leur activité commune pourrait redevenir significative

Wallonie libre publie un bi-mensuel: «Wallonie libre» et le mouvement populaire wallons un hebdomadaire: «Combat».

Il faut également signaler pour mémoire l'Avant garde wallonne, organisation très extrémiste et peu influente qui publie un mensuel: «La cognée» et organise chaque année le pèlerinage wallon à Waterloo.

Enfin un mot de l'Association wallonne des anciens Combattants et Résistants qui compte des milliers de membres et soucieuses de réagir contre l'idéologie unitaire qui domine également des anciens militaires.

Il importe de faire état également d'organisations culturelles wallonnes:

1. Le CACEF (Communauté d'Action culturelle d'Expression française), a.s.b.l., dont les principales personnes morales constitutives sont les cinq provinces entièrement ou partiellement wallonnes et la commission française de la Culture de Bruxelles. Le CACEF compte également une centaine de personnalités et spécialistes membres à titre personnel.

Financé par les provinces, il coordonne leur politique culturelle, voire socio-culturelle et s'intéresse notamment à la promotion de la spécificité culturelle de la Wallonie: histoire, musique, etc...

Le CACEF publie mensuellement les cahiers du CACEF, une collection d'ouvrages d'histoire et d'art et des disques de musique wallonne.

2. La Fondation Plisnier qui publie également une revue «L'Ethnie française», est plus engagée que le CACEF avec laquelle il fait partiellement double emploi. En liaison avec le Conseil international de la Langue française, son office du bon langage assure la promotion de la langue française.

3. L'Institut Jules DESTREE, également assez engagé, est un mouvement principalement culturel qui publie plusieurs collections d'ouvrages et de brochures et organise divers colloques.

D'un point de vue socio-politique et socio-religieux, on peut considérer que les influences dans ces trois organisations culturelles correspondent grossomodo à la réalité en Wallonie à cet égard.

IX. LA VIE POLITIQUE.

Il est peut-être bon de rappeler brièvement la complexité des structures de notre pays mises en place progressivement suite aux difficultés linguistiques et communautaires avant de donner une courte analyse de l'évolution des résultats électoraux.

A) Les institutions de notre pays.

1) Les communes modifiées: depuis le 1er janvier, en Wallonie, réduction du nombre et augmentation des moyennes de population par commune.

	avant 1977		1977	
	Nombre	Moyenne d'habitants	Nombre	Moyenne d'habitants
Hainaut	441	2987	69	19.111
Liège	317	3.195	84	11.929
Namur	345	1.103	38	10.167
Luxembourg	229	949	44	4.911
Brabant Wallon	108	2.176	27	8.679

Les grandes communes wallonnes (10 premières) sont classées comme suit:

Liège	240.000
Charleroi	234.539
Namur	97.784
Mons	95.670
La Louvière	77.080
Seraing	76.403
Tournai	69.820
Verviers	57.380
Mouscron	54.465
Herstal	41.322

Bruxelles: reste composé de 19 communes.

2) Les fédérations de communes: les seules qui existaient dans la périphérie bruxelloise (sur le territoire de la région flamande) sont supprimées.

3) Les agglomérations: existe l'agglomération bruxelloise avec son conseil élu au suffrage universel et son collègue paritaire (flamand francophone) proportionnel.

4) les provinces

5) les conseils régionaux:

Bruxelles, Flandres, Wallonie: composé de sénateurs résidant dans la région (pouvoirs d'avis sur les matières régionalisées).

Leur création a été décidée par la loi sur la régionalisation préparatoire. Un comité ministériel bruxellois et un comité ministériel wallon ont été mis en place.

6) Les conseils culturels (par communauté): sénateurs et députés de chaque groupe linguistique. Ils ont pouvoir de décret et votent un budget dans le cadre d'une dotation votée par le parlement. La composition du conseil culturel avant la modification R.W. et P.R.L.W. était la suivante:

P.S.B.	61	
P.S.C.	41	
FDF - RW	39	
PLP	21	
PC - UDP	4	
PLDP	6	(libéraux bruxellois)

Il y a de plus un conseil culturel de langue allemande:

	1974		1977
PSC	47,60	12 sièges	39,93
PDB	25,50	6 sièges	29,44
(parti des Belges de langue allemande)			
PLP	14,91	4 sièges	18,52
PSB	12,16	3 sièges	12,11

7) Autres organes:

Conseils consultatifs économiques:

- Le Conseil économique régional de Wallonie (politique et sociaux). Le Conseil économique régional du Brabant.

- Société de Développement régional de Wallonie - Société de Développement régional bruxelloise.

Des sections du plan existent en fonction des régions.

B) Les élections en Wallonie et à Bruxelles (résultats de la Chambre des députés) en pourcentage.

1) Wallonie

	1968	1971	1974	1977
P.S.B.	35,06	34,97	37,36	37,73
P.S.C.	20,26	20,15	22,19	25
R.W.	10,64	21,17	18,78	9,22
PLP	26,51	17,34	15,05	18,75
PC et UDP (1974)	7,02	5,92	5,85	5,48
autres listes	0,48	0,41	0,78	1
P.S.B. R.W. (Luxembourg)				

2) Bruxelles

Cartel FDF-PLDP	18,62	34,49	39,52	34,93
PLP		9,84		
PLP indépendant		2,77		
PSC	2,74		14,94	14,11
CVP			7,79	10,16
PSC-CVP		20,11		
Cartel V.D.B.	24,86			
PSB	17,73	18,17	18,45	14,86
Rode Leeuwen	2,32	2,46	2,00	2,22
PLP	26,26		3,11	
PVV			2,77	2,44
PLP - PVV		3,54		9,39
Volksunie	4,26	5,65	5,89	6,21
P.C.	2,40	2,81	4,00	2,75
Autres	0,81	0,24	1,44	2,90

3) Les voix dans les 19 communes

1974

FDF - PLDP	39,55
PSB	18,45
PSC	14,94
CVP	7,79
V.U.	5,89
P.C.	4,00
PLP	3,11
PVV	2,77
Rode Leeuwen	2,00
Autres listes	1,44

C) Les élus en Wallonie et à Bruxelles. (1974-1977)

	1974	1977
Sur 212 députés, les francophones sont:	92	91
dont:		
PSB	33	35
PSC	22	24
FDF RW	22	15
PLP	9	14
P.C.	3	1
PLDP	3	2

A Bruxelles, les élus flamand et francophones

FDF - PLDP	12
PSB	6
CVP	5
PSC	4
VU	3
PLP-PVV	2
P.C.	1
Rode Leeuwen	1

D) Les dominantes dans les sous-régions. (1974-1977)

PSB: 1er parti dans 63 cantons - majorité des cantons des provinces de Liège, Namur, Hainaut - 4/5e des cantons du B.W., les cantons de Messancy et de Vielsam dans la province du Luxembourg.

PSC: premier parti dans la plupart des cantons du Luxembourg, Beaurain, Ciney, Gedinne et Rochefort (province de Namur),

Dalhem, Aubel, Herve (province de Liège),

Tournai, Comines, Mouscron, Flobecq, Enghien, Chimay (hainaut).

PLP: Beaumont, Houffalize, Stavelot.

R.W.: Dinant et Wavre.

1977. Le PSB a la majorité absolue dans 15 cantons: 8 à Liège, 6 en Hainaut, 1 dans la province de Namur,

est le 1er parti: dans tous les cantons de l'arrondissement de Nivelles, de Namur et dans la majorité des cantons des provinces de Liège et du Hainaut, à Walcourt, dans le canton de Durbuy et de Vielsam.

Le PSC a la majorité absolue dans 9 cantons du Luxembourg et 1 dans la province de Liège, est le premier parti dans la majorité des cantons du Luxembourg, dans 8 cantons de la province de Liège et 5 du Hainaut.

le P.R.L.W. a la majorité absolue à La Roche en Ardenne, est le premier parti dans 6 cantons de la province de Namur, un du Hainaut, un au Luxembourg.

le R.W.: fait son meilleur score dans le canton de Thuin où il est le second parti (28,55)

L'U.D.P. P.C. fait son meilleur score à Le Rœulx (24,2) où il est le second parti.

Le FDF est premier parti dans les cantons bruxellois sauf Anderlecht.

QUELQUES QUESTIONS EN GUISE D'AMORCE A UNE REFLEXION

Les données partielles rassemblées dans ce document sont par elles-mêmes interrogatives; nous nous contenterons de tracer quelques pistes de réflexion.

A l'heure de la régionalisation, la Wallonie et Bruxelles (parfois avec des nuances entre les deux régions) sont marquées par une situation de déclin industriel et économique, dont sont particulièrement victimes les couches et groupes déjà les plus défavorisés.

L'avenir de la Wallonie et de Bruxelles dépendra plus que jamais de la volonté de ses habitants. Dans la solidarité belge, européenne et mondiale, il n'y aura pas de solution pour nos régions, sans que s'y développent une nouvelle espérance et un nouveau dynamisme.

La population wallonne et bruxelloise, telle qu'elle est, malgré son vieillissement incontestable, peut prendre davantage son destin en main. Des questions se posent: quelle place est faite à l'enfant, aux jeunes, à la famille, quelle politique est menée pour assurer les possibilités concrètes d'une espérance? Les immigrés, qui ont sauvé la démographie wallonne et bruxelloise et assuré à l'économie une main d'œuvre toujours indispensable, seront-ils reconnus à part entière et dans leur spécificité comme membres de la communauté wallonne et bruxelloise? Quelles mutations de politique industrielle sont indispensables pour demain?

Les clivages sociaux et économiques marquent la vie wallonne et bruxelloise dans tous ses aspects: revenus, travail, école, logement. Pour le dynamisme même de la Wallonie et de Bruxelles, pour l'égalité et la justice, quels chemins avons-nous à parcourir?

Les ouvriers, les agriculteurs, les immigrés, les femmes, les jeunes restent structurellement, dans des situations de discrimination.

Qu'avons-nous à faire pour changer la situation?

L'information, la formation, la culture sont des aspects fondamentaux d'une évolution dynamique de la Wallonie et de Bruxelles. Par rapport aux grands «media» serons-nous éléments moteurs d'une authentique culture engagée au service de tous?

Enfin, dans l'évolution de la Wallonie et de Bruxelles, l'action syndicale et l'action politique sont indispensables pour la transformation de la société. Quel type de présence exercent les chrétiens? Comment dans une société pluraliste, soutenir les chrétiens engagés? Comment vivre les collaborations nécessaires?

La situation religieuse en Wallonie et à Bruxelles.

- I. *Introduction*
- II. *Les chrétiens dans leurs aspirations, recherches, situations, actions*
- III. *Les chrétiens dans leur contexte*
- IV. *Les laïcs*
- V. *L'Eglise de Belgique francophone*
- VI. *L'enseignement et l'action caritative*
- VII. *Quelques aspects des rapports avec l'Eglise universelle*
- VIII. *Les autres confessions religieuses*
- IX. *Chrétiens et personnes d'autres convictions*

1. Réflexions préliminaires.

La partie de ce dossier édité par le CGAL et traitant de «situations religieuses en Wallonie et à Bruxelles» prêtera sans doute à discussion... plaira à certaines personnes, déplaira à d'autres personnes, plaira à certains passages, déplaira à d'autres passages.

Nous voulons ici non pas nous justifier vis-à-vis de ceux qui émettront des critiques négatives, mais nous expliquer vis-à-vis de tous.

Qu'avons-nous voulu?

Présenter pour le week-end de Namur, et au-delà, un matériau de travail qui nous semble déjà très riche bien que incomplet.

Matériau qui est à enrichir et approfondir par chacun et par les groupes qui s'en serviront par la suite.

Qui y a collaboré?

Un grand nombre de personnes, membres ou non du CGAL. Plusieurs dizaines de personnes furent interrogées, ont rédigé des textes. Il ne suffit pas ici de les remercier mais de leur exprimer notre conviction, combien leur collaboration a été utile.

Est-il objectif?

Un essai loyal de «description» a été fait. Nous avons voulu les textes plus «questionnants» que «engagés», encore que des options s'y découvrent. Options parfois différentes suivant les personnes intéressées ou les rédacteurs.

Nous ne le regrettons pas. Nous pensons que cela déjà est signe du visage actuel de l'Eglise, regroupant des hommes, des femmes, des groupes ayant des conceptions différentes sur plusieurs points, des options diverses, et se voulant tout de même membre d'une communauté qui est l'Eglise.

Est-il complet?

Il est clair que non.

Certains trouveront peut-être que nous faisons la place trop large à des structures, organisations, des réalisations (réalités tangibles dont il est aisé de parler) et d'autres ne retrouveront pas «la leur». Nous espérons que ces derniers ne nous en voudront pas et ne nous feront pas un «procès d'intention».

Mais, il est incomplet surtout parce que parlant de l'Eglise, il est extrêmement difficile de relater l'essentiel, c'est-à-dire le mystère de cette institution dont le fondateur, tout à la fois Dieu et homme nous a quittés et est toujours parmi nous; et aussi cette action quotidienne au cœur du monde, d'hommes et de femmes, de tout âge, de toute race et de toute nation, de tout milieu social, et qui chaque jour œuvre pour une société où l'homme sera plus libre, plus respecté, plus aimé, et pour l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

Engage-t-il le CGAL?

Oui, dans la mesure où nous l'avons accepté comme «point d'appui» pour nos travaux du week-end. Mais, il est clair qu'il n'engage pas chacun de nous au-delà de cette limite.

Nous pensons que ce dossier a toute sa valeur... qu'il est bien... et aurait pu être mieux... Nous savons aussi que le mieux est l'ennemi du bien!

Le Bureau du CGAL

A. SAMYN

G. CARLIER

T. DHANIS

2. LES CHRETIENS DANS LEURS ASPIRATIONS, RECHERCHES, SITUATIONS ET ACTIONS.

2.1. LES COMMUNAUTES DE BASE

L'expression recouvre des réalités fort diverses: elle s'applique à des communautés de prières, à des groupes politiques engagés dans une réforme de la société, à des personnes menant une vie communautaire poussée jusqu'au partage des biens, etc. Un trait commun caractérise néanmoins ces groupes et c'est une volonté de réaction contre l'individualisme, réaction qui connaît un regain considérable depuis le Concile de Vatican II. On voit ainsi apparaître et se multiplier de nouvelles formes de regroupement de chrétiens.

Dans un nombre appréciable de cas, on y retrouve encore d'autres éléments caractéristiques que l'on peut énumérer comme suit:

- indépendance plus ou moins explicite vis-à-vis de la hiérarchie allant parfois jusqu'au refus de s'intégrer au «système institutionnel»;
- contestation de la société actuelle et de ses valeurs habituellement reçues avec engagement au plan social ou politique;
- intégration de non-croyants;
- volonté de trouver de nouvelles expressions liturgiques, de nouveaux modes de célébration;
- mise en œuvre de diverses formes de partage matériel.

On se doit aussi de relever un certain manque de stabilité, soit au niveau des groupes eux-mêmes, soit à celui de leurs affiliés.

D'une façon générale, les communautés de base contribuent sans aucun doute à mettre en relief un certain nombre de traits essentiels de la vie chrétienne tels que le droit à l'initiative des fidèles, l'aspect communautaire de la foi vécue, la nécessité d'un engagement concret, le lien entre la prière et la vie, la signification évangélique du partage.

Une question vient alors à l'esprit: ces groupes, ou du moins certains d'entre eux, sont-ils le prélude de formes nouvelles de vie religieuse? Pourront-ils constituer des «cellules d'Eglise» présentant aux chrétiens une alternative aux communautés paroissiales traditionnelles qui, du fait de leur délimitation simplement géographique, ne répondent plus aux aspirations de beaucoup d'entre eux? Par leur seule existence, ils témoignent en tout cas d'une tendance vers la diversité qui paraît irrésistible.

2.2. DES COURANTS DE SPIRITUALITE

La tendance à la diversité trouve aussi à se manifester dans une très grande variété de courants de spiritualité qui ont tellement proliféré depuis quelques années qu'il est bien difficile de les dénombrer. C'est dire que la tentative de classement qui est proposée afin d'éclairer la situation en Wallonie et à Bruxelles sera forcément incomplète et sans aucun doute plus ou moins teintée d'arbitraire, mais la conscience de ces déficiences ne doit pas constituer un prétexte à l'abstention de toute esquisse de répartition. Voici donc cette dernière:

1. Dans une première catégorie se rangent les nombreux groupes, sessions et publications qui poursuivent une redécouverte de la Bible. On peut entre autres citer «Feu nouveau», «Parole et Vie» (Marcinelle), «Libre Evangile»; leur nombre manifeste l'importance du sujet.
2. D'autres groupes se situent dans la mouvance de grandes familles religieuses, anciennes ou récentes, tels les tiers-ordres franciscains et dominicains, les groupes de Focolari, les fraternités de Charles de Foucauld (avec la revue Jésus-Caritas).
3. Un important courant de spiritualité est constitué par les maisons de retraite, en augmentation constante: maisons des Jésuites (Wépion, Fayt-lez-Manage), monastères (Rixensart, Wavremont, Hurtebise, Orval, Maredsous, Chimay, Soleilmont, Bouillon, Tilff, Rochefort, Chevetogne), foyers de charité (Spa), centres d'accueil (La Retraite à Rhode-St-Genèse, avenue Hamoir à Uccle, etc.).

4. Dans certains centres, on tente de mettre des techniques orientales (Yoga, Zen) au service de la prière (Carmes à Bruxelles, Herne).
 5. Dans le secteur de la spiritualité conjugale, il faut relever que les Foyers de l'Anneau d'Or et les Equipes Notre-Dame restent des mouvements qui marquent de nombreux couples de leur impact. Mais d'apparition plus récente, des 'mariages-rencontres' visent à renouveler et à approfondir les liens entre époux et leur vie sacramentelle.
 6. Des formes nouvelles se manifestent également dans les pèlerinages traditionnels, tels ceux de Lourdes, de Rome, de Terre Sainte ou, plus près de nous, ceux de Beauraing ou de Banneux. Ces pèlerinages rassemblent souvent des personnes d'un même milieu ou partageant des mêmes situations (les familles populaires à Lourdes, la Fraternité des veuves en Terre Sainte, les groupes «Foi et Lumière» d'handicapés mentaux). Il arrive également que des groupes se constituent à la suite d'un pèlerinage. Ce dernier maintient et développe des formes diverses de catholicisme populaire plus ou moins conformes aux valeurs chrétiennes authentiques et on peut ajouter l'attrait réel exercé sur certains par des visions ou révélations même non reconnues par la hiérarchie.
- On ne saurait non plus omettre dans un tableau de la «vie spirituelle», le phénomène des sectes et l'attrait exercé par des courants venus d'Asie, qui ont pris depuis quelques années une ampleur que l'on se doit au moins de mentionner.

2.3. LE RENOUVEAU CHARISMATIQUE

Le renouveau charismatique voit spécifiquement l'Eglise comme une communauté de personnes faisant l'expérience directe de Dieu dans l'Esprit-Saint. Et il vise essentiellement à faire partager cette expérience par ses membres.

A cette fin, les participants aux groupes charismatiques sont invités à se mettre, par la prière et plus particulièrement la prière de louange, en état de disponibilité totale. La saisie par l'Esprit-Saint se manifeste plus spécifiquement par la prophétie (une parole proférée au nom d'un Autre et dont la communauté est appelée à discerner l'authenticité), le «parler en langues», la guérison.

S'il est centré particulièrement sur la prière, le «renouveau» n'en appelle pas moins ses membres à l'engagement et il aspire à transformer le climat de vie par la joie, la louange, la fraternité.

L'esprit qui anime le mouvement charismatique resta longtemps l'apanage de communautés se situant dans le sillage de la réforme (telle celle des Pentecôtistes). Dans le catholicisme, le mouvement est né il y a quelques années aux Etats-Unis et il est maintenant implanté de ce côté de l'Atlantique et notamment chez nous. Certains s'y engagent avec beaucoup de foi et de générosité et y trouvent effectivement un renouvellement de leur vitalité chrétienne; mais d'autres se montrent plus réticents et s'interrogent sur le type même de spiritualité qui s'y manifeste et sur le lien entre prière et engagement.

2.4. DES ACTIONS COLLECTIVES DE SOLIDARITE

On pourrait établir une très longue liste d'actions collectives de solidarité mais on n'en retiendra ici que quelques unes, celles dont l'objet porte sur les plus graves problèmes de notre temps, le Tiers-Monde, les laissés pour compte de notre société, la paix, les désastres.

1. C'est en 1961 que fut lancé le **Carême de Partage**. Conçu au départ comme une aide de caractère permanent à des situations de famine ou de sous-développement, le souci se marqua de plus en plus par la suite de lutter contre les causes mêmes qui engendrent ces situations. D'où un virage vers des projets de caractère socio-économique concernant soit l'amélioration de l'agriculture, le développement de coopératives ou d'une médecine préventive, etc. Avec le temps, fut également mis l'accent sur l'importance d'une sensibilisation de l'opinion :

Entraide et Fraternité, organisation autonome en relation avec Caritas Catholica se constitue. La prise de conscience que la véritable promotion humaine requiert une action sur les mentalités et les structures s'accompagne d'une évolution dans l'appréciation des priorités: l'effort va se porter davantage sur la conscientisation, la formation des cadres, le soutien aux luttes contre les systèmes d'oppression. Pareil effort ne s'adresse d'ailleurs pas seulement aux hommes du Tiers-Monde mais il doit viser peut-être davantage encore nos propres populations qui doivent être éveillées aux situations de violence institutionnalisée dans les relations internationales, à l'interpellation de nos propres centres de décision et à la critique de nos modes de vie. Il s'agit là d'une vocation proprement «prophétique» qui fait comprendre qu'«Entraide et Fraternité» vise moins à se situer dans un cadre d'aide chrétienne que dans celui d'actions collectives.

Mais jeter un regard lucide sur les facteurs qui créent ou entretiennent des déshérités conduit à en reconnaître chez nous-mêmes:

2. L'action de l'Avent **Vivre Ensemble**, qui prend souci des moins favorisés de notre pays, est née parallèlement en 1970. La conviction apparut sans tarder qu'il fallait avant tout interpellier les pouvoirs publics et l'opinion sur des situations d'injustice et de marginalisation qui résultent des structures mêmes de notre société et dans lesquelles, d'ailleurs, des institutions chrétiennes sont aussi imbriquées. On se rend de plus, de mieux en mieux compte du lien fondamental qui s'établit entre les situations d'injustice dans le Tiers-Monde et celles qui prévalent chez nous ce qui conduit en droite ligne à une collaboration entre **Entraide et Fraternité** et **Vivre Ensemble**, les deux organismes étant au surplus en relation avec Caritas Catholica. On soulignera encore que les actions à tous deux revêtent souvent un caractère pluraliste.

3. En parlant du souci des déshérités de chez nous, on ne peut pas manquer de souligner l'action des **Equipes d'Entraide** qui, à Bruxelles et en Wallonie, exercent leur activité à partir de groupes de base, ainsi que les nombreuses **Conférences de St-Vincent-de-Paul**.

Un mouvement pluraliste, l'**Action nationale pour la sécurité vitale**, entreprend pour le moment un vaste travail en vue de rechercher les causes de situations marginales tandis qu'une autre organisation, **Aide à toute détresse**, (A.T.D.) qui est née en France pour le sauvetage des désespérés, travaille de plus en plus activement chez nous.

4. Le **Secours International de Caritas Catholica** assure des secours d'urgence en achevant de l'aide dans des régions sinistrées soit par la sécheresse (le Sahel), la guerre (le Biafra), les séismes ou toute autre catastrophe. Il se préoccupe également d'aide aux réfugiés et de service pour les étrangers.
5. **Justice et Paix** est fondamentalement un organisme du Saint-Siège mais qui possède des Commissions Nationales en divers pays, dont le nôtre. Il a été défini par Paul VI comme l'organisme qui a pour but l'étude et l'approfondissement (doctrinal, pastoral, apostolique) des problèmes relatifs à la justice et à la paix, pour l'éveil du peuple de Dieu à la conscience de ses devoirs vis-à-vis de la justice, du développement des peuples, de la paix et des droits de l'homme. Chez nous, la Commission Justice et Paix étudie des problèmes d'actualité tels que le statut des travailleurs immigrés, la crise alimentaire dans le Tiers-Monde, la violence et la non-violence, l'objection de conscience, la crise économique, la politique belge de coopération au développement,...; elle interpelle les pouvoirs publics belges sur les conséquences de leurs décisions sur les plus démunis chez nous comme dans le Tiers-Monde. Justice et Paix intervient auprès des gouvernements qui oppriment des défenseurs de la justice sociale et, de façon générale, se préoccupe de plus en plus du respect des droits de l'homme.
6. **Pax Christi** est un mouvement international qui veut promouvoir l'action des chrétiens en faveur de la paix. Il milite pour l'abandon de l'usage de la force dans les relations inter-

nationales. Il trouve sa charte dans «*Pacem in terris*» et sa tâche est au premier ordre de caractère éducatif. Le mouvement comporte des sections nationales et «*Pax Christi-Belgique Sud*» possède un conseil général, des commissions (paix, jeunes, politique, enseignants) et des comités régionaux (notamment à Bruxelles, Charleroi, Tournai, Arlon).

7. **Mouvement chrétien pour la paix (MCP):** ce mouvement, établi à Liège et à Bruxelles, développe en faveur de la paix une action radicale en partant de la conviction que notre société est violente du fait que le profit est le moteur quasi exclusif des relations sociales aussi bien dans chaque pays que dans les relations internationales et vis-à-vis du Tiers-Monde. Il a pris une option socialiste et veut exercer une pression politique et affirmer sa solidarité avec les exploités; il développe des actions de sensibilisation et de formation.
8. **ITECO: Coopération Technique Internationale:** il s'agit essentiellement d'un centre de formation pour le développement qui situe son action dans une perspective chrétienne. Il offre ses services pour orienter et suivre le travail de ceux qui veulent un changement de société avec l'accent mis très nettement sur le Tiers-Monde. Il informe et forme ceux qui désirent s'engager et constitue une réserve de recrutement d'agents du développement.

2.5 L'ASPIRATION AU SOCIALISME

Une aspiration vers une société de type socialiste se manifeste aujourd'hui avec insistance dans d'importantes couches du monde chrétien, au point que l'on peut caractériser ce courant comme l'une des notes marquantes de notre période post-conciliaire. Cette aspiration traduit le désir d'une société qui ne soit pas du modèle capitaliste, l'inquiétude provoquée par le déclin industriel, la situation économique extrêmement dure pour certains, le désir d'une voie où le profit ne soit pas premier...

Les formes souhaitées de société socialiste sont d'ailleurs diverses et souvent mal définies. Certains groupes se sont radicalisés (mouvements ouvriers, de jeunes, d'intellectuels). Le groupe dit «*Chrétiens pour le socialisme*» (CPS), né il y a quelques années dans un contexte international, a acquis une large audience chez certains chrétiens tandis qu'il appelait des réserves chez d'autres, notamment exprimées par le Pape, certains évêques ou mouvements. Voici comment la revue protestante «*Paix et Liberté*» présentait les CPS à ses lecteurs dans son numéro du 15 octobre 1976: après avoir souligné que les Chrétiens pour le socialisme ne se réfèrent à aucun modèle existant de société socialiste, ni à celui préconisé par le Parti Socialiste Belge, il y est dit «*les CPS se présentent comme des socialistes qui veulent vivre leur foi en cohérence avec leurs engagements pour une société nouvelle en constituant des communautés dans lesquelles ils puissent partager et célébrer le lien entre leurs solidarités humaines et leur foi en Jésus-Christ*». «*Ils ne veulent pas se couper de l'Eglise institutionnelle, mais vivre leur appartenance à la communauté des croyants à partir de leurs solidarités actives avec les mouvements de libération socio-politique*». «*Ils veulent susciter des communautés chrétiennes qui soient elles-mêmes solidaires de ces efforts de libération*».

2.6 LA PASTORALE FAMILIALE

Cette rubrique sera essentiellement dévolue à de courtes présentations de groupements engagés dans ce que l'on peut appeler au sens large la pastorale de la famille et du mariage. Leur nombre est tel que l'on ne prétend pas être complet mais ceux qui figurent ci-après sont à coup sûr marquants.

a) Le CEFA: Centre d'éducation à la famille et à l'amour.

Le CEFA se définit comme un organisme chrétien dont le domaine spécifique de recherche et d'activité recouvre ce qui concerne la sexualité, l'amour, le couple, la famille, la relation humaine. Il entend que son travail se place délibérément et prioritairement sous le signe de l'attention aux personnes et de l'accueil d'une réalité tout à la fois permanente et en pleine

mutation. Dans cette voie, il a été amené à souligner l'attention aux plus pauvres, aux marginalisés de son secteur, en clair ceux qui connaissent l'échec de leur couple, les homophiles, ceux qui s'interrogent sur une éventuelle interruption de grossesse, les jeunes qui cherchent à comprendre et à vivre l'éveil de leur sexualité.

Le CEFA s'efforce de répondre à ces appels par son Institut de formation, des groupes de recherche, des sessions de types divers, l'édition de notes de travail et sa librairie.

b) Les Centres de consultation conjugales et familiales.

Ces Centres sont composés d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des conseillers conjugaux, des gynécologues et des juristes qui sont de plus aidés par des psychologues ou des psychiatres. Ils sont ouverts à toute personne qui éprouve des difficultés dans ses relations, surtout avec les plus proches, conjoint, parents et enfants.

Il existe trois réseaux de centres, selon leur inspiration philosophique, qui peut être chrétienne, laïque ou pluraliste. Mais si chacun peut ainsi trouver un conseiller dont la vision consonne à la sienne, il reste que, quoi qu'il arrive, le souci du respect des opinions est primordial.

Deux problèmes majeurs se posent actuellement: l'information du public et la formation continue des conseillers chrétiens engagés comme tels dans les centres pluralistes.

c) Les Nouvelles Feuilles Familiales (NFF)

Sous la double forme d'une revue bimestrielle et de groupes de réflexion, l'action des NFF est de chercher à éclairer les questions qui se posent aux couples, aux parents et aux jeunes dans une société en pleine mutation. Elles veulent les aider à réfléchir, là où ils sont, dans leur vie de tous les jours, mais à la lumière des valeurs humaines et évangéliques.

Comme sujets récemment abordés, on citera la sexualité et le divorce et comme projets pour l'année en cours, l'évolution des jeunes, les familles déshéritées, les couples de plus de 40 ans.

d) Le Service familial d'éducation chrétienne

Ce Service est institué pour aider les foyers à réfléchir à la manière de prendre en mains l'éducation de leurs enfants dans une optique chrétienne. Le but est de soutenir chaque foyer dans l'élaboration de son propre projet éducatif en lui faisant découvrir, au travers de contacts réguliers en équipes de foyers, un art de vivre en chrétien, dans le tissu familial, les événements petits et grands de l'existence quotidienne.

e) Le Service de préparation au mariage

Il s'agit ici d'un service qui se veut d'Eglise, composé de prêtres et de laïcs, en vue d'aider les fiancés dans leur préparation au mariage. Mais il vise aussi à être un lieu de partage, de rencontre et d'étude pour toutes les activités qui entourent cette préparation.

Des sessions de formation pour les fiancés sont organisées et, en certains endroits, les équipes de préparation au mariage s'occupent aussi de la catéchèse, des baptêmes et du sacrement des malades.

f) Les «mariages-rencontres»

Cette dénomination représente une forme relativement récente de sessions, généralement d'un week-end, dont le but est de répondre à un besoin de communication plus profonde entre conjoints. Au départ de la présentation de 4 thèmes: «regard sur soi-même», «regard sur notre couple», «Dieu et notre couple», «Dieu, notre couple et le monde», ces rencontres mettent en oeuvre une expérience de communication qui se vit strictement à l'intérieur du couple et qui l'invite à se pencher sur tout ce qui tisse sa relation.

g) Les Equipes Notre-Dame

Ce mouvement, qui vise l'approfondissement spirituel du couple et de la famille, a fait l'objet d'une brève mention dans la rubrique 2.2 «Courants de spiritualité». Complétons là en disant qu'il compte, en Wallonie et à Bruxelles, 650 équipes groupant en moyenne 6 foyers, qui centrent leur action sur la prière, le partage de réflexions et d'expériences et sur l'encouragement réciproque à mettre en oeuvre les «moyens de progrès» que sont la prière et le partage en foyer et les retraites, cela dans un esprit de mise au service de l'Eglise.

h) Le Carrefour familial

Il n'est pas sans intérêt de relever l'existence, dans le Brabant Wallon par exemple, du Carrefour familial qui réunit des organismes divers, même non chrétiens comme la Ligue des familles, avec ceux qui ont été cités plus haut, afin de conjuguer tout ce qui oeuvre en faveur du mariage et de la famille.

Différentes autres formes de rencontres et de regroupements s'opèrent selon les diocèses et les régions et qui ont de semblables buts.

2.7 ESQUISSE THEOLOGIQUE

En Belgique, comme un peu partout dans le monde, la théologie chrétienne a éclaté. Dans l'Eglise catholique, des tendances diverses en théologie ont toujours existé. Entre Vatican I et Vatican II, cependant, on peut dire qu'il y avait une théologie assez homogène qui n'était pas seulement la théologie officielle mais bien celle que l'on trouvait la plus largement pratiquée tant dans la pastorale et la catéchèse que dans les centres de formation théologique. Les débats restaient dans l'ensemble assez limités aux cercles de spécialistes. Il n'en va plus du tout de même à l'heure actuelle.

Le panorama est aujourd'hui fort varié. Sans vouloir être exhaustif, et avec le risque d'arbitraire et de simplification exagérée propre à toute typologie, on peut discerner un certain nombre de tendances. Le rapport de celles-ci à Vatican II pourrait s'exprimer en termes d'application littérale, de retrait, de continuité, de dépassement plus ou moins critique, etc. La diversité de ces tendances est marquée par ailleurs par le rapport de sympathie ou de méfiance, d'interrogation positive ou anxieuse, de coopération ou d'opposition vis-à-vis des sciences humaines, dans le débat permanent avec Marx et Freud surtout. Distinguons donc:

- la théologie épiscopale, pas unifiée, essayant de naviguer entre la théologie romaine à laquelle elle ne peut pas toujours totalement souscrire, et les requêtes diverses et souvent contradictoires de la base, qu'elle rencontre avec inquiétude;

- la théologie historique, qui a souvent la faveur des corps académiques, théologie prudente, plus attentive aux exigences scientifiques de la lecture des textes du passé qu'aux requêtes présentes d'une Eglise en mutation et d'une société de plus en plus ébranlée dans certains de ses fondements;

- des théologies bibliques, plus nettement pastorales, qui pensent que l'accès direct aux textes, par le biais ou non d'une exégèse à prétention scientifique, permet de résoudre ou du moins de rencontrer tous les problèmes vécus par la communauté chrétienne;

- des théologies immanentistes, marquées par la tradition philosophique rationaliste, qui cherchent à retrouver le message chrétien, dépouillé de ses traits mythiques, par la réflexion sur l'expérience humaine générale;

- des théologies charismatiques se déployant à partir de la chaleur de l'expérience religieuse et spirituelle et de sa dimension affective communautaire, en réaction contre le dessèchement rationaliste du christianisme occidental et en réponse à l'absence de sens qui caractérise notre société;

- des théologies existentielles valorisant l'ensemble de l'expérience chrétienne comme source de l'action catéchétique et évangélisatrice plutôt que l'expression théologique notionnelle et abstraite dans sa rigueur dogmatique;
- des théologies politiques ou sociales qui relisent le message de salut porté par la tradition chrétienne à partir des diverses formes de luttes de libération à l'intérieur de notre société dans les différents domaines où celle-ci fonctionne comme un système de domination utilisant certaines catégories de personnes comme le moyen du profit d'autres catégories.

Face à ces divers courants, les responsables de l'institution ecclésiale n'adoptent pas toujours les mêmes comportements; ils sont eux aussi, marqués par les tendances diverses. Cependant, la théologie défendue par la majorité des organismes romains est caractérisée par le souci constant de sauvegarder un certain nombre de valeurs fondamentales de la tradition chrétienne; cela amène fréquemment des attitudes défensives pour le maintien de positions très discutées, sexualité et famille, célibat sacerdotal, sacerdoce féminin, rapports avec le marxisme, etc.

Les Evêques eux non plus n'ont pas une théologie unifiée: entre Rome et les requêtes diverses et souvent contradictoires de la base, il y a souvent hésitation et inquiétude.

Entre ces diverses tendances, les frontières ne sont pas nettement tranchées, sauf dans leurs expressions limitées les plus claires. Les rapports entre elles apparaissent parfois, au moins pour une part, complémentaires, souvent concurrentiels, ou conflictuels. Elles recouvrent tout à la fois des sensibilités différentes et des intérêts divergents voire opposés, et des rapports de force entre des groupes sociaux et ecclésiaux.

L'enjeu de ce débat apparemment abstrait et intellectuel est sans doute finalement celui de la fidélité concrète à l'Evangile de Jésus-Christ dans le monde d'aujourd'hui.

On ne peut cependant achever ce panorama sans s'arrêter aussi, non sur une tendance déterminée, mais sur un événement significatif de la vie théologique de l'Eglise francophone en Belgique: la session pastorale et théologique annuelle de Blankenberge. Cette session rassemble plus de trois cents chrétiens en provenance de tous les diocèses: prêtres religieux et religieux, laïcs engagés, séminaristes. Tous les milieux y sont représentés. Plus que le contenu de savoir, appris par les participants, ce qui marque cet événement, c'est le rassemblement lui-même, le partage de la foi, de la réflexion, des expériences, qui fait avancer la conscience d'Eglise, confirme les initiatives et, face aux risques, renforce et encourage une espérance commune.

2.8 LES DIFFICULTES DE LA CATECHESE

L'acheminement vers Dieu par Jésus-Christ qui, dans le respect de l'action de la grâce définit la catéchèse, comporte inévitablement des aspects d'harmonie et de rupture ou, en d'autres mots, d'incarnation et d'exode. Il s'agit ici d'une harmonie et d'une incarnation culturelle et, dans une période de mutations telle que nous la vivons, quand la société chrétienne fait place à la société sécularisée, on comprend que toute la catéchèse se trouve devant l'inconfortable tâche de se repenser et de se renouveler. C'est ce dont témoignent entre autres les réunions et synodes consacrés de nos jours à cette question et, très particulièrement, à la catéchèse des jeunes.

Comment, dans un climat culturel qui rend la majorité des enfants indifférents, quand ils ne sont pas opposés, les ouvrir au message essentiel de Jésus-Christ qui, lui, n'est pas livré aux aléas d'une évolution arbitraire? Au contraire, ce message s'appuie sur des repères fermes. Toutefois, ceux-ci ne sont pas des idées mais des événements constituant une histoire du salut que racontent Bible et Evangiles et où se trouve la norme définitive de la foi de tous les temps et donc de toute cathéchèse.

Ces documents ne sont pas pour autant intemporels. Au contraire, ils sont historiques, solidaires d'un lieu et d'une époque, d'une culture avec ses modes de pensée et sa sensibilité: la Parole de Dieu y est incarnée. Or l'auditeur actuel de la Parole vit dans un autre monde, pense dans d'autres catégories, réagit autrement en face d'une existence si différente de celle des écrivains bibliques. Il ne pourra donc comprendre correctement les témoins de la Bible et de la Tradition, ni Jésus qui en est l'objet, sans une interprétation, sans une transposition dans les catégories mentales d'aujourd'hui de ce que les textes disent dans les leurs.

Aussi la catéchèse ne peut-elle se contenter de répéter les énoncés de la foi de jadis comme si leur sens allait de soi. La foi ne peut actuellement se vivre qu'en réponse aux interpellations du présent, elle ne peut davantage se dire en dehors de la vie concrète sous peine de se voir vidée de sa substance et de son sens. La catéchèse sera donc existentielle et elle tentera un cheminement à partir de l'expérience humaine vers une découverte pertinente de l'Evangile. Ce que tant de jeunes refusent, ce n'est pas le Christ, mais une manière de parler de lui (celle de l'Eglise officielle) lointaine et dépourvue de sens. Et, notons-le, le sens est toujours le sens pour quelqu'un. Que l'on ne voie donc pas dans la catéchèse nouvelle une tentative démagogique pour intéresser les jeunes malgré tout. Que l'on n'y dénonce pas davantage un rationalisme qui prétendrait déduire le message chrétien d'une analyse de l'expérience humaine. Mais c'est un effort pour déceler au sein de la vie réelle les attentes qui permettront l'accueil de l'Evangile pour ce qu'il est: une Bonne Nouvelle. L'humain n'y joue donc pas le rôle de la source, mais celui du lieu du sens.

La catéchèse scolaire n'en est pas moins devenue particulièrement difficile, alors que tant d'élèves hésitent entre des traditions familiales encore souvent sympathiques au christianisme et une société qui s'en passe. C'est un fait dont il faut tenir compte. Mais un bon enseignant peut toujours d'abord éliminer des obstacles (malentendus et mauvaise information) et ensuite sensibiliser les esprits aux questions fondamentales, éduquer à une vision moins superficielle de l'existence et ouvrir par là les perspectives où l'Evangile peut avoir un sens; (et ce problème du sens est primordial), non seulement pour chacun en particulier, mais encore pour la société tout entière en dénonçant ici les situations d'injustice dont nous nous accommodons trop souvent.

Il est vrai que les professeurs se heurtent constamment au refus systématique des thèmes religieux, jugés rabachés et ennuyeux par des élèves dont, par ailleurs, la science ne va pas loin! Alors, que faire? La réponse ne doit comporter ni acte d'autorité, ni démission, mais elle se cherche en se souvenant que la seule voie qui mène au but est celle qui passe par le possible. Il apparaît plus habile au plan pédagogique et plus respectueux des personnes de partir de ce qui intéresse la classe et d'accepter leurs questions et leurs valeurs. C'est d'ailleurs la pédagogie de la Bible, toujours concrète, toujours appuyée sur l'événement. Sans doute ne pourra-t-on de la sorte reconstruire d'emblée un catéchisme, ni même le texte du Credo. Mais le Nouveau Testament non plus n'en donne aucun exemple. La foi chrétienne transforme la vie par fragments successifs tout au long de l'existence. La catéchèse scolaire pourrait aider à parcourir un bout de ce long chemin et fonder par là une attitude fondamentale d'accueil et de recherche ultérieure. Tout chrétien est un homme en marche, homo viator, un pèlerin qui ne doit s'attendre à trouver la terre promise qu'au terme de la traversée du désert.

3. LES CHRETIENS DANS LEUR CONTEXTE.

3.1. REGIONS EN DECLIN INDUSTRIEL.

L'inquiétude est grande dans les régions wallones.

Quel sera l'avenir de certaines entreprises? Le nombre de faillites augmente. Le chômage des cadres est depuis quelques années une réalité nouvelle. Le chômage des travailleurs va croissant – les femmes et les jeunes sont particulièrement atteints – les conséquences douloureuses de cette situation de crise sont ressenties de la manière la plus dure dans les milieux déjà moins favorisés. On constate des attitudes hostiles aux travailleurs immigrés.

Ces situations interpellent... elles ne sont pas étrangères à une foi vécue.

Des chrétiens s'interrogent à partir de questions telles que: modes de vie nouveaux? reconversion? autres répartitions du temps de travail? place des étrangers? etc...

Des membres de la Hiérarchie, du clergé, des groupes de chrétiens ont manifesté à certaines occasions leur préoccupation pour les conséquences de ce déclin industriel sur le sort des moins favorisés.

A titre d'exemple citons la prise de position des doyens de Mons à propos de Brassico, celle de l'Evêque de Namur à propos de la sidérurgie d'Athus, le document «Appel à la réflexion et à l'engagement des chrétiens face à la crise économique», lancé conjointement par Justice et Paix, la Commission d'Etudes et de pastorale ouvrière et le Conseil de la Jeunesse catholique.

3.2. L'Eglise et les mutations de civilisation technique, scientifique, culturelle, sociale.

Selon certains, la mutation culturelle qui marque si fortement notre époque, se caractériserait par l'avènement d'une 3ème culture qui se développerait essentiellement parmi la jeunesse, tandis que les couches adultes apprendraient encore aux deux cultures traditionnelles, l'humaniste et la scientifique. Si ces dernières mettent l'accent, l'une sur les valeurs classiques, l'autre sur la maîtrise de la nature, la 3ème culture, elle, le met sur l'être humain à la fois irréductiblement original et néanmoins en relations d'échange.

Les responsables des institutions vivent toujours des cultures traditionnelles. Mais, pour ce qui est de l'Eglise, ils sont dans leur quasi totalité de formation humaniste pour laquelle la culture scientifique reste étrangère. Pareille situation se traduit par un manque certain d'attention pour la pastorale des milieux scientifiques et techniques; on en aura la preuve dans la quasi absence de prêtres libérés pour pareille tâche (alors que, par exemple, la pastorale de l'enseignement en mobilise des dizaines dans chaque diocèse). Tout se passe comme si le fait de laisser à quelques prêtres scientifiques des charges d'enseignement et de recherche à l'UCL ou à Namur répondait au besoin de présence de l'Eglise dans le monde de la science.

En Belgique francophone, les efforts de réflexion de la part de milieux chrétiens sur les problèmes posés par la science et la technique sont alors très nettement, si l'on met à part quelques penseurs isolés, le fait de petits groupes dynamiques qui recherchent d'ailleurs très significativement de situer leur action dans un cadre pluraliste. On peut citer à cet égard, à titre d'exemples, les débats sur «Science et Société» organisés conjointement à Bruxelles, en octobre 1974, par le Centre Galilée (Louvain-la-Neuve) et le Libre Examen de l'ULB; les études du CRISP où, dans l'équipe, se retrouvent de nombreux chrétiens; les cahiers spéciaux de la Revue Nouvelle tels que ceux sur Science et Société (janvier 1972) et le récent n° (septembre 1976) consacré au débat nucléaire (qui traduit d'ailleurs une grandissante prise de conscience des problèmes écologiques dans la société contemporaine); les rencontres des centres d'étude, toujours actifs, de la pensée de Teilhard de Chardin; etc.

On retrouverait une timidité semblable de la part de l'Eglise dans d'autres secteurs qui, s'ils touchent moins de monde, n'en sont pas moins influents, tel que le milieu culturel au sens courant du mot (art, spectacle,...). Il a été noté, par exemple, que l'Eglise semble complètement ignorer les Maisons de la Culture, à tout le moins dans l'agglomération bruxelloise. Les contacts sont là laissés à l'initiative individuelle. Pour les projets d'urbanisation et les nouveaux modes de vivre ensemble, on retrouve l'action de petits groupes informels, animés par des chrétiens, tels que l'ARAU pour le centre de la capitale. Et il y aurait d'autres initiatives en ce qui concerne l'organisation des loisirs ou les syndicats de locataires.

De telles activités nous rapprochent de cette mutation culturelle évoquée plus haut. On a appelé qu'elle se marque essentiellement dans la jeunesse. Nous y trouvons effectivement des changements d'attitude qui vont bien au delà de ceux qui ont toujours caractérisé les conflits de générations.

Une des attitudes dominantes dans la jeunesse contemporaine est, à coup sûr, le refus de l'embrigadement et, par voie de conséquence, une très grande méfiance de l'institutionnel. L'Eglise n'échappe évidemment pas à pareille critique, qui l'atteint de plein fouet et qui l'inquiète.

A l'initiative du Secrétariat pour les Non-Croyants de Rome, une enquête fut demandée en 1974 aux Conférences épiscopales européennes sur le phénomène de l'incroyance des jeunes. Deux rapports établis en réponse à cette enquête intéressent particulièrement les francophones: l'un, intitulé «Les Jeunes, l'Avenir et la Foi» émane du Secrétariat Français pour les Non-Croyants; l'autre est le «Rapport sur le phénomène de l'incroyance des jeunes» publié par le Centre Catholique de la Jeunesse à Bruxelles. On peut dire en un extrême résumé qu'en dépit de très réelles différences, ces deux rapports présentent néanmoins un parallélisme d'ensemble. Et l'on soulignera que, si bien des jeunes restent toujours attirés par le Christ, ils voient surtout en Lui le libérateur et le défenseur des pauvres et des opprimés tandis que l'Eglise est considérée comme beaucoup trop engagée du côté des puissants de ce monde. Elle doit écouter cette leçon.

Si l'on relève dans la nouvelle culture une apparente et inquiétante absence du sens de notre condition pécheresse, on y trouve par contre, en heureux contraste, de nombreuses et authentiques valeurs évangéliques.

Toutefois, bien des questions restent posées. On voudrait notamment savoir dans quelle mesure cette 3ème culture est réellement partagée par toute la jeunesse ou si celle-ci n'est pas sensiblement plus complexe que les tableaux sous revue nous la présentent? Qu'en est-il en particulier du mouvement selon les divers milieux sociaux?

Mais une interrogation bien plus profonde encore se présente à l'esprit. La crise économique actuelle fait de mieux en mieux pressentir que nous sommes vraiment entrés dans une ère nouvelle où les facilités des années 60 s'éloigneront toujours davantage dans le souvenir. C'est le monde entier qui subit le contrecoup d'une croissance qui fut trop rapide et d'une consommation effrénée qui a compromis les ressources dont pourraient disposer les générations futures. La crise de l'énergie, qui soulève tout le débat passionné du «nucléaire», est avec raison le signe le plus voyant de mutations qui s'annoncent car l'énergie conditionne effectivement tout notre style de vie. Mais les bouleversements qui se profilent à l'horizon soulèvent une foule de problèmes. Il est tout d'abord hasardeux de fixer et leur ampleur et les échéances de leur déroulement, même si on peut les supputer profonds et proches à l'échelle d'une vie humaine. Toutes les perspectives, en tout cas, vont dans le sens d'une sobriété qui devrait être bien accueillie par des chrétiens soucieux d'une existence plus évangélique. Cependant, comment les populations dans leur ensemble, et très concrètement celles de Wallonie et de Bruxelles, vont-elles réagir devant des restrictions de leur niveau de vie telles, pour prendre un exemple parlant, celles qui pourraient affecter l'usage de l'automobile (vraisemblablement l'un des premiers à être touché)? Nos concitoyens vivent encore mentalement dans un univers que des voix autorisées déclarent déjà périmé et un devoir de préparation s'impose.

Sommes-nous si éloignés des problèmes de la jeunesse précédemment évoqués? Il ne le semble pas car la mutation culturelle relevée chez les jeunes pourrait bien constituer à la fois le présage et le pressentiment d'un bouleversement radical de nos habitudes: tout semble se passer comme si bien des jeunes pressentaient comme par instinct qu'un certain type de vie et de civilisation touche à sa fin. Et, dans la lancée, certains tourment le dos aux sciences et aux techniques, symboles de notre culture et tenues pour responsables de ses impasses.

Mais c'est ici qu'il faut garder la tête froide: car si sciences et techniques sont assurément à l'arrière-plan de bien de nos difficultés, elles recèlent peut-être également le seul moyen de les résoudre, pourvu qu'elles soient convenablement réorientées. Autant de questions devant un avenir qui, comme jamais dans le passé, n'a été plus chargé de problèmes et d'inconnues.

3.3 SITUATION RELIGIEUSE DES IMMIGRES

Note préliminaire.

Quand on parle des immigrés, en particulier sur le plan religieux, il faut faire une distinction entre «travailleurs immigrés» (arrivés en Belgique pour des raisons économiques, travailleurs manuels, de l'Europe méridionale et de milieux ruraux surtout, et qui ont, en général, l'idée de retourner au pays), et les immigrés ou réfugiés «politiques» (pour la plupart en provenance des pays de l'Est, travailleurs manuels, intellectuels et autres, sans possibilité de retour pour le moment et avec la nostalgie de la «patrie perdue»).

Leur comportement religieux présente aussi certaines différences:

pour les uns, la pratique de la religion reste un point d'attache avec la «patrie perdue» et sa culture, tandis que, pour les autres, il peut se produire une sorte de «libération» d'une certaine emprise de l'Eglise et du clergé qu'ils ont connue dans leur pays d'origine.

1. Les confessions religieuses qui prédominent parmi les immigrés sont:

catholique, pour ceux des pays latins (Italie, Espagne, Portugal) et les Polonais, Croates, Slovénes, Slovaques ainsi qu'une grande partie des Hongrois;

orthodoxe, pour les Grecs, Serbes, Russes et Ukrainiens;

protestante, pour une partie des Hongrois et quelques petits groupes de différentes nationalités;

musulmane, pour les Turcs et Nord Africains.

2. Leur nombre: quelques chiffres.

Au 31.12.76 il y avait en Belgique 294.579 Italiens, 72.340 Marocains, 62.662 Espagnols, 53.657 Turcs, 20.274 Grecs, 11.475 Portugais, et 10.378 Algériens, pour ne parler que des communautés les plus nombreuses.

80% des immigrés en Belgique sont établis à Bruxelles et en Wallonie.

A noter que pour les personnes originaires des pays de l'Est, les chiffres sont plus difficiles à établir car on compte parmi eux bon nombre de réfugiés politiques et une bonne moitié sont naturalisés belges. On peut estimer cette population à environ 60.000 personnes, dont près de la moitié seraient des Polonais catholiques.

N.B. Pour plus de détails sur l'immigration en Belgique, voir le dossier «Monde Ouvrier» Nous tenons compte dans ce qui suit des travailleurs immigrés catholiques, d'ailleurs les plus nombreux. Pour les immigrés d'autres confessions chrétiennes ou d'autre religion, on se référera aux documents de la section 8 du présent dossier.

3. Vie religieuse des immigrés.

Pratique dominicale: environ 5%.

Pour les autres sacrements (baptême, communion solennelle, mariage, enterrement religieux) elle est beaucoup plus élevée: environ 90%.

Les immigrés disposent d'une assistance religieuse assurée par des prêtres et des religieuses de leur nationalité, à raison d'environ 1 prêtre par groupe de 5 à 7000 et d'une religieuse par groupe de l'ordre de 10 000. Les prêtres ont en général de 30 à 50 ans.

LES LAÏCS PRENNENT DE PLUS EN PLUS PLACE DANS LES STRUCTURES DE DIALOGUE: on met sur pied des conseils pastoraux dans chacune des communautés et on a commencé à créer des équipes pastorales que partagent les responsabilités avec les prêtres dans la communauté.

Les mouvements (ACLI, JOC, HOAC (espagnole), AC et autres) sont organisés dans les communautés immigrées. Ils ne regroupent qu'une petite partie des immigrés, mais ils sont très dynamiques et ils forment des groupes d'Eglise et des communautés de base.

De vrais changements au niveau de la conception de l'Eglise dans le monde se sont produits parmi les communautés immigrées après le Concile.

On constate un certain désarroi au niveau sacramentel et cultuel («on a tout changé dans la religion», «il ne faut plus se confesser»...).

Sauf exception, on a évité une polarisation irréductible et un pluralisme s'est établi entre les groupes actifs et engagés et la grande masse.

Il n'y a pas de groupes conservateurs organisés.

Les phénomènes de renouveau ne se manifestent pas beaucoup parmi les communautés immigrées, sauf dans quelques petits groupes de prière.

On met l'accent sur l'engagement socio-politique du chrétien, mais, il faut le reconnaître, sans trop de succès. Les masses restent passives à côté d'un petit nombre d'engagés.

4. Le rôle de l'Eglise de Belgique vis-à-vis des immigrés.

Il n'y a pas d'institutions chrétiennes spécifiques pour les immigrés, sauf les «missions catholiques» des différents pays. Ces missions, intégrées dans la vie de chaque diocèse belge, constituent un apport de l'Eglise d'origine à l'Eglise locale.

C'est surtout à partir de 1952, avec la promulgation de la Constitution Apostolique «*exsul Familia*», que l'Eglise institutionnalise la pastorale religieuse des immigrés.

Des Commissions Catholiques des Migrations surgissent dans tous les pays. Elles vont canaliser l'assistance religieuse des immigrés en concertation entre les pays d'émigration et ceux d'immigration.

Ainsi, en Belgique la Direction Nationale des Oeuvres Migratoires aide et favorise l'installation des prêtres étrangers qui sont envoyés par l'Eglise d'origine pour s'occuper de la pastorale de ses nationaux.

Elle parviendra même à faire créer par la Ministère de l'Emploi et du Travail des postes d'aumôniers des travailleurs immigrés pour l'aide morale et religieuse à leur apporter, avec une indemnité équivalente au traitement d'un vicaire de paroisse. Elle mettra aussi à la disposition des communautés la plupart des maisons réservées à l'accueil et au service pastoral des immigrés.

Les diocèses font de leur part le nécessaire pour que les prêtres étrangers soient insérés dans les équipes de prêtres belges sur pied d'égalité et avec les mêmes avantages que les diocésains. La Hiérarchie, en général, encourage et respect l'autonomie pastorale, dans le cadre de la pastorale d'ensemble.

La collaboration qui s'établit avec l'Eglise locale donne lieu à des échanges généralement très positifs.

Au niveau local, les communautés chrétiennes – laïcs et prêtres – ont été, malgré quelques

exceptions et réticences, fort accueillantes vis-à-vis des immigrés. Des manifestations de sympathie n'ont pas manqué lors d'assemblées ou de fêtes paroissiales; les locaux paroissiaux ont été mis à la disposition des communautés immigrées au même titre que pour les Belges. Cependant, certains dangers n'ont pas été toujours écartés: on note parfois, d'un côté, une volonté d'intégration imposée, qui ressemble plutôt à une assimilation pure et simple, ne tenant pas compte des différences de fait; dans certains cas les prêtres étrangers ont eu l'impression d'être «tolérés» plutôt qu'acceptés fraternellement; d'un autre côté, il se forme des «ghettos» pastoraux, qui poussent les différences à leur limite, et ce phénomène dépend pour beaucoup de la qualité de l'accueil réservé aux communautés immigrées.

3.4. L'EGLISE ET LA POLITIQUE

Depuis décembre 1960, date de l'intervention du Cardinal Van Roey, à propos des grèves, la hiérarchie comme corps semble avoir adopté une attitude de discrétion par rapport aux événements politiques et sociaux de notre pays.

Seul le problème de la révision de la législation sur l'avortement a amené en 1973 une déclaration publique de l'épiscopat. Il importe, cependant, de souligner que sans viser des événements précis et immédiats, l'épiscopat a tracé des lignes importantes de réflexion et d'action, sur les problèmes de développement des peuples, de l'immigration et de l'avenir de l'Europe (1976).

Le déclin économique de la Wallonie et la crise ont amené chaque évêque à s'exprimer à l'une ou l'autre occasion.

La prise de conscience de plus en plus vive du caractère collectif des problèmes de justice chez nous et dans le monde a amené incontestablement une «politisation» croissante des mouvements et organes d'Eglise, qui entrent de plus en plus, dans la perspective d'un engagement collectif, dans des projets de transformation de la société.

Cette évolution très fortement marquée, notamment dans les mouvements de jeunesse n'est pas sans susciter des questions à la fois par la hiérarchie et par la communauté chrétienne. La réflexion entamée à divers endroits à ce propos est vitale pour l'évangélisation.

La modification des structures politiques belges et l'évolution des divers partis politiques ont amené un large pluralisme au moins au niveau des mandataires et des engagés politiques si pas dans l'ensemble de la communauté chrétienne. L'unité des Catholiques, autrefois rassemblés dans un Parti Catholique, n'est plus totale; on les trouve aujourd'hui dans presque tous les partis.

4. LES LAICS

4.1. VOCATION PROPRE DES LAICS ET LAICAT ORGANISE

1. S'interroger sur la situation religieuse dans l'après-concile, c'est forcément rencontrer la question du rôle joué effectivement par la laïcité.

Sa vocation spécifique – à savoir vivre l'Evangile dans les situations concrètes et multiples de sa vie personnelle et en société; cette vocation est-elle pleinement perçue, reconnue par l'ensemble des chrétiens?

Des expressions comme «nécessité d'une formation préalable», «se mettre au service de l'Eglise», «suppléer au manque de prêtres» et d'autres semblables qui font partie du langage ordinaire de certains, ne traduisent-elles pas une méconnaissance du fait que tout baptisé est «église», qu'il la construit par toute sa vie, familiale, professionnelle, civique, sociale, vécue dans la foi, l'espérance et l'amour?

Le laïc peut encore remplir d'autres tâches, comme par exemple, celles qui l'insèrent davan-tage dans la structure ecclésiale ou le fait participer à certains ministères tels que celui de la catéchèse. Ces appels particuliers ne peuvent néanmoins faire écran à sa vocation propre dans le monde, sa mission exprimée dans des textes du Concile: gérer les choses temporelles et les ordonner selon Dieu.

Il y a lieu de distinguer la vocation des laïcs et celles plus particulières de laïcs.

2. Certains mouvements s'attachent particulièrement à éveiller, éduquer, mettre en oeuvre les implications de cette vocation.

Citons à ce propos l'Action Catholique des milieux indépendants (ACI), les Equipes populaires, Vie Féminine, les Equipes rurales et l'Action catholique rurale féminine, l'Animation chrétienne sur les structures globales (ACG).

Quelques chiffres éclaireront l'importance de leur implantation en Wallonie et à Bruxelles: «Vie féminine» y a 1049 sections, les Equipes populaires comportent 250 équipes, plus une centaine de groupes en voie de constitution; l'ACI a 300 à 350 équipes féminines, masculines et mixtes; l'Action catholique rurale possède 430 équipes féminines.

Sur des plans définis, il existe des groupements professionnels réunissant des chrétiens en vue de réfléchir sur des conceptions chrétiennes de leur engagement professionnel et sur les liens de cet engagement avec leur foi. Certains de ces groupements se préoccupent également de la défense des intérêts professionnels.

Citons à ce sujet, parmi d'autres, l'ADIC, (Association des dirigeants et Cadres chrétiens), Saint Luc (Société regroupant des médecins), l'Association des pharmaciens catholiques SS Cosmes et Damien, la Fédération des groupements catholiques d'assistants sociaux, etc.

Au plan plus proprement intellectuel, que rejoint d'ailleurs pour une part le précédent, on trouve un certain nombre d'organisations regroupées dans le Centre Belge de Pax Romana; en font notamment partie, l'Association des Femmes Universitaires Catholiques (AFUC), la Société St Albert le Grand (à Bruxelles), et, surtout, la plus importante d'entre elles, la Société d'Etudes Politiques et Sociales, fondée par Mgr. Jacques Leclercq (qui comporte des membres néerlandophones et francophones).

4.2. LES JEUNES

Les organisations de jeunesse connaissent à l'heure actuelle une grande diversité. Elles sont plus de cent à être reconnues par le Ministère de la Culture française. Vingt d'entre elles se rencontrent régulièrement au sein du Conseil de la jeunesse catholique. Mais il faut ajouter à ces chiffres de nombreuses initiatives régionales ou locales, dont plusieurs, en particulier celles qui s'orientent vers la formation d'animateurs, se retrouvent en contact avec le Conseil

de la jeunesse catholique par le biais du service de formation qui y est rattaché (l'Institut Central des Cadres).

Pour le grand public, ces organisations sont surtout connues par les aspects d'éducation dans le cadre des loisirs qu'elles organisent. Certains s'inquiètent parfois des évolutions de tel ou tel groupe, des orientations plus politiques qu'il prend.

Si le mouvement de jeunesse reste fidèle à ce qui le définit, c'est-à-dire d'être un «mouvement», il doit connaître des évolutions, être traversé par les courants sociaux, éducatifs de notre époque. Il doit vivre en connivence avec les jeunes. Et notre société porte aujourd'hui difficilement cette part de sa population qui a moins de vingt-cinq ans... Un des défis de société est de pouvoir associer les générations nouvelles aux responsabilités sociales. C'est aussi un rôle auquel les organisations de jeunesse s'attachent de plus en plus. Les timides structures de participation que l'Etat belge propose aux représentants des organisations de jeunesse, par le biais d'un Conseil de la jeunesse d'expression française, étonnent encore parfois le grand public. Il ne s'agit là pourtant, comme le disait avec humour un responsable du Ministère de la Culture que d'un «piano d'exercice des futurs responsables de la société!» Que l'on se tourne vers les responsables d'aujourd'hui, et l'on pourra mesurer combien d'entre eux ont pris le goût de la responsabilité sociale en oeuvrant d'abord au sein d'organisations de jeunesse. C'est un de leurs rôles éminents.

Le Conseil de la jeunesse catholique constitue un centre vers lequel convergent les préoccupations de bien des jeunes qui se veulent engagés et que l'on découvre ainsi au travers de ses activités. Les questions qui se posent concernent aussi bien l'insertion des jeunes dans l'Eglise que les interpellations lancées par la situation actuelle du monde.

Pour le jeune croyant, la question essentielle qui se pose est de découvrir comment vivre aujourd'hui sa foi en Jésus-Christ et, plus précisément encore, comment exprimer son expérience dans les mouvements. Ces derniers sont engagés dans un dialogue avec la hiérarchie et le prochain synode sur la catéchèse les invite très particulièrement à la réflexion et au partage avec les évêques. Puissent ainsi ceux-ci être porteurs auprès de l'Eglise universelle de la problématique et du vécu de chez nous.

Les jeunes ressentent de façon particulièrement dure la persistance du chômage car ce sont eux et les femmes qui sont davantage frappés.

C'est d'ailleurs la situation sociale en général qui les préoccupe à juste titre et ils se sentent interpellés par tous les aspects des problèmes de justice dans lesquels se range celui du développement selon l'esprit du temps, la prochaine élection du parlement européen attire leur attention tandis qu'à l'intérieur même du pays, la constitution d'un nouveau conseil de la jeunesse d'expression française, le projet de décret de reconnaissance et de subvention des organisations de jeunesse, la formation des cadres pour ces mouvements et l'animation socio-culturelle constituent autant de questions qui touchent directement à la politique de la jeunesse.

4.3. LES FEMMES.

La place de la femme dans l'Eglise mérite une attention spéciale. Peut-être d'abord parce qu'elle conduit à une série de considérations particulières qui s'appliquent néanmoins à l'ensemble du laïcat; surtout parce qu'elle rencontre une question maîtresse de notre époque, celle de la libération de la femme.

La situation des femmes dans l'Eglise, reflète celle qui est la leur dans la société, en ajoutant qu'elle n'y a même pas suivi sur tous les plans certaines évolutions récentes. Or ne serait-on pas en droit d'attendre que l'Eglise soit «moteur» de changement?

Co-responsabilité proclamée dans son principe, moins souvent vécue dans la réalité, tel se présente un état de fait dont certaines composantes parmi d'autres, aggravent la situation de la femme: conception de la sexualité qui en fait une source de danger; pastorale envisagée

davantage en prolongement de la tâche du « ministre » qu'en fonction de la responsabilité propre du laïc; langage de l'Eglise (théologique, liturgique, pastoral) qui ignore souvent la femme.

A partir de là, l'examen de la situation concrète en Wallonie et à Bruxelles fait apparaître une série de points qui pourraient constituer autant d'appels à un examen de conscience collectif et à des rectifications de situation: tâches de responsabilité effectivement confiées aux femmes; leur rôle dans le culte, surtout en milieu rural; la présence féminine dans les instances de décision des organismes chrétiens; les barèmes des appointements du personnel féminin; un horaire adapté à leur condition; l'attention aux femmes en difficulté.

Et ces questions doivent être abordées non pas seulement dans une optique qui vise à résoudre des cas individuels, mais surtout en cherchant à promouvoir des solutions de caractère général.

Une série plus spécifique de questions surgit du secteur de l'enseignement: selon quels schèmes culturels l'image de la femme est-elle présentée? N'y a-t-il pas lieu de revoir le fonctionnement des sections féminines de l'enseignement technique? Ne devrait-on pas favoriser davantage l'accès des femmes aux sciences ecclésiastiques? D'un autre côté, il serait souhaitable que les mouvements qui travaillent à la libération et à l'éducation des femmes soient mieux compris et davantage valorisés aux yeux de l'opinion chrétienne.

Mais d'autres souhaits encore sont à formuler: de façon d'abord très concrète, celui de promouvoir les équipements collectifs importants pour les femmes, et tels que garderies d'enfants, crèches, maisons maternelles. Et puis, de façon plus globale, d'être attentif à l'interpellation des mouvements féministes, sans trop s'attarder à certains excès éventuels mais en s'interrogeant sur les causes profondes des revendications. Les femmes lancent un appel au soutien de leur action sociale et politique.

On ajoutera une remarque qui a son importance: l'examen du rôle spécifique de la femme dans l'Eglise et dans la société doit aller de pair avec celui du rôle de l'homme car il ne s'agit pas de faire de ce dernier le « canon » universel en humanité par rapport auquel le « reste » devrait être apprécié.

4.4. DES LIEUX DE DIALOGUE

1. Les Conseils pastoraux

Le Concile de Vatican II, en invitant les laïcs à participer au fonctionnement de l'institution ecclésiastique en tant que telle, leur ouvrait l'accès à un type renouvelé de collaboration au sein de rouages, soit existants, soit à créer. Pour faire le point de la portée effective de cette insertion et, du même coup, jeter un regard critique sur un des organes de l'Eglise post-conciliaire, le CGAL s'est récemment interrogé sur le fonctionnement des conseils pastoraux en région francophone.

Une enquête fut menée auprès de prêtres et de laïcs ayant vécu ou vivant encore l'expérience de ces conseils et il en ressort que beaucoup se demandent si la mise en route de ces derniers a été suffisamment préparée alors que le peuple de Dieu a été jusqu'ici peu habitué à la participation. D'où des difficultés aggravées du fait que les membres de la hiérarchie, les prêtres ou les laïcs qui se retrouvent dans ces conseils n'avaient sans doute pas au départ des vues identiques sur la portée et les exigences du dialogue. Les modalités de l'exercice de l'autorité dans l'Eglise sont souvent source de malaise chez les clercs comme chez les laïcs et on ajoutera que si la composition des conseils vise à équilibrer la représentation des divers secteurs, cela ne conduit évidemment pas à toujours garantir une égale aptitude à l'intervention. On doit enfin signaler que l'absence d'objectifs clairement perçus n'a pas contribué à diminuer le sentiment de malaise.

Mais le tableau de ces difficultés, quelque sérieuses qu'elles soient, ne conduit nullement à la conclusion qu'il faudrait mettre fin à l'expérience. Il s'agit bien plutôt d'améliorer son fonc-

tionnement car elle représente en elle-même un très précieux acquis. La formule des conseils pastoraux va dans le sens de la responsabilité voulue par le Concile. Ils fournissent à des représentants choisis du peuple de Dieu l'occasion d'intervenir dans les problèmes que l'Eglise doit affronter aujourd'hui. Enfin, tant pour les évêques, les prêtres et les laïcs, ils constituent par leur seule existence un lieu privilégié de communion ecclésiale.

2. Le Conseil Général de l'Apostolat des Laïcs (CGAL)

Destiné à promouvoir en Wallonie et à Bruxelles la responsabilité apostolique des chrétiens, le CGAL se veut un lieu de réflexion, d'expression et de dialogue pour et avec des mouvements et institutions regroupant des chrétiens, pour et avec les évêques des diocèses concernés.

Il tend à faire percevoir au coeur des réalités humaines l'appel de J.C. et à contribuer à promouvoir les formes d'engagement du chrétien.

Groupant une forte majorité de laïcs choisis à titre personnel, comme témoins de secteurs de vie, ou comme représentants de mouvements apostoliques ou membres laïcs de conseils pastoraux, le CGAL s'est manifesté au cours des dernières années par une série de démarches, de prises de position, d'études, dont les plus marquantes furent:

- rencontre avec les évêques francophones avec examen de propositions pratiques concernant l'exercice de l'autorité, et la recherche de communion dans l'Eglise;
 - réflexion et document sur les conseils pastoraux et leur avenir;
 - publication et document sur la politique de la culture et de l'enseignement et l'engagement des chrétiens;
 - journée d'étude sur les mass-media et mise en place de commissions ad hoc;
 - participation au Forum européen des laïcs sur les «Responsabilités chrétiennes dans l'Europe de demain»;
 - documents sur l'Eglise et l'année de la femme, et sur les «situations féminines»;
 - motions sur les droits de l'homme au Chili, Espagne, en U.R.S.S.;
 - prise de position à propos d'un projet de pastorale pour la Wallonie et Bruxelles.
- Un «bilan» des dernières années de travail du CGAL est publié en fin de cette plaquette.

5. L'EGLISE DE BELGIQUE FRANCOPHONE

5.1. L'EGLISE DE BELGIQUE ET LA REGIONALISATION EN WALLONIE ET A BRUXELLES

Les structures territoriales de l'Eglise finissent par s'adapter aux évolutions que connaît, historiquement et géographiquement, la société civile. C'est au cours des années 60 que le processus de régionalisation, qui redessine actuellement le visage de la Belgique, a trouvé son expression dans les divers diocèses. Mais ce sont chaque fois des circonstances concrètes qui ont amené à franchir des étapes.

Le diocèse de Malines était confronté aux problèmes culturels liés à sa situation de diocèse bilingue d'une part, au fait qu'il englobe une très grande ville et des régions rurales de l'autre. Autant de différences de mentalités qui doivent trouver leur reflet dans les structures. Devenu diocèse de Malines-Bruxelles, son administration comprit tout d'abord des vicariats généraux régionaux et des branches, progressivement complétés par des conseils presbytéraux, des conseils pastoraux et des services du temporel régionaux. De plus, en 1969, la quasi-totalité de ces structures fut dédoublée afin de mieux répondre à la dualité des communautés linguistiques coexistantes. Enfin, une section relativement autonome de la pastorale des étrangers fut établie. Il est à noter que les Vicaires Généraux régionaux (Bruxelles, Brabant Wallon, Brabant Flamand, Malines) ont pouvoir de décision en matière pastorale mais qu'il existe indépendamment un Vicaire Général de la fonction canonique et un Vicaire Général de l'Enseignement.

A Tournai, la quarantaine de doyennés qui avaient été partagés en sept régions pastorales correspondant grosso-modo aux arrondissements administratifs, ont été par la suite regroupés en deux districts confiés chacun à un Vicaire Général: Dendre-Escaut-Lys d'une part, Haine et Sambre de l'autre.

A Namur, des conseils régionaux ont été institués avant que ne soient désignés des responsables régionaux de la pastorale. C'est aujourd'hui chose faite avec 3 responsables, un pour chacune des deux provinces du diocèse et un pour la ville même de Namur.

A Liège, ce sont le conseil pastoral et le conseil presbytéral (tous deux uniques pour le diocèse) qui ont proposé de rassembler les animateurs de la pastorale par régions homogènes. Mais cette décentralisation n'est pas achevée à l'heure qu'il est et, dans certaines régions, les décisions sont toujours attendues de l'autorité diocésaine par le canal des doyennés. Si le clergé semble s'accomoder de pareille procédure, il faut bien reconnaître que celle-ci n'est guère de nature à favoriser la participation du laïc aux options pastorales convenant à son milieu. Ce retard dans la mise en oeuvre des nouvelles structures va de pair avec le maintien d'un seul Vicaire Général pour le contact avec les régions.

5.2. POLARISATION ET ECLATEMENT - LES PAROISSES

Deux phénomènes, qui ne sont pas sans lien l'un avec l'autre, caractérisent l'évolution actuelle des structures ecclésiales à base géographique: la groupusculation et la «polarisation».

Dans une analyse faite à Bruxelles, mais qui vaut sans doute ailleurs, on observe la difficulté de travailler en secteurs en fusionnant plus ou moins les paroisses, la difficulté de réunir les prêtres par doyennés. D'autre part, les communications sont souvent réduites entre les groupes créés par des pastorales spécialisées.

Quant à la polarisation, la pluriformité post-conciliaire dans la compréhension et l'expression de la foi et dans l'interprétation de ses implications, a donné naissance à un grand nombre de prises de positions différentes, voire divergentes.

Ainsi sont nés des groupes qui s'ignorent ou se suspectent mutuellement de manquer à la foi et à l'évangile... Cette polarisation demande non seulement une dédramatisation, une pers-

pective de complémentarité, elle postule surtout des lieux de rencontre. Elle appelle enfin à une large volonté de dialogue entre tous en référence au réel, au message de Jésus-Christ en lien avec la hiérarchie dont le rôle spécifique est la sauvegarde de l'unité. Faute de quoi l'Eglise locale risque d'éclater en une multitude de chapelles concurrentes, sans autre référence que celle d'un évangile diversément interprété.

Unités supra et infra paroissiales.

Que reste-t-il de la paroisse traditionnelle? Sa fonction n'est-elle pas en train de s'amenuiser, de se transformer? Ne perd-t-elle pas son autarcie, pour autant qu'elle l'ait jamais eue? En fait, elle ne peut plus se présenter comme la seule unité ecclésiale de base, le lieu privilégié où toutes les fonctions religieuses sont assurées pour l'ensemble de ses habitants. Bien des services spécialisés doivent être regroupés à un niveau plus large (catéchèse, préparation au mariage, service social); le citadin, en particulier, se veut de plus en plus mobile, et veut souvent choisir lui-même sa communauté d'Eglise, quitte à en changer au gré des circonstances. Par ailleurs, une enquête récente effectuée à Anderlecht, montrait que le quartier correspond à une réalité sociale : un certain nombre de personnes (plus de 60% des personnes interrogées) ont des relations d'entraide ou d'amitié dans le voisinage. Malgré des différences d'âge et d'appartenance socio-culturelles, le quartier garde une signification.

Dès lors, ne faut-il pas songer à des formes de présence «infra-paroissiale»? Déjà, dans certaines quartiers, des chrétiens ont joué un rôle déterminant dans un travail de socialisation au sens large. Il y a dans certains cas des actions pour rendre l'Eglise présente, sans organisation particulière mais à travers quelques personnes, prêtres, religieuses, laïcs qui s'insèrent dans la vie de quartier.

D'autre part, des chrétiens souhaitent se retrouver pour célébrer et approfondir leur foi dans des groupes plus homogènes, réunissant des personnes partageant le même genre de vie, ayant les mêmes options, ayant entre-elles des similitudes de milieux, d'âge, de culture. C'est une réalité dont il faut tenir compte. Les cellules d'Eglise ont à se situer aussi en dehors d'une entité géographique.

5.3. LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Notre période est marquée par le passage progressif d'un christianisme sociologique à un christianisme personnel. Pareille évolution se traduit par un déclin sensible de la pratique religieuse, accentué d'ailleurs du fait que le sens même de l'obligation de la messe dominicale ne subsiste guère que chez les plus âgés. L'effet de ces deux facteurs se reflète dans les statistiques de la pratique religieuse qui manifestent dans les dernières années une graduelle érosion qui ne semble pas encore avoir atteint son palier. Le second de ces facteurs nous indique toutefois qu'on ne saurait mettre strictement en parallèle l'évolution de la foi et celle de la pratique!

Les statistiques ont pour sources le Centre Interdiocésain, les relevés des doyennés et diocèses de la province ecclésiastique belge et le Groupe d'Etudes Pastorales du Diocèse de Malines-Bruxelles.

Pour ce dernier diocèse, elles couvrent la période 1964-1975 tandis que pour Tournai, Namur et Liège, elles s'arrêtent à 1972. Pour ne pas alourdir les tableaux mais afin de faciliter néanmoins les comparaisons, nous retiendrons les chiffres de 1964, 1968, 1972 et, s'il y a lieu, de 1975. Ces chiffres s'expriment en % de la population. A noter que pour Bruxelles, ils se rapportent à l'ensemble des paroisses francophones, néerlandophones, espagnoles et italiennes.

Année	Bruxelles	Brabant Wallon	Tournai	Namur	Liège
1964	26,6	33,3	23,7	54,6	35,9
1968	23,3	31,5	23,4	53,2	34,8
1972	17,3	27,0	19,5	46,9	28,8
1975	15,4	22,3		(non disponibles)	

Mais pour apprécier l'importance de l'empreinte du catholicisme sur nos populations, il est très éclairant de se reporter aux statistiques qui se réfèrent aux grandes étapes qui ponctuent une existence chrétienne, baptême, mariage, funérailles, en les rapportant respectivement au nombre de naissances, de mariages civils et de décès. Les données recueillies s'établissent à ces sujets comme suit:

Année	Bruxelles	Brabant Wallon	Tournai	Namur	Liège
a) Nombre de baptêmes en % du nombre de naissances					
1968	76,0	92,0	90,5	94,1	92,3
1970	68,6	88,2	83,2	93,8	91,7
1972	62,7	88,6	86,9	96,4	90,2
1974	61,1	88,1		(non disponibles)	

b) Nombre de mariages religieux en % du nombre de mariages civils

1968	60,3	82,7	79,1	93,1	82,6
1970	58,8	81,9	78,0	89,9	81,6
1972	55,9	80,4	76,2	90,8	77,6
1974	52,4	77,9		(non disponibles)	

c) Nombre de funérailles religieuses en % du nombre de décès

1968	69,0	83,0	72,5	97,0	77,1
1970	65,9	81,5	73,3	96,9	76,9
1972	65,0	79,7	73,8	98,6	77,7
1974	66,3	80,8		(non disponibles)	

On voit de suite que pour ces actes religieux essentiels, si une tendance générale à la baisse se retrouve (surtout à Bruxelles), elle est néanmoins notablement moins marquée que pour la pratique dominicale et l'on parlerait même en plusieurs cas de fluctuations peu significatives. Pour dégager une tendance, les baptêmes et les mariages sont évidemment plus intéressants que les funérailles, car ils s'appliquent aux nouvelles générations, et l'on peut constater que les proportions se maintiennent à un niveau élevé, surtout dans les régions rurales.

Que tirer de ces statistiques? Malgré leurs inévitables défauts (tous les pasteurs ne sont pas convaincus de leur utilité et ne réagissent guère spontanément, d'où des retards), elles soulèvent néanmoins un certain nombre de questions que l'on peut estimer pertinentes. Car, en définitive, les fonctions sacramentelles sont essentielles à l'Eglise et le plus grand nombre de ses ministres y consacrent une partie très notable de leur temps.

La baisse rapide et constante de la pratique dominicale pose alors un très sérieux problème de ressourcement et de communication. Si les eucharisties dominicales d'une Eglise qui se veut à la fois authentique et missionnaire sont de plus en plus délaissées, on est amené à se demander dans quelle mesure le renouveau liturgique fut une réussite et à songer éventuellement à d'autres formes de rencontres et à de nouveaux canaux de communication pour la proclamation et l'écoute collective de l'Evangile. On ajoutera que pas mal de lieux de culte sont devenus trop vastes pour leur public réduit et qu'ils ne contribuent pas de ce fait à créer un climat communautaire.

Le décalage important que l'on a déjà relevé entre l'évolution de la pratique dominicale et celle des cérémonies religieuses marquant de l'existence soulève également plusieurs questions. Il accentue tout d'abord très notablement l'écart, qui a toujours existé mais jamais comme maintenant, entre les nombres de chrétiens occasionnels et ceux de pratiquants réguliers. Mais, de là des interrogations surgissent: s'agit-il de survivances sociologiques ou, pour certains mariages, de goûts de solennisation, ou bien le phénomène traduit-il des prises de conscience religieuse éveillées par les grands tournants de la vie? La réponse serait sans doute mêlée mais elle demanderait toute une enquête pour être établie.

Le problème des cérémonies religieuses demandées par habitude ou pour tout autre motif mais suivies sans foi a soulevé de vives controverses en France; et s'il n'a pas provoqué les mêmes réactions chez nous, il ne manque cependant pas d'inquiéter bon nombre de nos responsables pastoraux. Les positions sont au surplus divergentes: les uns estiment qu'une plus grande sévérité s'impose pour l'admission à différents sacrements, notamment le baptême et le mariage; d'autres sont davantage enclins à prendre les gens tels qu'ils sont et à faire un bout de chemin avec eux aux moments cruciaux de leur existence; certains, enfin, ne se posent aucune question. Mais cette diversité même de positions peut devenir source de tensions entre pasteurs et, par ailleurs, la multiplicité des types d'accueil qui en résulte peut devenir fort déroutante pour ceux qui s'adressent à l'Eglise.

5.4. L'ETAT DU CLERGE ET DES SEMINAIRES

Si l'absence de chiffres appropriés rend difficile de comparer le nombre actuel de prêtres avec celui d'un passé, même récent, un tableau pour 1975 de la répartition des prêtres en activité selon les catégories d'âge manifeste de manière incontestable un phénomène de vieillissement dont tous sont aujourd'hui conscients et inquiets:

Prêtres en activité selon les catégories d'âge, en 1975

Age	Liège	Namur	Tournai	Total diocèses wallons	% par catégorie d'âge, dioc. wal. 1975 1969		Malines- Bruxelles (complet)
85 et +	9	—	5	14	0,5	1,1	3
75 à 84	32	22	33	87	2,9	1,9	34
65 à 74	106	121	134	361	12,0	9,0	255
55 à 64	256	269	375	900	30,0	23,5	545
45 à 54	269	271	347	887	29,5	27,9	583
35 à 44	161	193	166	520	17,3	24,5	326
25 à 34	70	91	74	235	7,8	12,1	98

Il est instructif de comparer les chiffres entre la catégorie la plus jeune (25 à 34 ans) et celle entre 55 et 64 ans, où devrait normalement se situer la dernière phase d'activité: alors que la première devrait être la plus nombreuse, elle ne représentait déjà en 1969 (année où le déclin est nettement amorcé) qu'une grosse moitié de l'effectif de 55 à 64 ans; mais en 1975,

cette proportion tombe à un bon quart! Cette réduction illustre la rapidité de la chute. Autrement dit, pour un prêtre qui entre en activité, il devait en remplacer 2 en 1969 mais il doit se substituer à 4 en 1975. Pareille évolution nous accule à repenser toute la pastorale et, par ailleurs, le vieillissement du corps sacerdotal ne sera pas sans influence sur son comportement et ses attitudes en face de la vie d'aujourd'hui. Et il faut ajouter que les rangs du clergé diocésain tels que recensés ont été grossis les dernières années d'un apport de religieux et de missionnaires dont la réserve, elle aussi, s'épuise.

On trouvera évidemment le reflet de ce qui précède dans les entrées aux séminaires dans les diocèses francophones, surtout si on les compare à dix ans de distance:

1963: 86 entrées	1973: 25 entrées
1964: 87 entrées	1974: 26 entrées
1965: 103 entrées	1975: 19 entrées
1966: 79 entrées	1976: 18 entrées

Faut-il commenter?

Il est cependant intéressant de poursuivre plus avant l'examen en l'accompagnant de données supplémentaires que l'on trouvera dans le tableau suivant:

Séminaristes Répartition au 1.1.1976 par diocèse, avec entrées et ordinations

Diocèse	Entrées	Séminaristes 1 ^{er} et 2 ^e cycles service milit. ou civil, etc.	Séminaires d'ainés (Jumet)	Total sémin.	Ordinations
Liège	3	20	6	26	7
Namur	8	59	1	60	5
Tournai	4	25	7	32	5
Malines- Bruxelles	3	20	6	26	1
Total wall.	18	124	20	144	18
Total flam.	32	137	31	168	22

Ce tableau permet de risquer quelques conclusions:

1. Le nombre d'ordinations de 1976 marque encore un très sérieux recul par rapport au total de 235 prêtres dans la couche d'âge de 25 à 34 ans qui figure au premier tableau et qui devrait conduire à 23 ou 24 ordinations par an sans compter Malines-Bruxelles! Et il est de plus clair qu'il y a toujours quelques départs au cours des dix premières années qui exigent, pour être compensés, des nombres encore plus grands.
 2. Une remarque analogue peut être faite si l'on compare le nombre insuffisant des entrées en regard de celui des ordinations.
 3. Il faut par contre noter comme très intéressant le nombre de séminaristes à Jumet. Il s'agit là d'une nouvelle formule d'accès et de formation au sacerdoce qui semble répondre à un véritable besoin.
 4. Les quelques indications comparatives fournies pour les diocèses flamands montrent que ceux-ci sont affrontés aux mêmes problèmes. Les chiffres laissent prévoir que la crise y est même relativement plus accentuée mais là, à nouveau, la formule des séminaires d'ainés se révèle très intéressante.
- Des indications semblables devraient pouvoir être fournies pour les religieux et religieuses mais la multiplicité des congrégations rend leur collecte difficile. Que cette mention soit seulement le témoignage qu'ils ne sont pas oubliés!

6. L'ENSEIGNEMENT ET L'ACTION CARITATIVE

Réflexions préliminaires

Dans une étude sur la situation religieuse actuelle en Wallonie et à Bruxelles, on ne s'étonnera pas de voir qu'une place est ménagée à l'institutionnel catholique. Mais la restriction de l'examen aux secteurs de l'enseignement et de l'action caritative, si importants soient-ils, soulèvera vraisemblablement des questions.

Faut-il dès lors se justifier de ne pas aborder explicitement, comme on l'aurait sans doute fait il y a quelques années, la situation de la presse chrétienne, du syndicat, du parti? Sans nier leurs liens avec notre sujet, chacun se rend toutefois compte que la signification de ces institutions pour la vie de foi pose de plus en plus de questions dont les réponses ne sont pas claires.

En tout état de cause, les secteurs retenus ne pouvaient être ignorés, même si, pour eux également, la signification chrétienne ne soit pas, aux yeux de tous, aisée à cerner.

6.1. L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Un fait massif s'impose avant toute analyse, et c'est l'importance de la **population scolaire** que l'enseignement catholique regroupe. Et l'on ne constate nullement dans ce domaine le recul enregistré dans la pratique religieuse et surtout dans le recrutement sacerdotal.

Pour l'année scolaire 1972/73 et le régime linguistique francophone, la proportion des élèves dans l'enseignement catholique s'élevait à

38,3 dans le cycle préscolaire

38,5 dans l'enseignement du premier niveau

44,4 dans l'enseignement du second niveau

49,8 dans l'enseignement du troisième niveau (mais universitaire et assimilé exclus)

Ces proportions n'avaient guère changé en 1974/75. Elles augmentent donc avec le niveau, mais il faut à ce sujet noter qu'en milieu rural, presque tout l'enseignement préscolaire et scolaire communal ne se distingue guère, du point de vue philosophique, de l'enseignement libre. Ceci dit, la signification du choix de l'école catholique comme aussi son influence sur le comportement des élèves ont fait l'objet de pas mal de controverses. Il serait sans nul doute souhaitable qu'une enquête sociologique sérieuse vienne éclairer les orientations de la pastorale scolaire et de la gestion de l'enseignement catholique.

Toujours est-il que ces interrogations ont amené le Conseil Général de l'Enseignement Catholique à préciser la spécificité de cet enseignement dans un document qui a soulevé de nombreux débats et fait l'objet de sessions à l'intérieur même des institutions scolaires. La discussion à son sujet a été reprise à la base dans de très nombreuses écoles où il fut confronté aux projets éducatifs de ces dernières, selon d'ailleurs le désir même des auteurs. Le document fut enfin largement discuté et critiqué dans les milieux chrétiens en général, en particulier ceux qui s'interrogent sur la portée d'un enseignement catholique et sur l'école pluraliste.

L'épineuse question de l'élaboration, toujours en cours, du statut de l'enseignant dans l'enseignement catholique n'a pas manqué d'également rebondir à cette même occasion. Dans la mesure où ce statut stipule des conditions de recrutement, de comportement et de licenciement des enseignants qui soient cohérentes avec la spécificité de l'enseignement catholique et les exigences qui en découlent, il soulève de multiples difficultés et questions concernant la stabilité d'emploi, le respect des consciences et la liberté personnelle des enseignants.

Tous ces débats ne doivent cependant pas masquer les efforts significatifs qui se poursuivent dans de nombreuses écoles afin de mieux dégager leur portée apostolique et en vue de promouvoir les valeurs de foi dans le nouveau contexte sociologique et religieux où elles se situent. De nouvelles communautés entre enseignants, parents, élèves et pouvoirs organisateurs naissent souvent et elles sont des lieux de dialogue visant aussi bien le progrès de l'école que les relations avec l'extérieur et notamment les institutions homologues.

Les chrétiens dans l'enseignement officiel

Mais tout l'intérêt que la communauté croyante continue à porter à l'enseignement catholique, même dans l'intention de le faire évoluer, voire de le contester, ne doit pas la détourner de l'attention due aux chrétiens qui oeuvrent dans l'enseignement officiel et aux élèves qui le fréquentent.

Or il est patent qu'un profond malaise règne parmi les enseignants chrétiens de l'enseignement officiel vis-à-vis de l'Eglise-institution du fait du sentiment d'être quelque peu délaissés et envisagés comme des membres de seconde zone. Pour traduire ce sentiment, on ne peut mieux faire que transcrire un large extrait d'une note que l'un d'entre eux a rédigée à l'occasion de la mise en oeuvre du présent texte:

«L'Eglise-institution est sentie comme une puissance qui nous ignore... Sans doute, y a-t-il eu des moments de grâce: dans la constitution des premiers Conseils pastoraux diocésains, on a fait appel à la participation de chrétiens de l'Enseignement Officiel et nous nous en sommes réjouis. Mais même là, nous nous sentions «autres» et nous étions bien perçus comme tels; nous étions et sommes restés «ceux de l'autre bord». L'Eglise nous paraît penser les problèmes d'enseignement avant tout en termes d'enseignement catholique (je parle du réseau sans préjuger de la qualité du système comme moyen efficace de transmission de la foi). Comment ne pas ressentir douloureusement ce décalage entre les soucis institutionnels de notre Eglise et la chaleur fraternelle qu'aurait peut-être une pastorale assumée comme primordiale? Ce ne sont pas les organisations bureaucratiques, si merveilleuses soient-elles, qui nous paraissent les chemins les plus sûrs vers les pâturages du Seigneur.»

Sans doute les conflits font-ils partie de la vie. Mais ils sont d'autant plus douloureux qu'ils s'établissent entre enfants d'un même Père. Et tout chrétien gardera l'espérance que de franches rencontres atténuent, voire dissipent, pareil malaise.

L'Université Catholique de Louvain (UCL)

L'UCL est assurément la plus prestigieuse des institutions catholiques d'enseignement (restées unies, quel rôle l'UCL et la KUL n'auraient pas pu jouer dans l'Europe qui se cherche, à la charnière entre les mondes latin et germanique?). Avec ses 16000 étudiants (dont 3000 étrangers) l'UCL est la première université francophone du pays et elle rayonne bien au delà de nos frontières.

On connaît ses vicissitudes récentes et son transfert. Mais les mutations culturelles ont également changé son visage. Un pluralisme, déjà bien ancré chez les étudiants, tend à s'étendre au corps enseignant. On n'envisage donc plus guère l'Université Catholique comme un lieu de préservation de la foi. Son rôle essentiel devrait être bien plutôt de constituer un centre de réflexion et un laboratoire au service de l'Eglise, tâche d'autant plus urgente que les problèmes complexes que pose le monde contemporain intéressent de multiples disciplines et ne sont pas neutres du point de vue chrétien. Certains oeuvrent pour engager l'Université dans cette voie.

Dans le cadre du présent dossier, on ajoutera que l'UCL et également d'autres institutions de niveau universitaire offrent des possibilités d'approfondissement des connaissances religieuses de divers types.

6.2. L'ACTION CARITATIVE: CARITAS CATHOLICA

L'action caritative catholique, en Belgique, est coordonnée par Caritas Catholica dont l'activité se répartit en deux secteurs:

- le secteur institutionnel, qui coordonne l'action de 1420 institutions chrétiennes de santé, d'aide sociale, etc.
- le secteur opérationnel dans lequel se retrouvent les liens avec diverses organisations telles qu'Entraide et Fraternité, Vivre ensemble, le Secours International.

Ce dernier secteur ayant été présenté au paragraphe du chapitre 2 dévolu aux actions collectives de solidarité, on s'attachera actuellement au premier.

C'est dans le secteur institutionnel que se situe la Confédération Chrétienne des Institutions sociales et de santé (CCI) qui regroupe la Fédération des Institutions Hospitalières (FIH), la Fédération des Institutions Médico-sociales (FIMS) ainsi que la Fédération des Institutions spéciales d'aide à la jeunesse.

Il sera utile de formuler quelques remarques préliminaires:

1. Caritas regroupe 90 % des institutions catholiques concernées, sauf toutefois dans le domaine des maisons de repos où la proportion est nettement inférieure.
2. Toutes les institutions affiliées ne sont pas catholiques, certaines s'intéressant au seul aspect syndical, mais toutes respectent le statut général de Caritas. D'autre part, des chrétiens oeuvrent dans des établissements qui ne lui sont pas affiliés.
3. Les statistiques pour Bruxelles englobent les deux régimes linguistiques mais les institutions francophones y sont largement majoritaires et peuvent même représenter la totalité, comme pour les maisons de jeunes.
4. En revanche, au plan national, la présence flamande est nettement prépondérante et ce fait explique que le besoin d'une régionalisation se soit fait davantage sentir en Wallonie et à Bruxelles. D'où la création d'un «Conseil régional wallon de la Confédération chrétienne des institutions sociales et de santé» (CRW-CCI). Et tandis que le nombre et l'importance des affiliés en Flandre a conduit à des organisations par provinces, lesquelles sont directement en liaison avec le niveau national, la régionalisation en Wallonie a intensifié des liens entre diocèses.

Statistiques hospitalières

On se fera une bonne idée du rôle que joue Caritas Catholica dans notre pays ainsi que de ses particularités régionales en dressant la statistique des institutions hospitalières en Belgique. Le meilleur critère à ce sujet n'est pas tant leur nombre que celui des lits dont elles disposent. Ces nombres sont répartis pour chaque région entre:

- a) les institutions affiliées à la FIH;
- b) les institutions privées non affiliées à la FIH;
- c) les institutions dépendant directement des pouvoirs publics.

La statistique s'applique par ailleurs à trois types d'établissements hospitaliers, les hôpitaux généraux, les hôpitaux psychiatriques et les maisons de repos. Pour chacun d'eux, les proportions sont indiquées par rapport au total national (% nat) mais on renseigne aussi pour chaque région la répartition entre les trois genres d'institutions (% rég, entre parenthèses).

Les particularités indiquées dans les remarques préliminaires se dégagent de ces statistiques. On ajoutera que, grosso-modo, les nombres de lits par régions suivent les chiffres de la population (mais moins bien à Bruxelles) et l'on relèvera la prépondérance marquée des affiliés FIH dans le domaine difficile des hôpitaux psychiatriques. On constate (voir proportions régionales, entre parenthèses) que les affiliés FIH ont une importance relative en Flandre presque double de celle qu'ils ont en Wallonie, tandis qu'en chiffres absolus, le rapport oscille entre trois et quatre.

Nombre de lits et proportions dans le secteur hospitalier belge

Région	Affiliés FIH			Privé non FIH			Public			Totaux	
	lits	% nat	% rég	lits	% nat	% rég	lits	% nat	% rég	lits	% nat
a) Hôpitaux généraux											
Bruxelles	1.862	3,4	(34,2)	1.767	3,2	(32,5)	1.809	3,3	(33,3)	5.438	9,9
Wallonie	4.017	7,3	(22,3)	6.320	11,4	(35,0)	7.696	14,0	(42,7)	18.033	32,7
Flandre	13.977	25,4	(44,2)	5.119	9,3	(16,2)	12.526	22,7	(39,6)	31.622	57,4
le Pays	19.856	36,1	—	13.206	23,9	—	22.031	40,0	—	55.093	100,0
b) Hôpitaux psychiatriques											
Bruxelles	1.080	4,2	(63,0)	635	2,5	(37,0)	—	0	—	1.715	6,7
Wallonie	3.258	12,8	(46,4)	1.159	4,6	(16,5)	2.608	10,2	(37,1)	7.025	27,6
Flandre	14.105	55,4	(84,2)	1.636	6,4	(9,8)	1.000	3,9	(6,0)	16.741	65,7
le Pays	18.443	72,4	—	3.430	13,5	—	3.608	14,1	—	25.481	100,0
c) Maisons de repos											
Bruxelles	491	0,8	(4,8)	6.130	9,5	(59,4)	3.702	5,7	(35,8)	10.323	16,0
Wallonie	3.592	5,6	(20,5)	5.657	8,8	(32,2)	8.314	12,9	(47,3)	17.563	27,3
Flandre	12.791	19,8	(35,0)	7.931	12,3	(21,7)	15.805	24,6	(43,3)	36.527	56,7
le Pays	16.874	26,2	—	19.718	30,6	—	27.821	43,2	—	64.413	100,0

L'étiquette chrétienne

Selon leur origine, leur nature et leurs problèmes propres, les institutions mettront différemment l'accent sur leur caractère religieux. Les hospitalières, souvent fondées par des congrégations religieuses et dont l'origine est ancienne, tiennent en général davantage à souligner leur appartenance chrétienne. Par contre, les institutions que l'on qualifie d'«extra-muros» (médecine du travail, etc.) donnent volontiers la priorité à l'aspect professionnel et à la promotion de regroupements davantage axés sur l'aspect technique, syndical et privé. On note par ailleurs une tendance à l'accentuation du caractère religieux lorsque le séjour dans l'institution est de longue durée (établissements psychiatriques ou d'aide aux handicapés), ce qui favorise le contact personnel.

L'institutionnel chrétien discuté

La puissance matérielle et la force de pression de l'institutionnel chrétien apparaissent à plusieurs comme la contradiction de l'idéal évangélique d'une Eglise servante et pauvre. Et cette contestation trouve évidemment un point choisi d'application avec une organisation aussi unitaire et forte que Caritas Catholica. On craint de plus que les prises de position éventuelles de telles organisations n'apparaissent à d'autres yeux comme étant celles des croyants en général, d'où une source possible de confusions.

A ces objections, les tenants de l'institutionnel catholique répondent que l'action de l'Eglise et son témoignage de charité supposent des actions durables qui doivent forcément se concrétiser dans des institutions. Et celles-ci ne sauraient échapper à leur logique propre qui est de durer, de s'organiser, de se défendre et cela dans l'intérêt même de ceux qu'elles servent. Les mises en question ne sauraient porter sur l'institutionnel en tant que tel mais sur son opportunité dans un contexte donné, sur les comportements confrontés aux besoins de la société dans le concret du lieu et du temps. De telles questions sont perpétuellement posées à toutes les institutions et Caritas n'y échappe évidemment pas. Il y a d'ailleurs également lieu de voir comment son action est perçue par sa vaste clientèle et par l'ensemble de la population. Seule, semble-t-il, une étude scientifique sérieuse pourrait un jour contribuer à éclairer les orientations à prendre.

7. QUELQUES ASPECTS DES RAPPORTS AVEC L'EGLISE UNIVERSELLE

Note: Une description de la situation religieuse en Wallonie et à Bruxelles s'accompagne très naturellement de quelques indications sur les rapports que l'Eglise de chez nous entretient avec l'Eglise Universelle: son action missionnaire, son aide au Tiers-Monde, le rôle que joue à Rome un certain nombre de nos compatriotes. Mais souvent, dans ces domaines, une ventilation par rapport à la Flandre s'avère difficile et l'on doit considérer la Belgique dans son ensemble. La régionalisation est sans doute moins développée chez nos nationaux dispersés dans le monde!

7.1. MISSION

Selon la dernière statistique globale connue, qui date de 1974, sur un total de missionnaires de toutes nationalités d'environ 64 000, 6 283 étaient belges dont 1780 francophones. Dans le contexte actuel, un recul marqué s'observe d'année en année, ce que traduisent par ailleurs les chiffres des nouveaux départs en provenance de Belgique vers les missions: 160 par an en moyenne pour 1969 et 1970 mais 46 pour la moyenne des deux années 1974 et 1975. On ne dispose pas de statistiques exactes sur le nombre d'anciens missionnaires affectés à un travail pastoral en Belgique; les Pères Blancs citent la proportion de 10 %. On ignore de même le nombre de missionnaires expulsés «légalement» de leur terrain d'apostolat mais pour la même congrégation ils sont 25 sur ses 3500 pères en activité.

7.2. TIERS-MONDE

On envisagera surtout ici l'action de l'Eglise de Belgique en faveur de l'Amérique Latine qui se manifeste d'ailleurs de diverses façons:

- plusieurs prêtres et laïcs de notre pays oeuvrent sur le terrain après avoir été préparés à cette tâche. Le centre de formation le plus connu est le Collège Belge pour l'Amérique Latine (à Leuven) d'où sont d'ailleurs sortis des prêtres de diverses nationalités.
- on citera parmi d'autres organisations la «Coopération Amérique Latine» qui prépare des volontaires laïcs.
- ne nombreux étudiants latino-américains étudient à l'UCL ou ailleurs.

D'une façon générale, les actions en faveur du Tiers-Monde sont si diverses qu'il serait difficile d'être exhaustif et, par ailleurs, de les situer soit dans l'action solidaire générale, soit de les rattacher à des groupes locaux ou à des congrégations religieuses. L'action de tous ces groupes est loin d'être négligeable dans la formation des milieux qu'ils atteignent et de l'aide plus directe qu'ils apportent au Tiers-Monde.

On rappellera finalement que des organisations telles qu'«Entraide et Fraternité» et Iteco ont fait l'objet de mentions dans le texte consacré aux Actions collectives de solidarité chrétienne.

7.3. LES BELGES A ROME

Plusieurs prêtres belges, à Rome, sont chargés de fonctions importantes dans les «dicastères» (ministères) de l'Eglise, dans les Maisons générales de grands ordres religieux et dans des universités. On indiquera à titre d'exemple que ce sont des Belges qui assument actuellement les fonctions de secrétaires de la Congrégation pour la doctrine de la foi, du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, de la Commission Théologique Internationale, de la Commission Biblique Pontificale, de la Commission pour le nouveau code du droit canon, du conseil des oeuvres pontificales missionnaires, du Conseil pontifical pour les laïcs.

Nul ne met par ailleurs en doute le travail et l'influence des évêques belges au Concile de Vatican II.

Le Collège Belge à Rome regroupe des prêtres et des séminaristes belges qui y étudient et il reste un lieu de rencontres pour les responsables de l'Eglise de Belgique de passage à Rome. L'importance effective de cette présence et l'influence qu'elle exerce en retour sur la vie interne de la communauté francophone sont loin d'être perçues par l'ensemble des chrétiens, même informés. Il s'agit souvent d'activités obscures ou d'entreprises avec effet différé, parfois confidentielles, souvent techniques et dont certaines de leurs conséquences sont géographiquement très éloignées.

7.4. LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES CATHOLIQUES (OIC) EN BELGIQUE

Un nombre important d'OIC ont leur siège en Belgique et plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce fait. Un certain nombre de ces organisations furent fondées à l'initiative de Belges et il existe chez nous des moyens financiers relativement importants; la Belgique pratique une politique libérale d'accueil aux étrangers et la place de Bruxelles offre de larges possibilités de transfert de fonds; on peut encore ajouter l'absence de crainte d'une hégémonie locale trop pesante par rapport à d'autres lieux plus prestigieux et les avantages de la situation géographique, de la double culture et de la présence des organismes européens. On trouve là autant de raisons qui militent en faveur de cette concentration. Celle-ci contribue par ailleurs à marquer le catholicisme de chez nous et explique aussi le rôle que jouent pas mal de nos chrétiens, et des laïcs en particulier, sur le plan international.

On trouvera ci-après deux listes d'organisations catholiques internationales ayant leur siège en Belgique, suivant qu'elles bénéficient ou non du statut d'OIC:

Secrétariats généraux d'O.I.C. ayant leur siège en Belgique:

Association Internationale des Charités de Saint Vincent de Paul (A.I.C.)
Centre International d'Etudes de la Formation Religieuse (C.I.E.F.R.) Lumen Vitae.
Comité International Catholique des Infirmières et Assistantes Médico-Sociales.
Conférence Internationale Catholique du Scoutisme (C.I.C.S.)
Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques (F.I.M.A.R.C.)
Fédération Mondiale de la Jeunesse Catholique (F.M.J.C.)
Jeunesse Ouvrière Chrétienne Internationale (J.O.C.I.)
Mouvement International de la Jeunesse Agricole et Rurale Catholique (M.I.J.A.R.C.)
Mouvement Mondial des Travailleurs Chrétiens (M.M.T.C.)
Organisation Catholique Internationale du Cinéma (O.C.I.C.)
Office International de l'Enseignement Catholique (O.I.E.C.)
Association Catholique Internationale pour la Radio et la Télévision (U.N.D.A.)
Union Catholique Internationale de Service Social (U.C.I.S.S.)

Autres organisations n'ayant pas le «statut» d'OIC, situées en Belgique.

Coopération Internationale pour le Développement Socio-Economique (C.I.D.S.E.)
Fédération Internationale des Associations Médicales Catholiques (F.I.A.M.C.)
Fédération Internationale des Communautés de Jeunesse Catholique Paroissiales (F.I.M.C.A.P.)
Forum Européen des Comités Nationaux des Laïcs
Union Internationale Chrétienne des Dirigeants d'Entreprise (U.N.I.A.P.A.C.)
Centre mondial du renouveau charismatique.

8. LES AUTRES CONFESSIONS RELIGIEUSES

8.1. L'ŒCUMENISME EN BELGIQUE

Plus de 95 % des baptisés en Belgique le sont dans l'Eglise Catholique. Pour la plupart, la réalité quotidienne ne nourrit pas l'œcuménisme, si ce n'est par le biais d'ouvriers migrants ou d'étrangers travaillant dans les organisations européennes ou par d'autres aspects de la vie internationale. Beaucoup de jeunes connaissent Taizé et nul n'y verra plus un danger pour leur foi. Les mariages mixtes ont tendance à se multiplier et à être l'occasion d'une pastorale conjointe (chaque diocèse a un prêtre désigné à cet effet). Les ouvriers grecs orthodoxes sont nombreux, à Liège notamment, ils ne sont pas négligés par le travail apostolique. L'intérêt actuel des catholiques pour l'Ecriture Sainte favorise les contacts au niveau des cercles d'études bibliques; le renouveau charismatique qui atteint toutes les confessions chrétiennes, crée lui aussi une situation œcuménique nouvelle. Le tourisme lui-même peut favoriser l'esprit œcuménique (signalons à ce propos le voyage annuel en Russie organisé à cet effet.)

Entre responsables, les concertations au plan local se multiplient. Bruxelles a un comité inter-ecclésial et Anvers un «conseil des églises». Les commissions diocésaines pour l'œcuménisme, comme la commission nationale, accueillent, de plus en plus, des représentants des autres communautés chrétiennes. Le rapprochement des églises, aux niveaux de la base comme des responsables, et l'information réciproque se développent (même s'il reste encore beaucoup à améliorer!). La situation d'isolement des communautés non-catholiques se débloque, affaiblissant du même coup les préjugés réciproques et favorisant l'unité d'action.

Il faut aussi souligner l'impact des autres religions sur l'œcuménisme. Le judaïsme y est inséré pratiquement depuis les origines du mouvement; un groupe de travail pour les relations avec l'islam maintient des contacts informels avec les commissions pour l'œcuménisme. L'intérêt pour le Tiers monde oblige à se poser le problème de ses valeurs culturelles et religieuses...

Affrontés aux grands problèmes du monde, les chrétiens sont de plus en plus conscients de la dimension œcuménique de leurs responsabilités. Ceci se manifeste à divers niveaux: au plan religieux:

des échanges s'établissent en vue d'une meilleure coopération des hommes et des femmes dans l'Eglise, Chevetogne organise des réunions théologiques; on peut rappeler les célèbres «conversations de Malines» qui portent encore des fruits dans la collaboration œcuménique avec les anglicans, si importante au niveau doctrinal et institutionnel... Mais peut-être que le plus significatif réside dans les nombreuses coopérations entre organismes nationaux et internationaux en faveur de la justice internationale, des droits de l'homme, du nouvel ordre économique mondial. Des Belges sont actifs dans tous ces mouvements.

(une adresse centrale: commission nationale catholique pour l'œcuménisme, secrétaire: abbé Cauwe, rue Guimard 1, 1040 Bruxelles)

8.2. LE PROTESTANTISME

— Les Eglises issues de la réforme comptent en Belgique plus ou moins 100.000 membres. La moitié d'entre eux, environ, sont concernés par le regroupement, en cours actuellement, entre d'une part l'Eglise protestante de Belgique (principalement méthodistes et évangélistes) et d'autre part l'Eglise réformée (réformées et gereformeerde Kerken); il devrait aboutir en 1978 à la constitution d'une Eglise Protestante unie de Belgique.

Depuis longtemps ces diverses dénominations avaient entrepris certaines actions communes comme la Faculté théologique, la radio-T.V. protestante, etc.

- Si les deux synodes actuels sont bilingues, la prédominance francophone est nette (68 paroisses pour les Eglises en voie de regroupement contre 28 en Flandre). En fait le protestantisme s'est développé chez nous davantage en Wallonie au siècle passé avec la mise en question de l'Eglise catholique lors du développement industriel. (35 paroisses dans le Hainaut, 17 à Liège).

- Le travail évangélique ne semble guère progresser depuis 10 ans; ce constat amène les églises à revoir complètement leur vie paroissiale et leur méthode de témoignage. 50 % des protestants répertoriés tels se déclarent pratiquants. Pour d'autres, la vitalité des paroisses serait fonction de leur fidélité à s'appuyer sur l'Ecriture.

- Deux notations intéressantes: le nombre d'inscrits au cours de religion protestante dans l'enseignement officiel est en augmentation constante. Par ailleurs, la bonne réputation du travail social de l'aumônerie protestante amène 10 % des détenus à se déclarer protestants.

- Les efforts oecuméniques sont en général bien reçus par une partie des Eglises. Ils se situent à deux niveaux, dans les paroisses (semaine de l'unité, groupes bibliques mixtes) et au plan national (rencontres d'études sur le baptême et sur le mariage). La reconnaissance mutuelle des baptêmes par les autorités responsables a été un événement oecuménique belge des plus significatifs. La vie internationale, notamment européenne, elle aussi, favorise les relations oecuméniques sans complexe de minorité. Protestants et catholiques prennent de plus en plus conscience de leurs responsabilités communes.

8.3 LES ANGLICANS

Les anglicans sont quelque 20.000 en Belgique, rassemblant en grande majorité des Anglais, Américains, Canadiens et autres ressortissants du Commonwealth, groupés surtout à Anvers et à Bruxelles. Ils témoignent d'une grande fidélité à leurs origines nationales et à leur Eglise; leurs paroisses sont très vivantes. Ils n'exercent aucun prosélytisme et leurs responsables participent activement aux relations oecuméniques.

8.4 LES ORTHODOXES

Les orthodoxes, en Belgique sont quelque 30 à 40.000 répartis en plusieurs groupes d'après leur origine nationale et leur allégeance.

Les Grecs ont un évêque et plusieurs prêtres au service des ouvriers et de leurs familles venus de Grèce.

Les Russes sont rattachés soit au patriarcat de Moscou (avec un évêque résidant à Bruxelles), soit à Constantinople, ou au métropolite des Etats Unis. Quelques Belges devenus orthodoxes se sont joints à eux.

On peut encore citer un petit groupe de Roumains.

L'Eglise Apostolique arménienne, elle aussi a une communauté en Belgique.

(Les catholiques de rite oriental sont, en tout, semblables à leurs frères orthodoxes mais ils sont unis à Rome; il en existe quelques petits groupes)

La pratique religieuse tend parfois à être plus ritualiste que conscientisante et aurait tendance à fléchir; par contre le contact avec des organisations catholiques a été favorable à la vitalité religieuse des orthodoxes en Occident en même temps qu'il ouvrait les occidentaux aux valeurs religieuses de l'Orient chrétien.

Les relations entre responsables catholiques et orthodoxes sont, en général bonnes; oecuménisme pratique: en faveur des ouvriers migrants grecs, des mariages mixtes, pour la publication d'ouvrages religieux, voyages oecuméniques... Le monastère de Chevetogne approfondit les contacts au niveau de la spiritualité et de la réflexion chrétiennes; leur église orientale est l'occasion d'initier ses nombreux visiteurs aux expressions religieuses de l'Orient chrétien. (Ceux qui s'intéressent aux contacts oecuméniques avec les églises orientales peuvent s'adresser à «unité chrétienne», 35 rue Duquesnoy 1000 Bruxelles et au «foyer oriental chrétien»

206 av. de la Couronne, 1050 Bruxelles, plus spécialement pour la pastorale du tourisme et les publications.)

8.5 LE JUDAÏSME

La communauté juive en Wallonie et à Bruxelles compte environ 20.000 membres, répartis entre la capitale (5 groupes), Liège, Charleroi, Arlon.

Il n'y a que dans cette dernière ville que l'implantation est ancienne, liée à la présence séculaire juive en Lorraine. Ailleurs, il s'agit d'immigration relativement récente (19^e et 20^e siècles) en provenance d'Alsace, d'Allemagne, de Hollande, d'Europe Centrale et de l'Est, et plus récemment des pays arabes.

Le nombre des Juifs de stricte observance oscille entre 5 et 8 %; 70 % sont des pratiquants des 2 grandes fêtes. Pour un certain nombre, la judéité se réduit à une solidarité avec l'état d'Israël. Celle-ci a d'ailleurs une signification religieuse profonde. A la limite, habiter la Terre-Sainte peut être considéré comme un impératif religieux. En outre, il est important de noter qu'il est difficile de pratiquer une religion fortement ritualisée dans une situation de minorité (qu'on songe au sabbat, à l'alimentation rituelle). Car pour le Juif, c'est l'observation de la loi, la pratique qui sauve. Car s'il y a une grande liberté d'interprétation de la vérité dans une religion sans dogme, l'unité se fait sur les grandes lignes d'un code de règles à observer. Les relations avec les confessions chrétiennes sont dites excellentes.

Diverses initiatives le soulignent: commission catholique - protestante pour les relations avec le judaïsme, commission interdiocésaine pour les institutions hospitalières qui veille au bon accueil des Juifs dans les hôpitaux catholiques.

8.6 LES MUSULMANS

A quelques exceptions près (corps diplomatique, isolés) les musulmans en Belgique sont des travailleurs immigrés qui sont essentiellement venus de Turquie et d'Afrique du Nord. On comptait à la fin de 1976, en Wallonie, près de 16000 Turcs, environ 12000 Marocains, 5000 Algériens, 1000 Tunisiens, auxquels il faut ajouter quelques centaines de Pakistanais.

On n'envisagera pas ici les divers problèmes que connaît cette immigration particulière, les uns communs à tous (langue, logement, apprentissage de la langue maternelle pour les enfants, ...), les autres qui diffèrent sensiblement selon les origines (opposition politique chez les Marocains, analphabétisme plus répandu chez les Marocains et chez les femmes turques, ...) pour se concentrer sur les aspects religieux, qui font l'objet de cette section.

Il faut tout d'abord relever que les immigrés musulmans sont dans l'ensemble très attachés à leur foi et fidèles à leurs traditions et lois religieuses. L'aide que certains reçoivent de leur Gouvernement s'étend à l'occasion à leur vie religieuse: c'est ainsi que des associations de travailleurs turcs, soutenus par le Consulat, ont d'abord eu souci de louer des locaux pour les aménager en mosquées où la prière est assurée le Vendredi et les jours de fête.

Mais l'aide leur est aussi venue du côté chrétien où de nombreuses initiatives ont vu le jour pour une rencontre fraternelle avec les immigrés musulmans. Elles sont souvent le fait de mouvements (JOC, Vie féminine, Equipes populaires) ou d'associations telles que Accueil et Promotion à Mons et à Charleroi par exemple. Des paroisses et des institutions chrétiennes sont également attentives aux musulmans qui résident dans leur entourage et qui recourent à leurs services. Il faut à ce sujet rappeler que de nombreuses écoles catholiques accueillent, dans le respect de leur foi, des élèves musulmans. Leurs parents donnent souvent la préférence à une école où Dieu est explicitement reconnu. On cite le cas d'écoles chrétiennes, à Bruxelles, où la proportion d'élèves musulmans atteint le tiers. Mais on se rend facilement compte que cela ne va pas sans poser certains problèmes! On se doit aussi de signaler l'admirable travail que l'Oeuvre Nationale de l'Enfance accomplit auprès des mères immigrées. Du côté syndical, la Confédération des Syndicats Chrétiens édite un journal en turc en arabe et

elle organise chaque année une rencontre avec des travailleurs immigrés. Il a été fait état de maisons transformées en mosquées. Cela se comprend quand on sait qu'il n'y a (à notre connaissance) qu'un seul bâtiment en Belgique qui porte officiellement ce titre (au Parc du Cinquantenaire à Bruxelles).

9. CHRETIENS ET PERSONNES D'AUTRES CONVICTIONS

La Belgique est l'un des pays où les institutions établies en fonction des convictions philosophiques ou religieuses sont les plus nombreuses. Mais ce fait n'empêche plus aujourd'hui les rencontres entre personnes qui ne partagent pas la même foi. Les jeunes surtout recherchent des groupes dont le critère est avant tout une certaine analyse de la société, un certain accord sur les moyens pour la transformer dans le sens souhaité.

Les mouvements de jeunesse sont effectivement pluralistes même si, structurellement, ils se situent dans un organisme catholique. La plupart des jeunes qui se retrouvent pour exprimer et célébrer leur foi dans des groupes explicitement chrétiens ont par ailleurs un engagement avec d'autres personnes. Nombreux sont aussi les adultes qui estiment plus intéressant et efficace un travail avec ceux qui, quelles que soient leurs convictions, veulent oeuvrer dans un projet précis de changement de société. De plus en plus, la ligne de partage entre les divers groupes à l'intérieur d'une société ne passe plus par la foi ou la non-foi chrétienne, mais par un engagement ou non-engagement pour une société qui respecte absolument tous les individus qui la composent. Dans ces conditions, le dialogue est rendu possible, l'échange peut être naturel; il n'en reste pas au niveau des idées, perpétuellement confronté qu'il est avec l'action concrète. Si la société belge évolue effectivement en ce sens, on ne peut dire pour autant qu'elle ait atteint un seuil valable, au plan collectif, dans ces rencontres. Concrètement, les institutions confessionnelles au sens large conservent encore une grande influence.

Même s'il est vrai que le dialogue est par nature quelque chose de souple et de spontané, même s'il est d'abord réalisé par l'initiative et l'intuition personnelles selon les circonstances et surtout les personnes qui se présentent, le dialogue peut aussi être institué. Comme communauté, l'Eglise s'est engagée dans le dialogue et lui a donné corps.

Le Secrétariat pour les non-croyants.

Le 9 avril 1965, presque à la fin du Concile Vatican II, le Pape Paul VI a fondé le Secrétariat pour les non-croyants. Il s'agit d'un secrétariat comme celui pour l'oecuménisme et celui pour les relations avec les religions non-chrétiennes.

Depuis la fondation, c'est le cardinal Koenig, archevêque de Vienne qui est responsable du secrétariat, et le père Miano secrétaire général. Un français Monseigneur Jacqueline est sous-secrétaire.

En Belgique, le Secrétariat s'est fixé cette année quelques objectifs principaux: - répercuter dans l'opinion chrétienne et dans la Conférence épiscopale ce qui est pensé et vécu dans les mondes «non-croyants» (laïcité, marxisme, les nouvelles incroyances, etc...)

- Veiller à poser et à étudier le plus lucidement possible les questions qui lui semblent résulter de la rencontre avec les «non-croyants».
- Etre un interlocuteur possible pour les organisations «non-croyantes» qui désireraient rencontrer l'Eglise catholique en Belgique.
- Mettre à la disposition de qui le désire une bibliographie concernant les relations entre personnes et groupes de convictions différentes.

Un exemple de rencontre: Brèche.

C'est d'abord, dit «Brèche», une manière d'être;

- au lieu de s'enfermer, ouvrir,
- au lieu de se retrouver dans un pareil au même, chercher la différence,
- au lieu de se répéter, innover et créer,
- admettre la différence comme principe d'union,

et cela, non pas à travers de grands coups d'éclat et des actes extraordinaires, mais à la façon d'une brèche, une petite fissure qui est un commencement d'espoir et que l'on élargit avec tenacité dans la vie quotidienne.

Il y a beaucoup de femmes et d'hommes engagés en des lieux divers et divergents: organisations, partis, syndicats, groupements. Ils n'ont rien d'idéalistes désireux d'échapper au réel en se réfugiant dans des nids bien chauds. Tout en poursuivant leur tâche plus fortement que jamais, ils estiment utile de se confronter avec d'autres qui n'ont pas la même opinion, le même programme ou la même conviction qu'eux.

C'est à eux et pour eux que l'on propose d'ouvrir des «ateliers brèche», des lieux de confrontation et de construction entre ceux qui, différents, cherchent à trouver une zone franche où se concerter à travers leurs différences mêmes.

Le bilan du CGAL.

- I. MISSION DU CGAL
- II. COMPOSITION DU CGAL
- III. LE MONDE INTERPELLE NOTRE FOI
- IV. L'EGLISE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI
- V. LES CONTACTS DU CGAL
- VI. FONCTIONNEMENT ET PROCEDURE
- VII. L'AVENIR DU CGAL

Annexe:

- I. Assemblée du CGAL
- II. Comité
- III. Bureau

LE CONSEIL GENERAL DE L'APOSTOLAT DES LAÏCS

3/12/72 - 31/5/77.

Une recherche permanente de chrétiens, voulant vivre leur foi au coeur du monde.

Le rapport d'activités que présente le Conseil Général de l'Apostolat des Laïcs, se veut un reflet fidèle de ce qu'ensemble nous avons vécu pendant un peu plus de cinq ans. On y retrouvera des préoccupations très diverses, amenées par les événements du monde et de l'Eglise, et une recherche parfois laborieuse, mais toujours porteuse d'espérance du message et de la vie de Jésus-Christ pour et avec les hommes de notre temps.

Pour tous ceux qui le liront, ce document voudrait être un appel à la réflexion et à la participation au travail que nous tentons d'accomplir.

Après les textes qui définissent les orientations du CGAL et une indication sur les débats qui surgissent régulièrement à ce propos et une description de la composition de l'assemblée, seront présentées successivement la réflexion et l'action du CGAL dans deux directions: le monde interpelle notre foi, d'une part, et l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui d'autre part. Pour accomplir sa mission, le Conseil Général est en contact avec d'autres organisations; les relations qui se sont nouées seront brièvement décrites. A travers le fonctionnement de ses divers organes, on pourra se faire une idée de son activité.

Quelques pistes d'avenir déjà amorcées antérieurement seront inventoriées. En annexe, enfin, on pourra trouver les noms de ceux qui, au cours des cinq dernières années ont apporté leur contribution à la vie du Conseil Général de l'Apostolat des Laïcs.

CHAPITRE I

La mission du CGAL.

Le 24 septembre 1972, l'Assemblée générale qui a précédé celle qui est en fonction à l'heure actuelle se définissait comme suit:

MISSION DU C.G.A.L.

- a. Voulé par les évêques, le C.G.A.L. est un organisme dont la responsabilité incombe aux laïcs. Il est un lieu de réflexion, d'expression, de dialogue et de concertation en vue de
- promouvoir la responsabilité apostolique des laïcs
 - de faire entendre dans l'Eglise leurs préoccupations majeures.

La promotion et la valorisation du laïcat doit être poursuivie tant du côté du clergé que des laïcs eux-mêmes. Pour cela, le C.G.A.L. veillera à établir des contacts nombreux et réguliers avec le maximum de laïcs engagés, individuellement ou en groupe, dans l'apostolat.

Le C.G.A.L. est, notamment, un organe de consultation et d'information vis-à-vis de la Conférence épiscopale; il est aussi interlocuteur du Conseil des laïcs de Rome et organe représentatif vis-à-vis du Forum européen.

- b. Pour réaliser ses objectifs:

Le CGAL se doit de porter attention aux problèmes humains en général et, particulièrement, à ceux qui se posent à la communauté francophone de notre pays et de prendre conscience que ces réalités ont une signification pour la vie de foi et par conséquent pour l'Eglise.

Il est attentif aux problèmes qui se posent à l'Eglise et au monde; conscient de la responsabilité de chaque Eglise particulière dans l'Eglise universelle, il sera préoccupé des problèmes généraux de celle-ci et du monde ainsi que du visage donné par l'Eglise catholique en Belgique et en Occident.

Le CGAL sera soucieux des exigences profondes de l'évangélisation et de tout ce qui conditionne une rencontre authentique du Christ dans une vie de laïc.

RENOUVELLEMENT DU C.G.A.L.

A) Composition

- a. Représentants des secteurs de vie: ces secteurs sont définis de façon sociologique. Pour éviter de constituer une assemblée de spécialistes, on veillera à trouver des personnes compétentes dans les domaines choisis et soucieuses d'évangélisation.

- secteur familial (7 personnes)
- secteur enseignement (7 personnes)
- secteur culturel (7 personnes)
- secteur socio-économique (13 personnes)
- secteur engagement politique (7 personnes)
- secteur vie internationale (7 personnes)
- secteur immigrés (5 personnes).

- b. Représentants des mouvements apostoliques jeunes et adultes.

Les mouvements sont invités à renouveler le mandat de leur délégué laïc ou à désigner un autre mandataire. Ils choisiront, en outre, un suppléant dont ils communiqueront le nom au secrétariat; celui-ci pourra siéger en cas d'empêchement du délégué. Ces personnes représentent leur mouvement sans l'engager. Ils sont invités à y communiquer les travaux du C.G.A.L. et éventuellement à les y prolonger.

- c. Conseils diocésains de pastorale.

Ils sont invités à déléguer deux membres en fonction de leur collaboration à l'apostolat des laïcs.

Ces personnes représentent leur conseil de pastorale sans l'engager et sont invités à y communiquer les travaux du C.G.A.L. et éventuellement à les y prolonger.

- d. Un évêque délégué de la conférence épiscopale.
- e. Les Vicaires-Généraux membres du Conseil Interdiocésain de l'Apostolat.
- f. Un représentant du consilium de laïcs (s'il y a un belge).
- g. Le président et l'aumônier du Conseil de la Jeunesse Catholique. Le président et l'aumônier de la commission des mouvements.

B) Renouveau et calendrier.

— Tous les membres actuels de l'assemblée générale ayant été choisis d'après leur appartenance à un secteur de vie sont habilités à se représenter à condition qu'ils aient participé plus d'une fois aux assemblées générales.

Après l'assemblée générale de septembre, si ce projet est adopté, une lettre d'adhésion sera envoyée à chacun. Tous ceux qui accepteront le renouvellement de leur mandat feront partie de la nouvelle assemblée générale qui se réunira en novembre 1972.

— Pour compléter la composition — *tous les membres* actuels de l'assemblée générale sont invités à présenter des noms de personnes pouvant siéger avec fruit à l'assemblée générale du C.G.A.L.

Ces noms comportant:

- des laïcs
- des prêtres et des religieux
- des religieuses

(collaborant à l'apostolat des laïcs, soit sur le plan paroissial, dans des mouvements, dans un secteur de vie...)

Comme il s'agit non pas d'une assemblée de pastorale générale d'Eglise mais d'un conseil de l'apostolat des laïcs, le nombre de prêtres et de religieux sera limité à 10, celui des religieuses à 5.

Le comité, sur la base des noms proposés établira la liste des personnes à contacter, et ce en fonction d'une répartition qui tienne compte du sexe, de l'âge, de la localisation géographique et du milieu.

Si certains refusent leur participation, on continuera à puiser dans la liste jusqu'à ce que le nombre de membres soit atteint.

Le comité garde une possibilité de demander à certaines personnes de devenir membres de l'assemblée générale, et ce durant toute la durée de son mandat et pour divers motifs (nature des problèmes envisagés — démissions — absentéisme, etc ...).

En outre, le comité fera rapport annuellement devant l'assemblée générale sur les démissions et absences et proposera le remplacement des personnes qui n'auraient pu participer aux assemblées.

L'assemblée générale du C.G.A.L. est constituée pour une durée de quatre ans.

Au cours des quatre ans d'activité qui s'achèvent, l'assemblée et le comité sont revenus à plusieurs reprises sur les orientations du C.G.A.L. et son action.

Les débats (comité des 21/1/75 et 28/2/75 et assemblées des 3/10/76 et 30/1/77) ont essentiellement porté sur l'insistance à mettre ou à ne pas mettre sur les problèmes de société et sur la manière de comprendre et de rechercher l'expression de la foi: à partir de la vie ou à partir de documents d'Eglise.

Le nouveau texte adopté à l'unanimité le 30/1/77 essaye de faire la synthèse de la recherche.

LE CGAL, MISSION, RESPONSABILITES ET FONCTIONNEMENT - COMPOSITION

I. CE QU'IL EST... VERS QUOI IL TEND!

En Wallonie et à Bruxelles: mission du CGAL.

- Promouvoir en Wallonie et à Bruxelles la responsabilité apostolique des chrétiens.
- Aider à percevoir, au coeur des réalités humaines, l'appel de Jésus-Christ et contribuer à promouvoir les formes d'engagement du chrétien.

Cette démarche se fera en partant et de la vie personnelle et de la vie collective des hommes de notre temps, dans une attention particulière à l'action sur les structures.

- Le CGAL se situe dans la certitude que le Christ est Sauveur du monde, qu'il y a lieu de vivre et d'annoncer la Bonne Nouvelle et de reconnaître l'action de Dieu.
- Etre un lieu de réflexion, d'expression, de dialogue pour et avec des mouvements et institutions regroupant des chrétiens, pour et avec la Conférence épiscopale de Belgique et particulièrement les Evêques concernés.
- Il veut être particulièrement attentif à ce qui se vit dans le monde entier. Il partage spécialement les préoccupations, les luttes et l'espérance des plus petits. Il s'adresse le plus largement possible à l'opinion.

Les destinataires prioritaires des travaux du CGAL seront précisés selon les objets et les circonstances.

A l'Etranger.

Il est interlocuteur du Conseil des Laïcs de Rome et est partie constituante du Forum Européen de l'Apostolat des Laïcs.

II. RESPONSABILITE ET FONCTIONNEMENT.

- Voulu par les Evêques, en liaison avec eux - notamment par la participation d'un des leurs à l'Assemblée générale et au comité - le CGAL fonctionne sous la responsabilité de laïcs. Ses travaux et prises de position n'engagent que lui-même.

Les membres du CGAL sont soucieux de répercuter largement dans leur milieu la recherche du CGAL pour la traduire en ligne d'action.

- Une assemblée générale (se réunissant plusieurs fois par an) détient le pouvoir de décision finale. Si les décisions prises ne le sont pas à l'unanimité il est prévu d'indiquer avec motivations, les points de vue de la minorité.
- Un comité (se réunissant très régulièrement) assure la préparation des assemblées et la suite à leur donner; prend les décisions qui s'imposent en dehors des périodes où se réunit l'assemblée générale et rend compte de ses travaux à cette dernière.
- Un «bureau» assure le travail journalier.
- Des «groupes de travail» sont mis en place suivant les nécessités d'études et de réalisation. On peut y adjoindre des personnes qui ne sont pas membres du CGAL.

III. COMPOSITION.

Le nombre de prêtres, religieux et religieuses est limité, à l'image de la composition elle-même de l'Eglise.

Les membres de l'assemblée générale sont désignés à des titres et selon des modalités différentes. Les droits de chacun d'entre eux sont les mêmes à l'intérieur de l'assemblée. Les membres du CGAL qui y siègent au titre d'un groupe n'engagent qu'eux-mêmes.

- *A titre personnel*: engagés dans, et «témoins», de différents secteurs de vie, ils sont choisis par le comité sortant sur propositions de noms de l'assemblée sortante.
secteur: familial, enseignement, culturel, socio-économique, engagement politique, vie internationale. En tout + ou - 60 personnes parmi lesquelles au maximum 15 prêtres et religieux.

Dans le choix des personnes, il sera tenu compte d'une représentativité équitable: sexe, âge, nationalité, région, engagement divers.

- *représentants laïcs des mouvements «apostoliques» jeunes et adultes*. Une personne par mouvement, désignée par celui-ci. Un membre suppléant peut être désigné et siéger en cas d'absence du membre effectif.
- *représentants laïcs des conseils diocésains de pastorale*. (conseils recouvrant ou non tout le diocèse) choisi par le conseil en fonction de la collaboration à «l'apostolat» des laïcs. Deux personnes par conseil.
- *L'Evêque* désigné par la conférence épiscopale.
- *Les Vicaires-Généraux* membres du Conseil Interdiocésain de l'Apostolat.
- *Un prêtre* nommé par la Conférence épiscopale sur présentation du Comité du CGAL.
- *Le président (ou présidente) et un prêtre nommé par la Conférence épiscopale auprès du Conseil de la jeunesse catholique*.

Parmi les membres de l'assemblée générale sont désignés par vote:

- les membres du comité (20 personnes)
- la personne assumant la présidence et la vice-présidence (obligatoirement laïques).

L'assemblée et le comité ont un mandat de 4 ans. Les membres qui en font partie peuvent se représenter, ainsi qu'à l'élection au comité, à la présidence et la vice-présidence.

En cours de mandat, le comité garde la possibilité de désigner des membres pour l'assemblée générale, et cela pour divers motifs (nature des problèmes envisagés, démissions, absentéisme, etc...).

Il peut également en cas de démissions de membres du comité proposer aux membres de l'assemblée le remplacement de ceux-ci.

Sont membres de droit du comité: l'Evêque désigné par la Conférence épiscopale, un vicaire général désigné par la Commission interdiocésaine des Vicaires-Généraux membre du Conseil Interdiocésain de l'Apostolat ainsi qu'un prêtre nommé par la conférence épiscopale sur présentation du comité du CGAL.

Soucieux d'éviter de faire double emploi avec les mouvements ou d'autres institutions d'Eglise, le CGAL se refuse à être, d'abord, lieu de ressoucement pour ses membres.

Malgré la difficulté réelle, le comité du CGAL désire rester simultanément lien pour le dialogue avec l'épiscopat, expression de ce que vivent les hommes et les chrétiens, rencontre entre personnes et groupes à l'intérieur de l'Eglise (15/4/75).

A de multiples reprises, (comité 17/9/74 - 21/1/75 - 15/4/75 - assemblée 13/9/73 - 7/5/73), le C.G.A.L. s'est préoccupé de son impact. Il n'est pas un mouvement avec ses propres membres mais il peut bénéficier des canaux d'information que constituent précisément les personnes qui composent son assemblée et sont assez représentatives de l'ensemble de la vie des chrétiens engagés de Wallonie et de Bruxelles.

Il s'est ouvert résolument à la presse écrite, parlée et télévisée (décision de l'assemblée du 17/5/73) qui a de mieux en mieux diffusé les orientations du Conseil.

C'est dans ce même esprit que le 21/9/75, l'assemblée envisageait d'organiser un week-end largement ouvert à ceux qui le souhaite. Il aura lieu à Namur du 9 au 11 septembre 1977.

CHAPITRE II

Composition du CGAL.

Né des coordinations de mouvements d'Action Catholique, le C.G.A.L., soucieux d'être le porte-parole des chrétiens engagés et soucieux de faire le lien entre la vie et la foi, il comprend des représentants des mouvements chrétiens, qui se veulent apostoliques.

Pour pouvoir rencontrer les principales préoccupations des hommes et des femmes d'aujourd'hui, il coopte des membres, insérés dans diverses structures, milieux et situations de vie: famille, enseignement, culture, problèmes internationaux, immigration, vie économique et sociale, politique. Pour la prochaine assemblée, le C.G.A.L. en son assemblée du 30/1/77 a décidé de supprimer le secteur particulier de l'immigration, pour situer les immigrants à l'intérieur des divers secteurs où ils sont engagés. Prêtres, religieux et religieuses (en nombre limité) sont eux-mêmes au titre de leur insertion dans la réalité de la vie.

L'importance des conseils pastoraux comme lieux d'expression des laïcs dans la vie de l'Eglise a été reconnue; des délégués des conseils diocésains sont membres du CGAL.

Le Conseil de la Jeunesse Catholique, représentatif de l'ensemble des mouvements de jeunesse catholique est présent par son président et par le prêtre qui participe de près à son action. Enfin, les liens avec la hiérarchie sont assurés par la présence d'un évêque, délégué de la conférence épiscopale et des vicaires généraux qui, dans leur diocèse et en Wallonie et à Bruxelles, sont responsables des liens avec l'apostolat des laïcs.

A deux reprises, le C.G.A.L. s'est interrogé sur l'opportunité de la participation d'observateurs d'autres Eglises chrétiennes (Assemblée 7/5/73, comité 19/11/74). Il n'a pas tranché la question en raison de difficultés pratiques.

CHAPITRE III

Le monde interpelle notre foi.

Dans l'ensemble des préoccupations du Conseil Général de l'Apostolat des Laïcs, trois questions ont fait l'objet de préoccupations systématiques: culture et foi, mass-media, situations féminines.

Poursuivant les travaux de la précédente assemblée, le CGAL a continué à réfléchir à l'enseignement. A partir des conclusions de la Note de pastorale scolaire adoptée avant 1973, s'est intéressé, notamment, à la situation des enfants musulmans à l'école par rapport à l'enseignement religieux.

Elargissant sa réflexion suite, notamment, au Forum Européen de l'Apostolat des laïcs (3-7 août 1974) a repris plus largement les questions posées par l'immigration.

A plusieurs reprises, la situation des jeunes a été évoquée, sans cependant déboucher sur une recherche systématique.

Enfin, les événements internationaux ont jalonné la vie des divers organes du CGAL qui, à de nombreuses reprises s'est associé à des campagnes contre l'injustice internationale et contre les violations des droits de l'homme.

Le rapport d'activités ne peut que tracer quelques grands traits de cette réflexion.

I. UNE REFLEXION SYSTEMATIQUE.

A) Culture et foi (2)

L'historique des deux documents que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité le 19/1/75 et le 20/6/76 est assez compliqué à décrire. Nous nous contenterons d'en tracer quelques grands traits.

Les évêques de Wallonie et de Bruxelles ont demandé au Conseil Général de réfléchir à la présence des chrétiens dans les institutions culturelles. Dès l'assemblée constitutive du 3/11/72, l'Assemblée demande d'élargir la question: quelles sont les valeurs culturelles contemporaines, comment les chrétiens doivent-ils se situer, quelle politique devraient-ils promouvoir, quel type de présence ont-ils à assumer dans les institutions culturelles?

Cet ambitieux projet, qui voulait inventorier les valeurs qui se dégagent des comportements en matière d'avortement et de contraception, des loisirs, du travail, du logement, etc., n'a pu se réaliser.

Il s'est limité finalement à « remettre en cause ce qu'il est convenu d'appeler la *culture*, de définir les pouvoirs qui gouvernent la culture, de circonscrire les causes et les conséquences des discriminations culturelles et de dégager à partir de là les interpellations adressées aux croyants par les phénomènes culturels tels qu'ils sont vécus ». (2)

Après une analyse du phénomène de la discrimination culturelle dans l'enseignement et dans la politique des pouvoirs publics, le CGAL opte pour une définition de la culture qui embrasse toute l'activité personnelle et collective de l'homme dans la mesure où elle est développement de toutes ses capacités. Dans cette perspective, le CGAL souligne que la culture est lieu de responsabilité, lieu de solidarité, lieu de gratuité. Elle est droit pour tous. L'invitation principale adressée par le CGAL, à l'ensemble des chrétiens est que le chrétien soit « ferment d'un projet de société qui permette à chacun, et particulièrement aux plus déshérités d'y épanouir ses propres valeurs ». (3)

L'Eglise elle-même est-elle en concordance avec ce choix.

Le second document (20/6/76) s'efforce de traduire l'option de base en terme de politique. Quelques grandes lignes sont définies: actions marquées par des objectifs d'égalité et de responsabilité personnelle au sein d'une société solidaire, structures engagées au plan idéologique et tolérantes, créant des solidarités sociales, de nouvelles formes de pouvoir proches des niveaux d'action. Le dernier chapitre rassemble des réponses de chrétiens engagés dans les institutions culturelles à quelques questions, qui restent fort importantes: contraintes dans l'action, visage de l'Eglise, lieux de ressourcement, motivations des chrétiens.

A travers la recherche menée qui a abouti à des votes unanimes, des questions importantes ont été posées (surtout au comité). L'objectif des chrétiens doit-il être de définir des projets de société?

Doivent-ils être les promoteurs d'un certain « socialisme »? Quelle place donner à la croix? La diversité des participants au CGAL a amené à l'acceptation d'une note de minorité dans le premier document: celle-ci exprime le refus de désigner le capitalisme comme cause de discriminations culturelles.

B) *Mass-media*.

Dans la foulée des documents sur la culture, qui ne traitent pas des « mass-media », l'assemblée, dès le 18/7/76, décide de travailler cette importante question.

En lien avec le Conseil interdiocésain de l'Apostolat (15/12/75), le Comité organise une rencontre (8/5/76) qui porte sur les questions suivantes: quelles sont les nouvelles réalités en matière de « media », quelles valeurs sont véhiculées par les « media », quel est le visage de l'Eglise à travers les moyens de communications sociales, quels moyens l'Eglise doit-elle mettre en oeuvre?

Depuis lors, une commission travaille et une réflexion théologique est amorcée sur l'image de l'homme de l'audio-visuel.

Préalablement le CGAL s'était préoccupé de sa représentation à la Commission interdiocésaine des moyens de communications sociales (comité 3/1/75) et a collaboré à la recherche de M. Ugeux, mandaté par les Evêques pour effectuer une enquête sur la Radio-télévision catholique (18/4/74).

C) *Situations féminines.*

Le CGAL s'est préoccupé de la situation de la femme dans la société et dans l'Eglise. La perspective adoptée a été de décrire des situations. Une première présentation du document à l'assemblée a eu lieu le 18/3/73, un débat général sur le texte s'est déroulé le 6/5/73, l'assemblée l'a voté à l'unanimité le 16/9/73 et le comité a rédigé l'introduction le 11/10/73 dans le souci de situer la libération de la femme dans l'ensemble d'un projet de transformation de la société. Des propositions précises ont été rédigées par la commission et adressées aux membres et aux mouvements.

En reprenant le plan du document, nous croyons donner une idée suffisante de sa richesse de vie:

- 1) Minorisation de la femme
 - vie familiale
 - étude et profession
 - conditions de travail
 - conditions de salaire
 - structures de participation
 - vie politique.
- 2) Société qui opprime les femmes
 - a) constante tension
 - code Napoléon
 - partie prenante dans la vie de travail
 - sécurité sociale à reviser
 - publicité.
 - b) situations particulières:
célibataires, veuves, femmes séparées, mères célibataires, prostituées.
 - c) place de la femme dans l'Eglise
- 3) Au delà des faits: causes et options fondamentales.
- 4) Le C.G.A.L. interpelle.

Après une interpellation de M. le Cardinal Suenens à quelques personnes, un groupe (non CGAL) s'est réuni et a rédigé un document: L'Eglise et l'année de la femme» (5). Celui-ci légèrement amendé par le Comité le 15/9/75 et l'assemblée (44 oui - 1 non - 1 abstention) sans qu'elle ait eu de possibilité d'amender le texte. Dans la logique de «Situations féminines», l'appel adressé par le CGAL à l'Eglise refuse d'isoler les questions ecclésiales de celles qui se posent dans la société et est volontairement centré sur des faits au niveau des paroisses, des mouvements et organisations confessionnelles, de l'enseignement, des commissions liturgiques.

Porteur de la préoccupation des situations féminines, l'Assemblée du C.G.A.L. a adopté le 6/5/73 une motion demandant que la Commission pontificale sur la femme voit ses objectifs élargis et travaille avec les organisations nationales.

Des suites au travail antérieur, des événements.

A) L'enseignement.

En fonction des orientations adoptées (6) par la précédente assemblée, le CGAL a poursuivi la réalisation d'un certain nombre de ses objectifs.

1) Réalisation d'une enquête sociologique sur les attentes des parents par rapport à l'éducation à la foi et à l'enseignement de la religion. Du 13 juin 1974 au 15 décembre 1975, le CGAL a rappelé aux évêques et au S.N.E.C. lui-même le désir exprimé par son assemblée générale.

Soucieux de ne pas gêner les négociations au sujet de l'adaptation du pacte scolaire, les évêques de Bruxelles et de Wallonie ont demandé de postposer la mise en oeuvre de ce vœu. Par la suite, ils ont renvoyé la question à des contacts directs entre le CGAL et le SNEC. A ce jour, le CGAL attend toujours une réponse du Conseil Général de l'enseignement catholique.

2) La participation dans l'enseignement.

Dans la perspective d'un renouveau des structures de l'enseignement et d'une démocratisation du pouvoir dans l'école, le CGAL a demandé (7/5/73) à sa commission «Mouvements» d'organiser une rencontre de chrétiens engagés diversément dans l'enseignement, pour une réflexion et une action dans cette direction. La commission «Mouvements» a estimé que cette préoccupation était présente à la vie habituelle des Mouvements et n'a pas jugé possible et souhaitable d'organiser pareille rencontre.

3) Les licenciements des professeurs dans des réseaux d'enseignement et particulièrement dans l'enseignement catholique.

Divers événements survenus en Wallonie et à Bruxelles ont amené le comité du CGAL à amorcer une réflexion plus globale sur le pluralisme interne dans les institutions chrétiennes et dans l'Eglise (17/9/74 - 21/6/76). La recherche est en cours.

4) Les musulmans dans l'enseignement.

A travers plusieurs enquêtes et contacts, le CGAL a perçu la situation paradoxale de la communauté musulmane très nombreuse en Belgique, mise légalement dans l'impossibilité d'obtenir des cours de religion coranique dans l'enseignement libre et dans l'enseignement officiel. Le CGAL a aidé à une prise de conscience de ce problème et encouragé des expériences. L'ensemble de la question a été jointe au dossier de la reconnaissance légale du culte coranique (15/12/72 au 17/2/74).

B) L'Immigration.

A de nombreuses reprises, le CGAL a pris position et agi pour que les immigrés soient reconnus et respectés comme de vrais partenaires. Le CGAL a lutté pour la reconnaissance du culte coranique (du 15/12/72 au 17/2/74), en attirant simultanément l'attention sur le risque d'une prise en main de ce culte par des Etats oppresseurs.

Suite au Forum européen de l'Apostolat des Laïcs (août 1974) qui avait, notamment, l'immigration à l'ordre du jour, le CGAL en liaison avec la CEPO (Commission d'études et de pastorale ouvrière) et en contact avec des protestants a obtenu que, dans l'action «Vivre ensemble» de 1974, des propositions particulières de rencontres et de sensibilisation à une attitude de partenaires soient adressées aux communautés chrétiennes.

Enfin, le CGAL a touché le Ministre du Travail et de l'Emploi et les syndicats au sujet des travailleurs clandestins (18/4/74) et invité les Mouvements et les personnes à suivre de près l'élaboration par le Ministre de la Justice du statut de l'immigré (21/9/75). Il a réagi contre la menace d'expulsion des enfants marocains (13/6/74).

C) Les jeunes.

La participation du Conseil de la Jeunesse Catholique et de quelques responsables de Mouvements de jeunesse et les interrogations nombreuses des adultes à propos de l'évolution de la jeunesse ont amené le CGAL à se poser des questions.

Le conseil (11/1/75) attend que le CJC lui communique ses réflexions et ses questions sur l'engagement social et politique et la foi.

Lors de la rencontre du CGAL avec les évêques (23/11/74), les membres du comité ont insisté pour que les contacts entre les jeunes et les structures diverses d'Eglise soient revus dans une perspective de présence des responsables d'Eglise à la vie des groupes et mouvements de jeunes.

D) La vie internationale.

Chaque organe du CGAL a pris, selon les circonstances, ses responsabilités face aux événements internationaux.

Les quatre années qui se sont écoulées n'ont pas manqué d'exiger des réactions fermes au nom même de l'Evangile par rapport à l'injustice dans le monde.

Le Chili a eu, à plusieurs reprises, la vedette. Motion de l'Assemblée sur la situation au Chili (16/9/763 télégramme au bureau du Général Pinochet). Appel pour l'aide aux réfugiés (15/4/75) au Comité (15/9/75) et à l'Assemblée (15/12/75), télégramme de l'Assemblée (18/3/75) au Général Pinochet (trois femmes arrêtées et torturées).

La situation en Espagne a mobilisé le CGAL:

télégramme du Bureau (septembre 1975) condamnation de résistants basques.

télégramme du Comité (septembre 1975) onze espagnols condamnés à mort et assemblée 21/9/75.

Le CGAL s'est joint à la réaction d'une partie de l'opinion belge à l'exposition Brasil Export (Comité 13/9/73, assemblée 16/9/73).

L'Afrique du Sud a été à l'ordre du jour du Comité le 21/6/76 et de l'Assemblée le 8 mai 1977 où Robert Molhant, président du CJC, de retour d'un voyage là-bas, a fait un rapport détaillé sur la situation tragique d'apartheid dans ce pays.

Le 18/1/76, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité une motion, protestant contre l'attitude de l'U.R.S.S. à l'occasion de l'expulsion du professeur L. Plioutch.

Dans un télégramme au Cardinal Suenens, confirmant l'appel que le Bureau lui avait adressé le 17/9/74, l'Assemblée (13/10/74) demande qu'il obtienne du Synode romain une condamnation énergique de la torture.

Le CGAL adhère à la préparation des Journées internationales pour une société dépassant les dominations suscitées par l'épiscopat brésilien.

A travers les diverses prises de position du CGAL, des débats importants ont eu lieu sur l'orientation de l'action internationale des chrétiens. Trois appels importants ont été entendus, sans que jusqu'ici, ils aient pu trouver un aboutissement: nécessité d'une philosophie commune en matière d'action internationale (15/12/75) – utilité d'étudier une note de Pax Christi sur les stratégies). Importance d'une insertion de la préoccupation internationale dans la pastorale habituelle, nécessité d'une coordination entre les diverses formes d'animation, dans la communauté chrétienne.

CHAPITRE IV

L'Eglise dans le monde d'aujourd'hui

Les événements ont amené le CGAL à consacrer beaucoup de temps à une réflexion sur la vie de l'Eglise en Wallonie et à Bruxelles et dans une moindre mesure sur l'Eglise universelle. Autorité et dialogue dans l'Eglise, Projet pastoral wallon et/ou bruxellois, les Conseils pastoraux, pluralisme, le Conseil des laïcs de Rome sont les thèmes principaux qui ont retenu l'attention du CGAL.

I. Autorité et dialogue dans l'Eglise.

Dès le 5/12/72, le Comité du CGAL, conscient de la tension entre le CEFA et les évêques, adresse aux évêques de Wallonie et de Bruxelles, une lettre expresse qui insiste sur les quatre points suivants: manque de relations à l'intérieur de l'Eglise, justice vis-à-vis des personnes, signification des mandats, laïcité. Le 3/1/73, il confirme cette position.

Le 6/5/1973, l'assemblée générale donne mandat au Comité d'étudier à partir de l'événement CEFA (retrait du mandat des évêques) les moyens d'améliorer le dialogue et la concertation dans l'Eglise. Quelques membres auraient souhaité que les problèmes de fond soulevés autour de la famille et de la sexualité soient examinés par le C.G.A.L. L'assemblée ne retient pas cette perspective.

Dès le 5/6/73, le Comité examine deux documents sur les événements qui sont survenus: un texte du CEFA et un rédigé par le Père Pirlot, porte-parole de la Conférence épiscopale. De cette confrontation, deux questions principales surgissent: communion et pluralisme, d'une part et crédibilité de l'Eglise.

Le 18/4/1974, le Comité met définitivement au point le texte qui résulte d'une longue réflexion. Après amendements, il est adopté à l'unanimité par l'Assemblée, le 9 juin 1974 (7). Il comporte des réflexions générales et quelques propositions pratiques sur trois points: l'attitude des responsables dans l'Eglise et des communautés chrétiennes, les regroupements des chrétiens pour un discernement évangélique dans les actions; les règles de concertation, les processus de décision et les procédures en cas de conflit. Dans le travail accompli, le CGAL a été aidé par le document de la Commission interdiocésaine du clergé: «Puissance et pouvoir dans l'Eglise» (8), dont il a repris certaines propositions (Assemblée du 16/9/73).

Un après-midi de travail du Comité avec les évêques francophones permet de faire le point. Malgré des divergences de langage et des sensibilités manifestement différentes, le travail commun doit se poursuivre. A sa réunion du 17/12/74, le Comité du CGAL retient, en tout cas, une réflexion théologique et canonique sur l'autorité et la communion et sur les procédures en cas de conflit. Elle est confiée, dans un premier temps à un groupe de théologiens: T. Dhanis, P. Hayoit, A. Prignon et G. Thils (9) pour une confrontation ultérieure avec des laïcs du CGAL et de Justice et Paix (suite à l'Année de la Justice, Justice et Paix a demandé que le CGAL fasse servir son travail amorcé à la réflexion demandée à Justice et Paix sur la participation dans l'Eglise). Le Comité souhaite que la Commission d'Etude et de Pastorale Ouvrière se préoccupe de la présence de l'Eglise au monde ouvrier et que le CJC fasse de même pour les jeunes. Enfin, il estime que les Vicaires-Généraux doivent davantage être associés aux travaux de la Conférence épiscopale et leur transmettre ce souhait.

Après un premier débat le 18/1/76 et le vote unanime après amendement le 28/3/76, le texte «Propositions pratiques concernant l'exercice de l'autorité et la recherche de communion dans l'Eglise de Belgique» (partie francophone) (10).

Le 18 décembre 1976, l'après-midi de travail entre les évêques francophones et le Comité du CGAL élargi aux membres laïcs de la commission qui avait préparé le document permet dans un excellent climat, de préciser certaines formulations théologiques face auxquelles les sensibilités restent différentes et de faire l'inventaire des propositions à faire aboutir.

Le Comité par la suite, a commencé à examiner ces différents points: information réciproque, Caritas Catholica, Commission doctrinale, formation des laïcs, groupes informels et regroupements non paroissiaux.

En lien avec la Commission interdiocésaine du clergé et après information de la Conférence épiscopale a été mis en place un groupe chargé d'être attentif aux conflits dans l'Eglise (de niveau national). Il est composé de G. Garlier et M. Debacker du CGAL et de L. Dingemans et K. Gatzweiler de la Commission interdiocésaine du clergé.

II. Projet pastoral wallon et/ou bruxellois.

Le 15/10/74, le Comité prend connaissance du projet de la Commission interdiocésaine d'obtenir de l'épiscopat, un accord pour l'étude de la mise en place d'une assemblée (qui serait un événement) chargée d'élaborer un projet pastoral wallon. Les premières réactions sont diverses et mitigées.

Après accord des évêques sur la proposition de la commission interdiocésaine du clergé et la désignation autour de Mgr Mathen d'un groupe de préenquête R. Conrotte (diocèse de Namur), A. Monnom (diocèse de Tournai), M. Th. Stroobants (Brabant Wallon) et J. Wynants (diocèse de Liège), l'Assemblée générale est consultée et ses avis sont transmis à Mgr Mathen.

Le 20/4/75, l'Assemblée est soucieuse de ne pas multiplier les structures. Si quelque chose doit avoir lieu, il faut que la préparation parte de ce qui se vit et de ce qui est déjà élaboré. Il s'agirait d'être modeste et de ne pas prétendre trop vite à un projet pastoral, qui risquerait de ne pas tenir compte des diversités. Chacun est, cependant, conscient de la nécessité d'une conscience d'Eglise wallonne et francophone. Il semble que Bruxelles devrait participer à ce travail mais avec ses spécificités et dans le respect de ce qu'est la Wallonie.

Le bureau du CGAL a, par la suite, rencontré des responsables du Vicariat de Bruxelles, pour les informer et être informé

A la rencontre du 18/12/76 avec les évêques francophones, Mgr Mathen a souligné l'importance du week-end du CGAL de septembre 1977 dans la perspective éventuelle d'un projet pastoral wallon et bruxellois.

III. Conseils pastoraux.

A la demande des membres du CGAL, membres des conseils pastoraux, un travail important s'est accompli à ce propos. L'accord donné par le Comité à la suggestion de ces personnes, un texte a été discuté une première fois par l'Assemblée de 28/3/76 et adopté à l'unanimité le 20/6/76.

«Les conseils pastoraux et leur avenir» (11) trace un bilan de ce qui s'est vécu et se vit: choix et désignation des membres, place des laïcs, dialogue dans les commissions, place des conseils dans les structures diocésaines, suites données au travail des conseils, situation particulière pour Bruxelles et le Brabant Wallon. Il tente d'apprécier la situation: mise en route, dialogue «pasteurs-fidèles», efficacité ou représentativité, question de l'autorité, absence d'objectifs. Des propositions pour l'avenir sont prioritaires: objectifs missionnaires dans les conseils, exercice de l'autorité, décentralisation, composition des conseils, relation extérieure.

IV. Pluralisme.

A la fois, dans la recherche sur l'autorité et le dialogue dans l'Eglise et dans les suites données à la réflexion sur l'enseignement et les licenciements d'enseignants, s'est manifestée comme à l'intérieur du CGAL lui-même, l'importance de la question du pluralisme.

Du 17/9/74 au 21/6/76, le Comité a discuté à plusieurs reprises de cette question, dont il a perçu l'ampleur. Sans préjuger de l'avenir, il est vraisemblable que ce thème sera plus systématiquement abordé par le prochain CGAL.

Quelques pistes ont été tracées: chrétiens dans une société pluraliste, pluralisme à l'intérieur des institutions chrétiennes et leur signification pour aujourd'hui, pluralisme et identité à l'intérieur de l'Eglise.

V. Conseil des laïcs de Rome.

Outre la réponse donnée par les membres du Conseil engagés dans le secteur familial à l'enquête du Consilium (16/9/73), le CGAL s'est préoccupé de la restructuration annoncée du secrétariat romain. Le Comité a chargé le Bureau d'écrire aux évêques de Belgique, au Cardinal Roy, à Mgr Uylenbroek et à l'I.P.B. pour exprimer des craintes à partir de bruits qui circulaient sur une cléricatisation et une centralisation de cette structure romaine.

VI. Les synodes romains de 1974 et de 1977.

Les évêques de Belgique ont consulté le CGAL pour la préparation des deux synodes. Le CGAL a répondu à la demande des évêques le 25/11/73 en soulignant fortement les rapports entre justice et évangélisation, la jeunesse, le monde ouvrier.

Lors de la rencontre avec le Cardinal le 18/9/74 à laquelle participaient les représentants des groupes consultés, le bureau du CGAL a insisté sur ces divers points et sur l'importance d'une condamnation solennelle de la torture.

Le 14/10/74, le CGAL télégraphie au Cardinal pour exprimer sa joie à l'occasion de son intervention et pour réitérer sa demande à propos de la torture.

Le 19/11/1974, T. Dhanis donne une information sur le déroulement et les résultats du synode.

Le 20/6/76, les membres de l'assemblée sont invités à transmettre à l'Abbé Gosseries leurs avis sur le thème du synode: la catéchèse.

CHAPITRE V

Les contacts du CGAL avec d'autres organisations.

Nous ne reprendrons pas, dans ce chapitre, les groupes dont nous avons déjà explicitement parlé: épiscopat, conseils pastoraux, commission interdiocésaine du clergé.

Les contacts du CGAL se situent au plan de la partie francophone de la Belgique, au plan national, au plan européen et au plan mondial.

I. Belgique francophone.

Le CGAL s'est déjà à la session précédente (1968-1972) préoccupé de l'orientation de « Vivre ensemble ». Dans la logique de ses positions antérieures, il a rappelé en comité le 5/12/72 son souci d'un temps fort et d'une animation permanente, d'une régionalisation de l'action, d'une ouverture au pluralisme et d'une présence de la dimension politique. Le 14/2/74, Flore Herrier qui avec Léon Remacle représente le CGAL souligne que Vivre ensemble s'ouvre au pluralisme et réfléchit au problème des animateurs. Elle demande des suggestions pour l'action de 1974, le Comité en transmet une série.

Dans la ligne d'une préoccupation d'animation permanente, la Commission d'animation francophone se soucie d'une véritable coordination entre les diverses animations. (Vivre ensemble, missions, Entraide et fraternité, etc) 18/1/76.

G. Carlier représente le CGAL à Justice et Paix (15/10/74) et le CGAL collabore à Entraide et fraternité.

II. Belgique.

Des liens privilégiés se sont noués avec l'Interdiocésaan pastoral beraad (I.P.B.) qui, pour la communauté flamande, est le pendant différent (même vision que les conseils pastoraux). Deux contacts des comités ont eu lieu: 14/3/74 et 10/6/75, ils ont été consacrés à des échanges sur les travaux des deux conseils. Le souhait a été exprimé d'arriver à des prises de position commune, sans que cela se réalise jusqu'à maintenant. En 1974, la conversation a porté sur l'évangélisation (synode), l'accompagnement pastoral, politique et foi, situations féminines et la reconnaissance du culte coranique en 1975.

G. Carlier et V. Thewis ont participé au Comité belge de l'année sainte, où ils ont notamment contribué à assurer un lien étroit entre Année de la Justice et Année sainte (17/2/74).

III. Europe.

Le CGAL est membre du Forum européen, il a préparé activement à la rencontre de Londres (3 au 7 août 1974) qui portait sur l'immigration et la participation dans l'Eglise. Les travaux du CGAL s'inscrivaient facilement dans la réflexion commune. La délégation belge comprenait G. Carlier, Mgr Samain, A. Samyn, N. Antoniadis, A. Vanneste, T. Dhanis, M. Sbolgi (protestant engagé dans les problèmes de l'immigration), Jean Delfosse. Jean Delfosse a été membre du comité de liaison.

Le Forum s'est élargi aux organisations internationales catholiques et à des délégations plus nombreuses par sa rencontre du 24 au 31 juillet à Louvain-la-Neuve. Le CGAL avait ses 23 délégués. G. Carlier a connu les joies des chefs de délégation. N. Antoniadis a fait partie du comité de rédaction. Malgré une déception de nos délégués sur la recherche qui n'a guère cerné les réalités européennes, le Forum a permis des contacts intéressants.

Dans la perspective du laïc et de la recherche sur le projet pastoral wallon et ou bruxellois, A. Samyn a participé en 1974 et en 1975 aux rencontres de Lucerne et de Luxembourg sur les problèmes synodaux. J. Humblet a participé (comité 17/2/74) au synode de l'Eglise allemande.

IV. Monde.

Les liens avec le Consilium de laïcis ont été assurés; l'information réciproque et aussi par des contacts avec Mgr Uylenbroek, par une visite de Mgr Torella et M. de Habicht. (décembre 1972).

La participation de Jean Delfosse proposé par la Conférence épiscopale et désigné par Rome pour la Consulta, large rencontre de laïcs du monde (octobre 1975) a permis de réfléchir à la situation du monde et de l'Eglise (18/1/76).

La conférence mondiale des religions pour la paix (Louvain 28 août - 3 septembre 1974) nous a sensibilisés aux autres religions (un délégué du CGAL et deux observateurs).

Enfin, le récent contact avec Mgr Proano (21/2/77) et notre participation à la préparation des journées mondiales pour une société contre les dominations (30/1/1977 assemblée) nous encourage dans notre action pour la justice dans le monde.

CHAPITRE VI

Fonctionnement et procédure.

Le Conseil Général de l'Apostolat des Laïcs se veut lieu de dialogue large et ouvert. Il n'a donc, pas multiplié les règlements et procédures.

Son assemblée générale se réunit au moins quatre fois par an sur un ordre du jour préparé par le comité et le bureau. Un règlement a précisé la notion de note de minorité, si importante pour une assemblée, où des tendances se manifestent. Les motions ne peuvent être introduites qu'à certaines conditions. L'assemblée élit le comité, le président et le vice-président.

Le comité se réunit tous les mois. Le Bureau, président, vice-président, secrétaire prêtre (proposé par le comité du CGAL et nommé par la Conférence épiscopale) se rencontrent selon les besoins.

Pour les prises de position vers l'extérieur, chaque organe en est maître et doit faire rapport à l'Assemblée.

La procédure de travail du CGAL s'est petit à petit précisée. L'assemblée décide de mettre à l'étude une situation ou un problème, une commission est créée, ouverte le plus largement possible à des non-membres du CGAL. Elle présente un premier projet à l'Assemblée qui en délibère, un second projet est ensuite discuté en comité et envoyé aux membres pour amendements. Le comité accepte ou refuse les modifications. Sauf demande expresse, on ne discute en assemblée que des amendements rejetés. On procède enfin au vote global du document.

De nombreuses commissions ont fonctionné entre 1972 et 1977. Culture et foi, media, commission des théologiens, commission exercice de l'autorité et communion, conseils pastoraux, commission mouvements, groupe d'organisation de la rencontre de Namur, groupe de réflexion sur les journées de Namur, Situations féminines, Année de la femme et Eglise, etc. Le week-end de Namur du 9 au 11 septembre 1977 largement ouvert, soucieux d'une présence effective de l'Eglise à la Wallonie et à Bruxelles et d'une attention à diverses situations, traduit la volonté du CGAL d'être largement en contact avec les chrétiens de Wallonie et de Bruxelles.

Les finances du CGAL sont assurées principalement par la Conférence épiscopale; le bureau a introduit une demande de reconnaissance au Ministère de la Culture française au titre d'organe de coordination.

L'ouverture du CGAL et sa volonté d'impact s'est manifestée par l'invitation faite à la presse pour les assemblées générales.

CHAPITRE VII

L'avenir et le CGAL.

Sans anticiper sur les souhaits de la future assemblée, il nous semble que le Conseil Général de l'Apostolat des Laïcs (l'Assemblée actuelle a refusé de changer le nom même s'il pose problème) sera amené à accentuer après Namur:

- 1) son souci de la régionalisation du pays et de ses conséquences pour les hommes, les chrétiens, l'Eglise et ce dans une ouverture à l'ensemble du pays et du monde.
- 2) sa volonté d'exprimer la foi et l'espérance en Jésus-Christ au cœur de toutes les réalités.
- 3) sa préoccupation de la justice internationale.

Il devra mener à bon terme les travaux sur les «media» et les conclusions de la recherche avec les Evêques sur autorité et recherche de communion. Il sera sans doute préoccupé du pluralisme sous ses diverses formes. Il aura mission de traduire dans les faits ce qui sortira du week-end de septembre 1977.

1er juin 1977

Le Bureau du CGAL

1) Culture et foi: CGAL.

Politique de la culture et de l'enseignement et engagement des chrétiens. Analyse et propositions: CGAL.

2) Culture et foi: .1

3) Culture et foi: p. 10

4) Situations féminines: CGAL.

5) L'Eglise et l'Année de la femme: CGAL.

6) Note de pastorale scolaire: CGAL, rue Guimard, 1 - 1040 Bruxelles.

7) Une Eglise en dialogue permanent et en recherche de communion au service du monde: CGAL.

8) Puissance et pouvoir dans l'Eglise, Commission interdiocésaine du clergé, rue Guimard, 1 - 1040 Bruxelles.

9) Pour une recherche sur le dialogue et l'autorité dans l'Eglise d'aujourd'hui: CGAL.

10) Propositions pratiques concernant l'exercice de l'autorité et la recherche de la communion dans l'Eglise de Belgique. (partie francophone): CGAL.

11) Les conseils pastoraux et leur avenir: CGAL.

ANNEXE

I. LISTE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Nicolas ANTONIADIS	secteur immigrés	Cuesmes
Marie-Louise BERNARD- VERANT	secteur culturel	Bruxelles
Jeannette BERTRAND	secteur immigrés	Ougrée
Abbé Jean BEUGNIES	secteur immigrés	Pâturages
Abbé Louis BLITZ	secteur enseignement	Bruxelles
Anne-Marie BOUHY-HACKING	secteur familial	Grivegnée
André BOULVIN	secteur enseignement	Wasmuël
Louis BOULVIN	secteur socio-économique	Wasmuël
Marie BOULVIN	conseil de Pastorale	Tournai
Jacques BRIARD	secteur socio-économique	Bruxelles
Anne-Marie BUYSSE	secteur familial	Bruxelles
Ginette CARLIER	secteur socio-économique	Bruxelles
Abbé René CATTOIR	vicanat militaire	Bruxelles
Paulette CHAUVAUUX	secteur socio-économique	Marcinelle
Paul CLIQUET	secteur enseignement	Bruxelles
Evence COPPEE	secteur socio-économique	Bruxelles
Colette COPPIETERS	secteur international	Waterloo
Maurice DE BACKER	mvt Equipes Populaires	Solre-sur-Sambre
André DEGOUDENNE	secteur politique	Dinant
Marc DELEPELEIRE	secteur culturel	Bruxelles
Camille DELFOSSE	secteur familial	Bruxelles
Jean DELFOSSE	secteur culturel	Bruxelles
Abbé Pierre de LOCHT	secteur familial	Bruxelles
Marie-José DELSARTE	secteur familial	Wezembeek-Oppem
Claire DELVA	secteur familial	Bruxelles
Marie-Thérèse DELWAIDE	secteur culturel	Liège
Marc DE MAEYER	Cons. Past. Brabant Wallon	Nivelles
Gilbert DEMEZ	secteur enseignement	Bierges
Le Vicaire-Général	vicaire-général	
Henry DE RAEDT	Malines-Bruxelles	Wavre
Louise DEWEZ	mvt Vie Féminine	Bruxelles
Abbé Tony DHANIS	secrétaire CGAL	Bruxelles
Achille DILLENBOURG	Conseil pastoral Luxembourg	Bastogne
Le Vicaire-Général		
Charles EVELETTE	vicaire-général Liège	Liège
Marie-Françoise FALISSE	secteur familial	Bruxelles
M. FAVART	Conseil pastoral Bruxelles	Bruxelles
Joseph FIEVEZ	secteur politique	Huy
Marguerite FIEVEZ	secteur immigrés	Bruxelles
Giovanni GARIAZZO	secteur immigrés	Bruxelles
Chanoine Hubert GIELEN	secteur culturel	Liège
Paul GODTS	mouvement Légion de Marie	Bruxelles
Abbé Roger GOSSERIES	secteur enseignement	Charleroi
Edgard HAVENNE	Conseil pastoral	
	Vicariat militaire	Bruxelles

Flore HERRIER
Jean HUMBLET

Pierre HUVELLE
Marcel Huys
Denise JACQUES

le Vicaire-Général

Désiré JOOS

Agnès LAMBOT

Inès LAPORT

Ginou LAUWERS

Françoise LE COCQ

de PLETINCKX

Gabriel LEMAN

Antoine LEYTENS

Jacqueline LEYTENS

Manu LOUSBERG

Abbé Paul MALHERBE

Philippe MARLIER

Sr Michel du Christ

Robert MOLHANT

Abbé André MONNOM

Carmen MORENO

Le Professeur

Lucien MORREN

Michiel PIRE

Sr Catherine PITSI

Bernadette POELMAN

Marie-Pierre POLIS

Abbé Léon REMACLE

Lucienne RIGAUX

Francis RIGAUX

Abbé Gabriel RINGLET

Geneviève RYCKMANS

Mgr Pierre SAMAIN

Aimé SAMYN

Victor STASSAR

Edgard STEVENS

Marie-Thésère STROOBANTS

Victor THEWIS

Abbé Jacques VALLERY

Carl VANDOORNE

Amand VANNESTE

Cyrille VERLINDEN

Commission mouvements

Conseil pastoral

Brabant Wallon

secteur socio-économique

mvt mission - tourisme - loisirs

secrétariat

vicaire-général Tournai

Conseil pastoral Namur

secteur enseignement

secteur politique

secteur international

secteur socio-économique

Equipes Notre-Dame

Equipes Notre-Dame

Secteur international

Vicaire-Général

secteur socio-économique

secteur socio-économique

président du Conseil de

la Jeunesse Catholique

secteur socio-économique

secteur immigrés

secteur enseignement

secteur socio-économique

secteur socio-économique

mvt Fraternité de Bourgogne

mvt Jeunesse Présente

Commission mouvements

mvt-action catholique

des milieux indépendants

secteur enseignement

secteur culturel

secteur politique

Evêque auxiliaire

du diocèse de Tournai

secteur culturel

secteur politique

mvt-Vie montante

mouvement - ACRF

secteur socio-économique

secrétaire-général Conseil

de la Jeunesse Catholique

Mouvement chrétien

pour la Paix

secteur socio-économique

mvt-Jeunesse rurale

catholique

Bruxelles

Genval

Bruxelles

Bruxelles

Bruxelles

Tournai

Namur

Liège

Forest

Bruxelles

Bruxelles

Overijse

Overijse

Louvain-la-Neuve

Namur

Thuin

Bruxelles

Bruxelles

La Louvière

Mons

Heverlee

Bruxelles

Bruxelles

Bruxelles

Bruxelles

Rausa

Bruxelles

Bruxelles

Huy

Waterloo

Charleroi

Woluwe-St-Lambert

Grivegnée

Bruxelles

Tourinnes-La-Grosse

Liège

La Louvière

Mons

Bruxelles

Binche

Abbé Fernand VERPOORTEN	secteur socio-économique	Lamontzée (Burdinne)
Arnold WIJNANTS	secteur politique	Wanze
Marie-Henriette ECHTERBILLE	mouvement-Pax Christi	Bruxelles
Jean PETITJEAN	secteur culturel	La Hulpe
Henri MAILLARD	mvt. F.S.C.	Soignies

noms soulignés: nommés en cours de session.

MEMBRES DEMISSIONNAIRES EN COURS DE SESSION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Francis BAILLEUX	Action Catholique Générale	Limal
Sr Alice Marie BALCAEN	enseignement	Bruxelles
Mgr René BLAIMONT	Vicaire-Général	Namur
Michel BODSON	FSC	Bruxelles
Elvire BOULANGER	enseignement	Liège
Germain CAPELLEMAN	MOC	Monceau-sur-Sambre
Gilbert CASTELAIN	Foyers et groupes informels	Bruxelles
Robert CONROTTE	secteur politique	Arlon
Colette DUBOIS	Equipes d'Entraide	Bruxelles
Pierre DUPUIS	Légion de Marie	Bruxelles
Anne FRANCOIS	Vie Féminine	Cerfontaine
André GAILLY	Terre nouvelle	Bruxelles
Anne GENNART	Equipe Notre-Dame	Bouge - Namur
Robert GENNART	Equipe Notre-Dame	Bouge - Namur
Bernard GRUSON	FNP	Gilly
Nicolas HILGERS	Pax Christi	Bruxelles
Hélène LAGAE	Equipes d'Entraide	Bruxelles
Abbé Jacques LANGE	Secrétaire CJC	Jumet
Abbé Arthur LUYSTERMAN	Vicariat militaire	Bruxelles
Paul MERCEREAU	secteur international	Bruxelles
Abbé Jules MOSSAY	Axction Catholique	Stavelot
Edmond NENIN	Equipes rurales	Mettet
J.M. PAQUAY		Wavre
Marcel PLASMAN	secteur politique	Nivelles
Mlle PONCELET	Mouvement eucharistique et missionnaire	Bruxelles
Emilie REMOUCHAMPS	secteur socio-économique	Liège
Jeannine ROLAND-GRAMME	Equipes Notre-Dame	Villers-Le-Bouillet
Pierre ROLAND	Equipes Notre-Dame	Villers-Le-Bouillet
Jacques SCIEUR	Conseil pastoral	Gerpinnes
Sr Rosa SINTOBIN	religieuse missionnaire des Sœurs d'Afrique Blanches	Bruxelles

II. LISTE DES MEMBRES DU COMITE

André BOULVIN	secteur enseignement	Wasmuël
Ginette CARLIER	secteur socio-culturel	Bruxelles
Paul CLIQUET	secteur enseignement	Bruxelles
Maurice DE BACKER	Equipes populaires	Solre-Sur-Sambre
Jean DELFOSSE	Secteur culturel	Bruxelles
Abbé Pierre de LOCHT	secteur familial	Bruxelles
Abbé Tony DHANIS	secrétaire CGAL	Bruxelles
Le Vicaire-Général		
EVELETTE	vicaire-général Liège	Liège
Flore HERRIER	commission mouvements	Bruxelles
Jean HUMBLET	Conseil pastoral	
	Brabant Wallon	Genval
Denise JACQUES	secrétariat	Bruxelles
Robert MOLHANT	Président CJC	Bruxelles
Lucien MORREN	secteur enseignement	Heverlee
Abbé Léon REMACLE	commission mouvements	Rausa
Francis RIGAUX	secteur enseignement	Bruxelles
Mgr SAMAIN	Evêque délégué de	
	la Conférence épiscopale	Charleroi
Aimé SAMYN	Secteur culturel	Woluwe-St-Lambert
Marie-Thérèse STROOBANTS	secteur socio-économique	Tourinnes-La-Grosse
Amand VANNESTE	secteur socio-économique	Bruxelles

MEMBRES DEMISSIONNAIRES EN COURS DE SESSION

Gilbert CASTELAIN
 Michel PIRE
 Sr Michel du Christ
 Marguerite FIEVEZ
 Joseph FIEVEZ
 Urbain VANDERSCHRAEGE
 Carmen MORENO
 Louis BOULVIN

III. BUREAU

Ginette CARLIER: présidente
 Abbé Tony DHANIS: secrétaire
 Aimé SAMYN: vice-président

SECRETARIAT: Denise JACQUES - Marthe GRESSIER.

SOMMAIRE

	page
I. La situation sociale, politique, économique, culturelle en Wallonie et à Bruxelles	1
1. Qui sont les Wallons et les Bruxellois	3
2. Le travail et la situation économique	4
3. L'école	9
4. Presse et « media »	12
5. Le logement	13
6. La santé	13
7. Les mouvements syndicaux	14
8. Les mouvements wallons	16
9. La vie politique	17
Quelques questions en guise d'amorce à une réflexion	21
II. La situation religieuse en Wallonie et à Bruxelles	23
1. Réflexions préliminaires	25
2. Les chrétiens dans leurs aspirations, recherches, situations et actions	26
3. Les chrétiens dans leur contexte	34
4. Les Laïcs	39
5. L'Eglise de Belgique francophone	43
6. L'enseignement et l'action caritative	48
7. Quelques aspects des rapports avec l'Eglise universelle	53
8. Les autres confessions religieuses	55
9. Chrétiens et personnes d'autres convictions	58
III. Le bilan du CGAL	61
1. La mission du CGAL	64
2. Composition du CGAL	68
3. Le monde interpelle notre foi	68
4. L'Eglise dans le monde d'aujourd'hui	73
5. Les contacts du CGAL avec d'autres organisations	76
6. Fonctionnement et procédure	77
7. L'avenir et le CGAL	78
Annexe	
1. Liste des membres de l'Assemblée générale	79
2. Liste des membres du comité	82
3. Bureau	82

CGAL — rue Guimard 1 — 1040 Bruxelles.
Tél: 02/511 12 59

Prix: 150 F